

Faculté de philosophie, arts et lettres

Le *numerus frumentariorum* romain

Un outil de la gouvernance impériale des II^e et III^e siècles

Auteur : Mathieu FRAIPONT

Promoteur(s) : Françoise VAN HAEPEREN

Lecteur(s) : Emmanuel DEBRUYNE

Année académique 2018-2019

Master [120] en histoire, à finalité spécialisée en communication de l'histoire

NNÉE ACADÉMIQUE : 2018 - 2019

SESSION : Juin 2019

NOM : FRAIPONT

PRÉNOM : MATHIEU

TITRE DU MÉMOIRE :

**LE *NUMERUS FRUMENTARIORUM* ROMAIN. N OUTIL DE LA GOUVERNANCE
IMPERIALE DES II^e ET III^e SIECLES**

PROMOTEUR : FRANCOISE VAN HAEPEREN

Résumé du mémoire en 12 lignes :

À l'aube du II^e siècle, Trajan créa le *numerus frumentariorum*, un corps de soldats détachés de leur légion d'origine dans les *Castra peregrina* romain, afin de lui servir de courriers militaires. Initialement chargés de la circulation des informations entre les provinces et Rome, les *frumentarii* acquirent de nombreuses autres missions : ravitaillement des armées, renseignement et espionnage, police civile et militaire, supervision de travaux publics, collecte de certaines taxes et assassinat politique. Leur caserne, qui pouvait accueillir entre 300 et 500 hommes, soit 12 à 13 par légion, possédait sa propre hiérarchie militaire. Ces soldats avaient accès à des promotions, au sein des *Castra* par un mode de filiation interne, mais aussi au-delà, certains allant jusqu'aux plus hautes charges de l'Empire. Les nombreuses difficultés du III^e siècle les poussèrent à de nombreux abus de pouvoirs, ce qui dégrada fortement leur image auprès des populations, au point que Dioclétien finit par dissoudre leur *numerus* qui était alors un élément essentiel du dispositif impérial.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire **en trois exemplaires** pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à relier au début de chaque exemplaire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Remerciements

Tous mes remerciements les plus sincères à Mme Françoise Van Haeperen qui m'a fait le grand plaisir de m'accepter en tant que mémorant. Réaliser un parcours universitaire en étant déficient visuel et issu d'un milieu modeste n'est pas une sinécure, mais j'ai pu trouver toutes les forces et les richesses nécessaires dans vos enseignements. Même s'il reste beaucoup à faire, je tiens à remercier l'UCLouvain pour son statut PEPS, mais surtout la Faculté, les professeurs et les assistants qui portent au quotidien l'objectif d'inclusivité. J'espère que ce mémoire sera à la hauteur des compétences que vous m'avez permis d'acquérir au long de ces cinq années durant lesquelles j'aurai été votre étudiant.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
APPARITION DES <i>FRUMENTARII</i>	11
Prémises sous la république et naissance sous l'empire	11
<i>Frumentarius</i> : un nom qui fait débat.....	16
Le profil des <i>frumentarii</i>	21
DES <i>CASTRAS PRAETORIA</i> AUX <i>CASTRAS PEREGRINA</i>	27
Le premier <i>Princeps peregrinorum</i>	27
Focus sur les <i>Castra peregrina</i>	30
L'octroi de nouvelles missions	35
LES CHAMPS D'ACTION DES <i>FRUMENTARII</i>	37
Les missions courantes	37
<i>Ravitaillement des troupes</i>	37
<i>Circulation de l'information</i>	40
Les missions ponctuelles	46
<i>Renseignement intérieur</i>	46
<i>Police civile et militaire</i>	49
Les missions exceptionnelles	52
<i>Assassinats politiques</i>	52
<i>Autres travaux</i>	54
AUX SERVICES DES GOUVERNEURS OU DES EMPEREURS ?	58
Le service dans l'<i>officium</i> du Gouverneur	58
Le service dans l'<i>Urbs</i>	61
Une double loyauté ?	64
LA HIÉRARCHIE ET L'ORGANISATION DU CAMP	68
La hiérarchie militaire	68
La progression interne	75
Les carrières ultérieures	80
DES <i>FRUMENTARII</i> AUX <i>AGENTES IN REBUS</i>	86
Les pouvoirs et les abus	86
La perception des <i>frumentarii</i> au IIIe siècle	88
Dioclétien et l'abolition du <i>numerus frumentariorum</i>	91
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE	101

INTRODUCTION

Au cours d'une précédente étude, consacrée aux distributions de nourriture et aux dons d'argent des empereurs, à la population romaine, à l'occasion de leurs triomphes, je fus confronté à un terme latin encore jamais rencontré, celui de « *frumentarius* ». À cette époque, les dictionnaires généralistes de concepts ou de langue, ne possédant aucune entrée y correspondant et n'ayant trouvé qu'une seule occurrence de ce terme dans mon corpus de sources, je décidai de remettre à plus tard l'approfondissement de ce sujet. Quelques recherches ultérieures me permirent de constater que ce terme avait été relativement peu traité au siècle passé, ce qui attisa ma curiosité.

Le plus ancien à mentionner explicitement les *frumentarii* comme sujet de son étude fut J. Naudet¹, dans un article, en 1875, en réponse à une publication de E. Desjardins², parue quelques années plus tôt. À la fin du XIXe siècle, les historiens pensaient que les *frumentarii* étaient des pérégrins, résidant à Rome, payés en blé pour leurs services rendus à la communauté. Ce furent les deux chantiers de fouilles archéologiques sur le *Caelius* romain, en 1904 – 1908 et en 1969 – 1975, qui créèrent un engouement pour ce nouveau pan de l'histoire. P. K. Baillie Reynolds³, qui rapporta les découvertes du premier chantier, établit les *frumentarii* comme des militaires, casernés à Rome et chargés de missions de courriers. En 1982, E. Lissa Caronna⁴, présentant quant à elle les principales découvertes du second chantier, replaça la construction de la caserne dans son contexte, fournit de nombreux renseignements archéologiques sur les vestiges de cette dernière et présenta le *Mithraeum* particulièrement riche en fresques et en inscriptions. Entre temps, dans les années 1960, W. G. Sinnigen⁵ s'intéressa aux réseaux de renseignements qui se développèrent dans l'Antiquité romaine et nous vîmes les *frumentarii* y prendre une place de premier rang. L'historien travailla sur l'origine de ce corps, sur son développement et sur les missions qui lui étaient

¹ NAUDET J., « Sur la signification du mot *frumentarius*, à propos de la communication de M.-E. Desjardins », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1875, pp. 144 – 151.

² N'ayant pas trouvé la publication originale, nous citons une parution ultérieure : DESJARDINS E., « Note sur les inscriptions graffites du corps de garde de la septième cohorte des vigiles (Rome) », dans *Mémoires de l'Institut national de France*, t. 28, 2^e partie, 1876, pp. 264 – 285.

³ BAILLIE REYNOLDS P. K., « Troops quartered in the *castra peregrinorum* », dans *Journal of Roman Studies*, t. 13, 1923, pp. 168 – 189.

⁴ Pour une meilleure compréhension, nous renvoyons systématiquement au compte-rendu de l'article en question : LAVAGNE H., « Elisa Lissa-Caronna. Il mitreo dei Castra peregrinorum (S. Stefano Rotondo) », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 206, n°1, 1989, pp. 80 – 82.

⁵ SINNIGEN W. G., « The Roman Secret Service », dans *Classical Journal*, t. 57, 1961, pp. 62 – 72 ; « The Origins of the Frumentarii », dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, t. 27, 1962, pp. 211 – 224 ; « Chiefs of Staff of the Roman Secret Service », dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 57, 1964, pp. 78 – 105.

confiées, en matière de renseignement. Après la publication des découvertes de la deuxième campagne de fouilles sur le *Caelius* et l'analyse des inscriptions épigraphiques retrouvées sur place, N. B. Rankov⁶ publia, dans les années 1990, deux articles qui devinrent les fondements de notre perception actuelle des *frumentarii*. En effet, même s'il s'intéressa presque exclusivement à leur implication, dans le processus de circulation de l'information entre les provinces et le pouvoir central, il posa les bases des questionnements qui occupèrent la plupart des historiens après lui. Au début des années 2000, les principaux sujets d'étude s'intéressèrent à l'organisation militaire de leurs casernes, les *Castra peregrina*, et de leur corps, le *numerus frumentariorum*. Ainsi, P. Cosme⁷ et P. Faure⁸ étudièrent leur organisation, leur hiérarchie, leurs modes d'avancement et leurs rapports avec les gouverneurs et empereurs. Ce ne fut que très récemment qu'une tentative de synthèse du système d'information et de renseignement de la Rome antique fut relevé par R. M. Sheldon⁹. Cependant, celle-ci ne prit pas en compte les autres aspects du rôle du *numerus frumentariorum*, mis en avant par ses prédécesseurs.

C'est bien sur ce constat, celui de l'absence d'une synthèse reprenant tous les aspects du *numerus frumentariorum* et leur articulation au service de l'État romain, que nous proposons de mener cette étude. Nous tenterons de comprendre comment le corps des *frumentarii* fut employé par les empereurs, au point d'en faire, selon nous, un des rouages de leur dispositif de gouvernance. Notre étude aura pour *termini* les règnes de Trajan, qui créa le *numerus frumentariorum* au début du II^e siècle, et de Dioclétien, qui le dissout à la fin du III^e siècle.

Pour cela, nous commencerons par nous interroger sur l'apparition, au tournant des I^{er} et II^e siècles, des *frumentarii*. Nous savons, grâce à N. B. Rankov, qu'ils furent créés pour servir de courriers à l'empereur, mais n'existait-il pas déjà un réseau de messagers sous la République et sous le règne des premiers empereurs ? Comment le système routier, le *cursus*

⁶ RANKOV N. B., « *Frumentarii, the Castra Peregrina and the Provincial Officia* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 80, 1990, pp. 176 – 182 ; « Les *Frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces », dans CAPDETREY L. et NELIS-CLÉMENT J., *La circulation de l'information dans les états antiques. Actes de la table ronde « La circulation de l'information dans les structures de pouvoir antiques »*, Institut Ausonius, Pessac, 19 – 20 janvier 2002, Bordeaux, Ausonius, 2006, pp. 129 – 140 (Études Ausonius ; 14).

⁷ COSME P. et FAURE P., « Identité militaire et avancement au centurionat dans les *castra peregrina* », dans *Les Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 15, 2004, pp. 343 – 356.

⁸ FAURE P., « Les centurions frumentaires et le commandement des *castra peregrina* », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, t. 115, 2003, pp. 377 – 427.

⁹ Nous mentionnerons ici la parution traduite de l'ouvrage : SHELDON R. M., *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, traduit de l'anglais par HASMAOUI A., Paris, Les Belles Lettres, 2009 (Collection Histoire).

publicus, a-t-il évolué au point de permettre la création d'un corps d'armée responsable de l'acheminement des informations entre les provinces et Rome ? Pourquoi ces hommes furent-ils appelés « *frumentarii* », leur nom laissant plutôt penser à un lien avec le ravitaillement en blé, le « *frumentum* » ? Y avait-il donc un lien entre le transport des vivres et des lettres ? Et, simplement, qui étaient ces hommes, d'où venaient-ils et pourquoi les qualifiait-on d'étrangers ? Trouver des réponses à ces questions, ce qui sera possible grâce à l'exploitation de sources littéraires, est préalable à toute synthèse car trop longtemps ces sujets ont fait débat parmi les historiens.

Dans le second chapitre, nous nous focaliserons sur le moment précis du basculement dans l'organisation de la circulation de l'information. En effet, nous savons que les prétoriens, institués par Auguste, possédaient cette responsabilité avant l'apparition des *frumentarii*. Le cas de Q. Geminius Sabinus nous éclairera sur les conditions politiques de la création du corps des frumentaires et leur établissement sur le *Caelius*, au moyen des inscriptions qu'il nous a laissés et qui retrace son parcours à travers cette époque. Les découvertes des fouilles archéologiques que nous avons citées ci-dessus nous permettront de mieux comprendre la structure du camp des *frumentarii*, ses fonctions et les cultes qui y étaient rendus. Nous en profiterons pour établir clairement quelles étaient les missions du *numerus frumentariorum* à sa création car il y eut souvent des anachronismes et des erreurs d'interprétations dans d'anciennes études.

Au cœur de ce travail, nous synthétiserons toutes les missions, dont le pouvoir central chargea le corps des frumentaires, pendant les deux siècles de leur existence. Comme pour les autres chapitres, nous subdiviserons cette section en trois parties, basées ici sur la fréquence de chaque type de missions : les missions courantes, ponctuelles et exceptionnelles. Nous fonderons nos conclusions sur l'analyse de sources épigraphiques, mais également littéraires. Quelques papyrus, retrouvés à Karanis en Égypte, nous révéleront des informations particulièrement intéressantes sur le quotidien de ces soldats, au II^e siècle.

Après avoir dressé le recensement exhaustif des activités du *numerus frumentariorum* à travers l'empire romain, nous nous demanderons comment elles s'articulaient les unes avec les autres. Certaines missions s'effectuant dans les provinces, et d'autres à Rome, nous devons nous demander de quelle autorité relevaient les *frumentarii* : gouverneurs, empereurs, Prétoire ? Ou peut-être existait-il différentes catégories de *frumentarii* au sein du *numerus*,

chacune obéissant à une autorité différente ? Encore une fois, il s'agit d'un sujet qui divisa à de nombreuses reprises la communauté universitaire.

Une fois que nous aurons approfondi l'organisation globale, à l'échelle de l'empire, des *frumentarii* et les ramifications de leur *numerus* au sein des différents niveaux de pouvoir, nous nous concentrerons sur leur fonctionnement interne, au sein des *Castra peregrina*. Au sein de ce cinquième chapitre, nous tenterons d'établir la chaîne de commandement des camps du *Caelius*, ainsi que les modes d'avancement, dont pouvaient profiter les soldats qui y stationnaient. Sur base de plusieurs exemples révélateurs, nous verrons ensuite que certains membres des *Castra* du *Caelius* jouirent d'une longue carrière ultérieure. Après leur passage dans le *numerus frumentariorum*, les commandants des camps, hommes expérimentés, purent encore servir le pouvoir impérial à des fonctions stratégiques et même, comme ce fut le cas pour Ulpius Julianus, Julianus Nestor et Oclatinus Adventus, au sommet de l'État.

Toutes ces responsabilités, dont le régime chargea progressivement les *frumentarii* et les pouvoirs que cela leur octroya, finirent par les pousser à de nombreux abus, surtout auprès des populations rurales. Dans cet ultime chapitre, nous nous intéresserons à l'apparition d'une nouvelle pratique épigraphique, révélatrice de l'augmentation des abus de pouvoirs des soldats dans ces régions, à savoir la publication sur pierre des décisions officielles dans le cadre d'exactions commises par des militaires. Ces sources, couplées à des documents d'historiens antiques, nous permettront également de comprendre, avec nuance, comment les percevaient ces populations à la fin du IIIe siècle. Enfin, nous aborderons la décision de l'empereur Dioclétien de dissoudre le corps des frumentaires et détaillerons la transition qui s'en suivit, aboutissant à l'émergence d'un corps similaire, celui des *agentes in rebus*.

Forts de ces questionnements, d'une feuille de route claire et structurée, d'un corpus de sources variées, étudions ensemble pourquoi, comment et avec quelles conséquences le *numerus frumentariorum* romain fut un outil de la gouvernance impériale des IIe et IIIe siècles.

APPARITION DES *FRUMENTARII*

Prémises sous la république et naissance sous l'empire

Sous la République, toutes les lettres, y compris les officielles envoyées entre Rome et les Provinces, étaient transportées par des voyageurs ordinaires ou, dans des cas plus rares, par des messagers privés, que les romains appelaient « *tabellarii* ». Cicéron, qui en entretenait plusieurs pour sa correspondance personnelle, les mentionne dans certaines de ses lettres¹⁰.

Au début du Principat, Auguste, à la tête d'un État de plus en plus centralisé, se heurta aux limites du système républicain. En effet, le fils adoptif de César devait être informé et communiquer ses ordres de manière plus rapide et plus précise. C'est pourquoi, selon Suétone, « il disposa sur les routes stratégiques, à de courtes distances, d'abord des jeunes gens, puis des voitures, afin d'avoir des nouvelles plus promptes des provinces, et de pouvoir plus aisément aussi interroger les courriers qui lui étaient dépêchés d'un lieu quelconque, quand les circonstances l'exigeaient »¹¹. Cette évolution doit s'expliquer par le changement de paradigme qui s'opère au sommet de l'État romain : la République est une gouvernance collective, sans pour autant exclure l'existence d'ambitions personnelles, tandis que le système impérial est davantage ouvert à la concurrence pour le pouvoir. Dans ce basculement de régime, le monopole de l'information devient crucial pour se maintenir en tant que dirigeant.

À cette époque, l'entretien des mulets et des voitures, qu'elles tiraient, reposait entièrement sur les communautés locales, qui se voyaient octroyer un point de relais. Les agents officiels et soldats impériaux, en mission pour le pouvoir central, recevaient des *diplomata* les autorisant à utiliser le système routier. Auguste put ainsi se fier à l'efficacité de ses courriers en leur assurant un moyen de transport officiel, la *uehiculatio*, plus tard connu sous l'appellation « *cursus publicus* »¹². Il s'agissait du système de transport d'État, pour les

¹⁰ CICÉRON, *Lettres à Atticus*, 12, 1.2 : « *Quum complicarem hanc epistulam, noctuabundus ad me uenit cum epistula tua tabellarius* » ; « Comme je pliais cette lettre, la vôtre m'a été remise par le messager, qui a marché toute la nuit ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* :

http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero_ad_att_12/lecture/1.htm

¹¹ SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, 49, 5 : « *Et quo celerius ac sub manum adnuntiari cognoscique posset, quid in prouincia quaue gereretur, iuuenes primo modicis interuallis per militaris uias, dehinc uehacula disposuit. Commodius id uisum est, ut qui a loco idem perferunt litteras, interrogari quoque, si quid res exigant, possint.* » Texte et traduction de *Itinera Electronica* : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/AUG/49.htm>

¹² CROGIEZ-PETREQUIN S., « Les correspondances : des documents pour l'histoire du *cursus publicus* ? », dans DELMAIRE R., DESMULLIEZ J. et GATIER P.-L., *Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003*, Lyon,

lettres et ordres officiels, utilisé par les fonctionnaires et personnes en mission, ainsi que par quelques produits fiscaux. Il n'a jamais été un service ouvert officiellement aux particuliers pour le transport de leurs messages privés ou leurs voyages non officiels, même si certains purent obtenir des dérogations, comme les sénateurs par exemple. Le temps que le système d'Auguste s'instaure dans toutes les provinces sous son autorité et ensuite à tout l'empire, une cohabitation avec le fonctionnement républicain était inévitable. Le Prince put donc bénéficier, un bref temps, des avantages du système républicain, avec des messagers voyageant d'un bout à l'autre du trajet.¹³

Aucun témoignage direct, pour l'époque concernée, d'un empereur, ou d'un proche collaborateur, interrogeant un courrier selon la description de Suétone¹⁴ ne se trouve en notre possession. Néanmoins, notons que Tacite relate, dans les *Annales*¹⁵, un incident significatif survenu en 62, alors qu'une ambassade du roi parthe était en visite à Rome. Le compte-rendu des émissaires sur la situation en Orient présentait des divergences douteuses avec les informations que l'empereur Néron venait de recevoir, dans une missive du Gouverneur en Syrie, L. Caesennius Paetus. Afin de connaître la vérité, l'empereur interrogea le centurion romain qui avait accompagné l'ambassade, ce qui lui permit d'éclaircir les zones d'ombre.¹⁶

Nous ne savons pas qui étaient les « jeunes gens » employés par Auguste, lors de la première phase de sa réorganisation du système routier. Peut-être s'agissait-il de *cursores* ou de *tabellarii*, comme ceux qui étaient au service de privés sous la République, esclaves ou affranchis impériaux. De tels courriers sont attestés dans quelques inscriptions de la Capitale et même, en certaines occasions, dans les provinces.¹⁷

Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2009, p. 144 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique ; 40).

¹³ RANKOV N. B., « Les *Frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces », dans CAPDETREY L. et NELIS-CLÉMENT J., *La circulation de l'information dans les états antiques. Actes de la table ronde « La circulation de l'information dans les structures de pouvoir antiques »*, Institut Ausonius, Pessac, 19 – 20 janvier 2002, Bordeaux, Ausonius, 2006, p. 129.

¹⁴ Relevons que Suétone passa plusieurs années au service d'Hadrien comme *ab epistolis*, l'employé chargé de réceptionner sa correspondance. Ses remarques sur les décisions d'Auguste peuvent donc avoir été le fruit d'une réflexion sur un sujet d'intérêt ou le reflet de sa propre expérience, même si nous ignorons s'il écrivit la *Vie des douze Césars* avant ou après avoir revêtu ces fonctions.

¹⁵ TACITE, *Annales*, 15, 24 – 25.

¹⁶ « *Talibus Vologaesis litteris, qui Paetus diuersa tamquam rebus integris scribebat, interrogatus centurio, qui cum legatis aduenerat, quo in statu Armenia esset* » ; « Comme cette lettre de Vologèse était en contradiction avec celles de Pétus, qui laissaient croire que rien n'était encore décidé, on interrogea sur l'état de l'Arménie le centurion venu avec les ambassadeurs. » Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/tacite_annalesXV/lecture/3.htm

¹⁷ CÉBEILLAC-GERVASONI M., « P. R. C. Weaver, *Familia Caesaris*. A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves (Cambridge, University Press, 1972) », dans *L'antiquité classique*, t. 42, fasc. 2, 1973, pp. 694 – 695.

Nous savons que, dès le Ier siècle de notre ère, les empereurs successifs préférèrent confier leurs lettres à des militaires et non plus à des civils. Sans doute devons-nous y voir une conséquence directe de la décision d'Auguste de mettre sur pied une troupe de garde du corps formée de militaires, les *cohortes praetoriae*, qui pouvaient être employés à de telles missions. À la fin du règne d'Auguste, trois de ces cohortes étaient stationnées dans la Cité, mais, seulement quelques années plus tard, en 23, elles étaient au nombre de neuf. L'ambitieux Préfet du Prétoire de Tibère, L. Aelius Séjan, concentra ces neuf cohortes prétoriennes dans leur nouvelle caserne¹⁸, afin d'asseoir davantage son influence sur ces dernières.¹⁹ L'emplacement des *Castra Praetoria*, érigés en dehors du *pomerium*, entre les *via Nomentana* et *via Salaria*²⁰, allait grandement faciliter les missions de messenger et donc permettre d'institutionnaliser le recours à ces soldats, devenus désormais incontournables dans le processus de circulation de l'information au sein de l'Empire.

De nombreux textes indiquent que les *speculatores* étaient utilisés comme messagers par les empereurs, durant le premier siècle. À l'époque de César, les *speculatores* étaient toujours, comme leur nom l'indique, des soldats employés comme éclaireurs ou espions. Comme nous l'avons dit, au début du Principat, leur nom s'appliqua aux hommes de la cohorte prétorienne rattachée à la garde militaire personnelle de l'empereur et qui était probablement entièrement constituée de cavaliers. Tite-Live, qui écrit au milieu de la période augustéenne, connaissait déjà ces *speculatores*.²¹ Dans son œuvre, Suétone, quant à lui, nous apprend que l'empereur Caligula, en 49, envoya des *speculatores* pour annoncer à Rome sa « conquête de l'océan ». ²² Tacite, de son côté, nous dévoile que des *speculatores* arrivèrent en

¹⁸ SUÉTONE, *Vie de Tibère*, 37, 2 : « *Romae castra constituit, quibus praetorianae cohortes uagae ante id tempus et per hospitia dispersae continerentur* » ; « Il établit un camp à Rome, où il rassembla les cohortes prétoriennes, dispersées auparavant çà et là chez les citoyens ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/TIB/37.htm>

¹⁹ TACITE, *Ann.*, 4, 2 : « *Vim praefecturae modicam antea intendit, dispersas per urbem cohortis una in castra conducendo, ut simul imperia acciperent numeroque et robore et uisu inter se fiducia ipsis, in ceteros metus oreretur* » ; « Avant lui, la préfecture du prétoire donnait une autorité médiocre ; pour l'accroître, il réunit dans un seul camp les cohortes jusqu'alors dispersées dans Rome. Il voulait qu'elles reçussent ses ordres toutes à la fois, et que leur nombre, leur force, leur vue mutuelle, inspirassent à elles plus de confiance, aux autres plus de terreur ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/tacite_annaesIV/lecture/1.htm

²⁰ DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 57, 19, 6.

²¹ TITE-LIVE, *Ab Urbe Condita*, 31, 24, 4 : « *speculator - hemerodromos uocant Graeci, ingens die uno cursu emetientes spatium* » ; « un de ces coureurs que les Grecs appellent Hémérodromes, parce que dans un jour ils parcourent un chemin considérable ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* : <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Tite-LiveXXXI/lecture/24.htm>

²² SUÉTONE, *Vie de Caligula*, 44, 2 : « *Nihil autem amplius quam Adminio Cynobellini Britannorum regis filio, qui pulsus a patre cum exigua manu transfugerat, in deditionem recepto, quasi uniuersa tradita insula, magnificas Romam litteras misit, monitis speculatoribus, ut uehiculo ad forum usque et curiam pertenderent nec nisi in aede Martis ac frequente senatu consulibus traderent.* » ; « Il se borna, pour tout exploit, à recevoir la

69 pour annoncer les vœux de fidélité des armées orientales à la cause de Vitellius, qui tenta de prendre le pouvoir au terme d'une période d'instabilité.²³

Les écrits de César nous informent aussi sur une seconde unité qui connut ses prémices durant le dernier siècle de la République romaine, les *frumentarii*. Dans ses *Commentaire sur la Guerre des Gaules*, le stratège les décrit comme des soldats chargés du ravitaillement des troupes, notamment en accompagnant les convois de céréales.²⁴ À l'exception d'une inscription²⁵ suspecte, cette occurrence du terme « *frumentarius* » est la dernière que nous livre les sources antiques, pour le Ier siècle avant notre ère, et le Ier siècle du Principat. Nous ne retrouverons ce terme qu'à partir du règne de Trajan. À cette époque, les *frumentarii* sont surtout présentés comme des courriers, l'évolution des mécanismes de circulation de l'information que nous évoquons ici leur ayant apparemment permis d'accroître leurs secteurs d'activités.

Les commentateurs ont émis divers avis sur l'authenticité de l'inscription suspecte, provenant d'Emona. Parmi les aspects douteux, nous relevons en particulier l'absence de *praenomen* et la formule finale insolite pour une dédicace. Par ailleurs, les conditions de découverte et de travail du lapicide sont également sujettes à interrogation. En revanche, même s'il s'agit de l'hypothèse la plus partagée, nous pouvons douter du fait qu'un habitant de Ljubljana ait eu, au XVIIIe siècle, la volonté et la capacité de produire un tel document. Le débat semble devoir rester ouvert. Dans le cas où le texte serait authentique, l'archéologue et philologue Marjeta Sasel Kos la daterait de la première moitié du Ier siècle de notre ère.²⁶ Cependant, il ne faut peut-être pas exclure la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., même si

soumission d'Adminius, fils de Cynobellinus, roi des Bretons, qui, chassé par son père, s'était réfugié auprès de lui avec une suite peu nombreuse. Alors, comme s'il eût subjugué l'île entière, il écrivit à Rome des lettres fastueuses, et il ordonna aux courriers de ne descendre de leur voiture que sur le Forum et à la porte de la curie, et de ne remettre ses dépêches aux consuls que dans le temple de Mars, et devant le sénat assemblé. » Texte et traduction de *Itinera Electronica* : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/CAIUS/44.htm>

²³ TACITE, *Histoires*, 2, 73 : « *Vix credibile memoratu est quantum superbiae socordiaequae Vitellio adoleuerit, postquam speculatores e Syria Iudaeaque adactum in uerba eius Orientem nuntiauerunt.* » ; « Il est à peine croyable à quel point s'accrurent l'orgueil et l'extravagance de Vitellius, quand ses courriers lui eurent annoncé de Syrie et de Judée que l'Orient l'avait reconnu. » Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/tacite_histoiresII/lecture/8.htm

²⁴ CÉSAR, *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, 8, 35, 4 : « *Quorum strepitum uigiles castrorum cum sensissent, exploratoresque missi quae gererentur renuntiassent, Caninius celeriter cum cohortibus armatis ex proximis castellis in frumentarios sub ipsam lucem impetum fecit.* » ; « Les sentinelles du camp ayant entendu du bruit, on dépêche des éclaireurs pour aller voir ce qui se passe. Sur leurs rapports, Caninius tire des forts les plus voisins les cohortes armées, et tombe au point du jour sur les fourrageurs. » Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/caesar_dbgVIII/lecture/4.htm

²⁵ CIL, III, n° 3835 : *Cereri sac(rum), / Vibius, fru(mentarius) / leg(ionis) XV, uo/to suscept/o, <f> (aciendum) c(urauit)*. À la dernière ligne sont gravées les lettres *OEC*.

²⁶ SASEL KOS M., *The Roman Inscriptions in the National Museum of Slovenia*, Ljubljana, Narodni muzej Slovenije, 1997, pp. 133 – 136, n° 8.

les témoignages épigraphiques sont plus rares à cette période : cf. l'onomastique du soldat et l'absence de nom pour la légion, tandis que des troupes romaines sont attestées dans la région dès le milieu du Ier siècle avant notre ère. En ce qui concerne les autres documents parfois invoqués pour situer l'apparition des frumentaires au Ier siècle ap. J.-C., notamment le passage de Tacite²⁷ évoquant des soldats envoyés au ravitaillement, ceux-ci ne désignent probablement que des hommes choisis ponctuellement pour cette tâche.²⁸

Les gouverneurs de province étaient, sans nul doute, ceux qui recevaient et envoyaient le plus de lettres dans le cadre de leurs correspondances avec l'empereur. Werner Eck, Professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Cologne, émet en effet l'idée que l'ensemble des échanges, entre les cités provinciales ou les individus et l'Empereur, passait par le Gouverneur de la province.²⁹ Néanmoins, le volume de ces échanges put être plus limité qu'il n'y paraît. En effet, nous savons, grâce à son témoignage, que durant les 18 mois de son gouvernement, Pline le Jeune, nommé à titre exceptionnel *Legatus Augusti* de Bithynie, alors qu'il s'agissait normalement d'une province sénatoriale, envoya 59 lettres à l'empereur Trajan (environ trois par mois) et en reçut 39 (environ deux par mois). Les gouverneurs des provinces, situées aux frontières, peuvent avoir eu besoin d'envoyer davantage de lettres à l'empereur pour l'informer de l'évolution de la situation militaire.³⁰ Le nombre différent entre les lettres envoyées par le Gouverneur et celles reçues peut s'expliquer facilement. Il était probablement impossible pour l'Empereur de diriger quotidiennement les affaires militaires, depuis sa capitale, du fait du retard dans la transmission des messages. Nous pouvons donc supposer qu'il n'était pas nécessaire que ce dernier réponde systématiquement aux missives qui lui étaient envoyées, sachant qu'une partie d'entre elles n'avait pour seul objectif que de l'informer.

À l'instar des empereurs, les gouverneurs, dès le début du Principat, ont employé des militaires pour communiquer avec Rome. Même les gouverneurs des provinces sénatoriales, qui ne possédait donc pas une armée importante, disposaient de troupes à cet effet. Les soldats, envoyés dans l'*Urbs* pour les affaires de leur gouverneur, étaient connus collectivement sous le nom de « *peregrini* » ou « étranger ». Il est intéressant de noter que

²⁷ TACITE, *Histoires*, 4, 35, 2.

²⁸ SINNIGEN W. G., « The Origins of the *Frumentarii* », *op. cit.*, pp. 217 – 218.

²⁹ ECK W., *Die Verwaltung des Römischen Reiches in der Hohen Kaiserzeit. Ausgewählte Beiträge*, Bâle, Reinhardt, 1995 (Arbeiten zur römischen Epigraphik und Altertumskunde ; 1).

³⁰ SHERWIN-WHITE A. N., *The letters of Pliny : a historical and social commentary*, Clarendon, Oxford, 1966, pp. 546 – 547 et 554 – 555 ; MILLAR F., *The Emperor in the Roman World (31 B.C. – A.D. 337)*, Londres, Duckworth, 1977, pp. 313 – 328.

l'adjectif « *peregrini* » sera, à partir du début du IIe siècle, accolé aux *frumentarii* dans Rome, au point que leur caserne porta le nom de « *Castra peregrina* ».

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, les *frumentarii* s'imposeront comme les courriers officiels des empereurs et des gouverneurs, à partir du règne de Trajan, époque pendant laquelle nous verrons se développer toute leur organisation. Avant de détailler le profil de ces soldats, qui se trouvent au cœur de notre étude, tentons de comprendre les différents sens que pouvaient revêtir leur nom et ce que cela nous apprend sur leur évolution et le regard que les antiques portaient sur ces derniers.

***Frumentarius* : un nom qui fait débat**

Le philologue, épigraphiste et archéologue allemand Wilhelm Henzen a soutenu, à la fin du XIXe siècle, que la désignation « *peregrini* » provenait de l'origine extra-urbaine de ces hommes, dont le séjour dans la *Caput Mundi* n'était souvent que temporaire.³¹ La population de Rome aurait pris l'habitude de les appeler ainsi, avant que le terme ne soit repris par le jargon militaire. Cette appellation n'avait cependant aucun sens juridique puisque nous savons que les *peregrini* appartenaient tous à une légion et étaient, à ce titre, citoyens romains.

Un siècle plus tard, les nouvelles découvertes et études ont permis de faire évoluer les hypothèses, concernant la signification du terme « *peregrini* », dans le contexte que nous travaillons. Werner Eck nous livre d'ailleurs une autre interprétation. Puisque Rome était pleine d'étrangers et de non-italiens, le surnom en question ne semble pas issu de la population mais plutôt du jargon.³² En effet, nous aurions du mal à comprendre pourquoi les habitants auraient qualifié spécifiquement ces soldats de « *peregrini* », alors qu'il y avait un grand nombre d'autres « étrangers » dans la Capitale. Ceci peut être déduit du nom donné à la caserne construite, au début du II^e siècle, pour les accueillir, les « *Castra peregrinorum* » ou, plus fréquemment, « *Castra peregrina* »³³, et du titre donné au commandant de celle-ci, le

³¹ CAGNAT R., « *Frumentarius* », dans DAREMBERG Ch et SAGLIO Edm. (dir.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*, Paris, vol. 2, Hachette, 1889, p. 1348.

³² ECK W., *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1.-3. Jahrhundert*, Cologne, Rheinland-Verlag, 1985 (Epigraphische Studien ; 14).

³³ En plus des nombreuses sources, un passage d'Ammien Marcellin (16, 12, 66), datant du IV^e siècle, suggère que le camp s'appelait bien « *Castra peregrina* », « camp étranger », plutôt que « *Castra peregrinorum* », « camp des étrangers ». Nous adopterons cette forme tout au long de cette étude.

Princeps peregrinorum, qui peut être antérieur à la construction du camp, et de son assistant, l'*Optio peregrinorum*³⁴ ou *Optio militum peregrinorum*³⁵.

Avant qu'ils ne puissent stationner dans les *Castra Peregrina*, l'endroit qui a dû accueillir ces visiteurs, au premier siècle, devait être la seule caserne militaire à proprement parler de la capitale, les *Castra praetoria*, fondées pour héberger les gardes prétoriennes et urbaines. Au début du Principat, ces troupes ne recrutaient presque exclusivement que des italiens : « en général dans l'Étrurie, l'Ombrie, le vieux Latium, et dans les plus anciennes colonies romaines »³⁶..³⁷ Ce sont ces soldats qui donnèrent probablement leur surnom aux visiteurs venus des provinces et les côtoyant le temps de leur mission.

Certains, à l'instar de J. C. Mann, pensent qu'il s'agit plutôt du camp lui-même qui était appelé « étranger ».³⁸ En effet, selon les inscriptions CIL VIII, n° 1322 (« *optioni peregrinorum et exercitatori mil(i)tum frumentarior(um)* ») et CILVI, n° 354 (« *quod.../...subprinceps / uouerat princeps castr(or)um / peregrinorum u(otum) s(oluit) l(aetus) m(erito)* ») et en dépit de CIL VI, n° 3328, le « *peregrinorum* » de ces titres ne peut pas être un masculin pluriel et doit être compris comme un neutre pluriel s'accordant avec « *castra* ». Si cette analyse peut être équivoque, nous savons avec certitude, grâce aux sources retrouvées sur place et dans les proches alentours, que les *Castra peregrina* ont abrité des troupes provenant des provinces : des centurions³⁹, des *singulares*⁴⁰, des *speculatores*⁴¹, en plus du *numerus frumentariorum* à proprement parler. Nous comprenons donc qu'il ne fut pas incompatible, pour un soldat stationné dans cette caserne, d'avoir été simultanément *Optio* des *peregrini* et *Exercitator* des *frumentarii*. En tous les cas, « *peregrinorum* » peut être soit masculin pluriel soit neutre pluriel dans le titre « *Princeps castrorum peregrinorum* », ce qui nous fait penser que même à cette époque une incertitude pouvait subsister. L'historien S.

³⁴ CIL VI, n° 3324 ; CIL VIII, n° 1322

³⁵ CIL VI, n° 3328. Précisons qu'aucune source ne présente un soldat se disant « *miles peregrinus* ». Il ne peut donc pas s'agir d'un grade ou d'une fonction dans l'armée romaine. Cette inscription a été citée comme obstacle à cette interprétation, mais la formule « *militēs peregrini* » pourrait plutôt désigner l'ensemble des soldats résidant dans les *Castra peregrina* (*frumentarii, speculatores, singulares, ...*). Cf., dans ce sens, l'inscription CIL VIII, 1322 mentionnant un « *optio peregrinorum et exercitator militum frumentariorum* ». Les *peregrini* sont donc une collectivité regroupant divers types de soldats, alors que les *frumentarii* sont une partie de cette collectivité.

³⁶ TACITE, *Ann.*, 4, 5 : « *Etruria ferme Vmbriaque delectae aut uetere Latio et coloniis antiquitus Romanis* ». Texte et traduction de Itinera Electronica : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/tacite_annaesIV/lecture/1.htm

³⁷ Voir aussi DION CASSIUS, 74, 2, 4.

³⁸ MANN J. C., « The Organization of *Frumentarii* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 74, 1988, pp. 149 – 150.

³⁹ CIL VI, n° 1110.

⁴⁰ CIL VI, n° 3339 et n° 3614.

⁴¹ CIL VI, n° 3358.

Pancierera conclua cette réflexion en expliquant que, dans les deux cas, cela révèle que ces soldats étaient comme des étrangers, aux yeux de leurs compagnons de la capitale.⁴²

Si, au début du IIe siècle, les cohortes prétoriennes et urbaines ont qualifié les premiers commandants et le premier camp des courriers « d'étrangers », les soldats concernés, constitués en un corps distinct, furent appelés des « *frumentarii* ». Intéressons-nous à cette terminologie qui fait également débat. Fait révélateur, malgré que le commandant de ce corps, lorsqu'il était dans la Capitale, était le « *Princeps peregrinorum* » et que leur camp était appelé « *Castra peregrina* », le corps lui-même fut toujours connu, aussi loin que les sources nous permettent de remonter, sous le nom de « *numerus frumentariorum* »⁴³. Les spécialistes ont souvent déduit, à partir de leur nom, que l'origine des *frumentarii* connus au IIe siècle remontait à l'époque républicaine, durant laquelle, en qualité de soldats chargés de l'approvisionnement, ils supervisaient les livraisons de blé à l'armée. N. Boris Rankov, sans remettre en question la nature du travail des *frumentarii* de la République, nous invite à ne pas créer un lien trop évident entre ces derniers et les *frumentarii* du IIe siècle.⁴⁴ Selon l'historien, il n'y eut pas d'évolution continue des *frumentarii* de la République, débouchant sur les *frumentarii* de l'Empire, mais plutôt une rupture, ce qui expliquerait le silence des sources durant tout le premier siècle de notre ère. N. B. Rankov avant donc une interprétation différente. Les *frumentarii* ne tireraient pas leur nom de la nature de leur mission, mais plutôt du fait qu'ils bénéficiaient d'une ration gratuite de blé (*frumentum*) pour leur courage ou en récompense pour leur service, à l'instar des *beneficiarii* qui portaient ce nom parce qu'ils avaient reçu un *beneficium*, à savoir l'immunité des corvées. Comme nous le développerons plus tard dans cette étude, les *frumentarii* du IIe siècle avaient toujours la charge du ravitaillement des troupes, entre autres missions. De ce fait, nous trouvons plausible que ces soldats aient bénéficié d'une ration gratuite de blé, pour éviter qu'ils ne puisent dans les convois qu'ils escortaient.

Les légionnaires stationnés dans les provinces ne recevaient pas de ration gratuite de blé. Des retenues étaient effectuées sur leurs soldes, pour leur nourriture et leur équipement.⁴⁵ Nous aurions pu, de prime abord, considérer qu'il en était de même pour les légionnaires

⁴² PANCIERA S., « *Signis legionum : insigne, imagini imperiali e centuriones frumentarii a peregrinis* », dans LE BOHEC Y., *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles, Latomus, 1994 (Latomus, 226), pp. 91 – 94.

⁴³ CIL VI, n° 3341 et CIL XIV, n°125.

⁴⁴ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 134.

⁴⁵ CARRIÉ J.-M. et ROUSSELLE A., *Nouvelle histoire de l'antiquité. 10 : L'empire romain en mutation, des Sévères à Constantin (192 – 337)*, Paris, Seuil, 1999, pp. 77 – 79 (Points. Histoire ; 221).

détachés à Rome. Au contraire, nous pensons que leur appellation de *frumentarii* pourrait précisément provenir de ce qui les distinguait de leurs collègues légionnaires, restés dans les provinces, du point de vue du rationnement. Les *frumentarii* recevaient une ration gratuite de blé, qui était soit leur ration de base, soit une ration supplémentaire, et ce de manière permanente. L'appellation « *frumentarius* » pourrait donc provenir de l'obtention des privilèges frumentaires attribués à une partie de la garnison de Rome, où stationnaient certains de ces légionnaires. Cette hypothèse implique que les *frumentarii* n'aient pas pu être désignés comme tels avant la conjuration de Pison, en 65, dont le dénouement a permis aux prétoriens de recevoir la ration gratuite de blé.⁴⁶ Nous savons que des légionnaires furent détachés de leur unité d'origine pour résider à Rome avant cette date, sans être appelés ainsi. En dehors de la conjuration de Pison, deux autres moments peuvent avoir justifié leur accès au blé gratuit, à titre de récompense : les événements de l'année 69, que nous venons de brièvement évoquer, et le contexte troublé de l'avènement de Trajan. Dans les deux cas, nous assistons à des tensions entre Prétoire et Légions, exacerbées par des différences de traitement. Le pouvoir impérial, afin d'asseoir sa légitimité, en ces périodes d'instabilités, a pu prendre des mesures d'apaisement en faveur des légionnaires stationnés à Rome.

Réaliser une telle reconstitution ne va pas sans poser quelques questions, dont nous avons pleinement conscience. Tout d'abord, nous devons nous demander si les *frumentarii* actifs dans les provinces recevaient également le blé gratuit ; ensuite, nous nous demandons si les *frumentarii*, lorsqu'ils montaient en grade, perdaient ce privilège, ou bien si ce dernier était accordé à tous les militaires de rang supérieur ; enfin, pourquoi ce privilège a-t-il été donné aux seuls *frumentarii* et non à l'ensemble des *peregrini* présent à Rome, notamment aux *speculatores*. Certes, nous ne pouvons pas répondre à ces questions de manière définitive, mais nous pouvons apporter quelques réponses. En ce qui concerne les *frumentarii* officiant dans les provinces, l'octroi de la ration gratuite de blé n'est pas à exclure, car leur mobilité pouvait les amener à servir à Rome comme dans les provinces : la considération de leur statut pouvait primer sur celle de leur affectation géographique ponctuelle. Par ailleurs, nous ne trouvons rien d'étonnant à considérer que l'accession à un grade ou à une fonction supérieure s'assortisse de la perte de certaines commodités, compensée par le gain de nouvelles, jugées

⁴⁶ VIRLOUVET C., *Tessera frumentaria : les procédures de distribution du blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire*, Rome, Ecole française de Rome, 1995, pp. 271 – 282 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 286).

plus avantageuses, par exemple une augmentation de la solde.⁴⁷ Dès lors, nous pouvons penser que les *speculatores*, s'ils ne recevaient effectivement pas le blé gratuit, pouvaient trouver des avantages dans leur service.

Plus tard, une nouvelle terminologie apparut. Certains, mais assez peu nombreux, adoptèrent le titre de « *frumentarius augusti* »⁴⁸ sur leurs monuments. Les quelques occurrences que nous avons pu détecter nous permettent d'affirmer qu'il ne s'agissait pas d'actes isolés, mais plutôt d'une certaine tendance. Celle-ci était probablement motivée par analogie, d'une part, avec les *speculatores* du Prétoire, leurs collègues dans l'*Urbs* et, d'autre part, avec les *speculatores* des légions, leurs collègues des provinces, dont certains se désignaient eux-mêmes comme « *speculator caesaris* »⁴⁹, « *speculator caesaris augusti* »⁵⁰ ou encore « *speculator augusti* »⁵¹. L'existence de cette appellation fit naître une hypothèse inédite chez J. C. Mann, dans les années 1980. Selon lui, celle-ci prouvait que les *frumentarii* étaient exclusivement au service de l'empereur et étaient chargés de surveiller les gouverneurs provinciaux, auxquels ils transmettaient les messages de la Capitale.⁵² Cette théorie entre toutefois en contradiction avec le fait que tous les *frumentarii* n'étaient pas recrutés à Rome ou en Italie, mais plutôt dans ces provinces, dans les légions qui y stationnaient, ce qui priverait l'empereur du choix de ses espions. De plus, nous verrons, dans un chapitre dédié, que la question de la loyauté de ces hommes est bien plus complexe. Le peu d'occurrences du titre de « *frumentarius augusti* » nous fait donc plutôt penser à une mode passagère.

Le terme « *curiosus* », qui désigne un espion, un « fouineur », n'entrera pas dans l'usage officiel avant le IV^e siècle, après la dissolution du *numerus frumentariorum*. Néanmoins, il fut employé dès le début de l'Empire, dans le langage populaire, au point que les historiens qui étudièrent ces sujets considérèrent ce terme comme un synonyme de « *frumentarius* ». Suétone raconte qu'un chevalier romain, mêlé à la foule des civils, prit des notes au cours d'un défilé militaire tenu par Auguste. L'ayant pris pour un espion, « *curiosum ac speculatorem ratus* », Octave le fit tuer.⁵³ Nous entendons ailleurs parler des soldats

⁴⁷ Le cas des prétorien, davantage étudié, nous aide à tisser des comparaisons. En effet, un prétorien accédant au centurionat légionnaire devait perdre la gratuité de sa ration de blé, mais gagner par la même occasion d'autres avantages, comme une solde plus élevée : cf., par exemple, CIL, XI, n° 5935, détaillé dans AE, 1990, n° 896.

⁴⁸ CIL XIII, n° 1771 ; AE 1977, n° 60 ; IGR III, n° 80.

⁴⁹ CIL VI, n° 1921a et CIL VI, n° 10294.

⁵⁰ CIL III, n° 4843.

⁵¹ CIL VI, n° 2755.

⁵² MANN J. C., *op. cit.*

⁵³ SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, 27.

chargés de missions secrètes au cours desquels ils ne portaient ni uniforme, ni arme.⁵⁴ En présence de ces témoignages cumulés, nous pouvons nous demander si les auteurs antiques ne faisaient pas référence à des *frumentarii* lorsqu'ils évoquaient des *curiosi*. On pourrait apporter, à l'appui de cette hypothèse, le témoignage de Jean le Lydien, fonctionnaire et écrivain byzantin du VIe siècle, attestant que les *frumentarii* étaient appelés « *curiosi* ». ⁵⁵ Dion Cassius, quant à lui, nous apprend que les *frumentarii* ne portaient pas d'uniforme pendant leurs voyages.⁵⁶ Tout bien pesé, cette hypothèse, sans être pour autant invraisemblable, ne s'impose pas. Les informations de Jean le Lydien sont de peu de valeur : en effet, plusieurs éléments de son écrit font penser que la désignation des *frumentarii* comme *curiosi* est un amalgame, dû à la confusion entre les *agentes in rebus*, qui apparurent au IVe siècle, et leurs prédécesseurs. Cette confusion persista cependant longtemps puisque W. G. Sinnigen affirma, dans un de ses travaux, que « *curiosus* » est bien un synonyme de « *frumentarius* ». Ce sont les recherches ultérieures qui nous ont permis de faire toute la lumière sur ces questions terminologiques.⁵⁷ Puisque nous comprenons mieux les termes associés à notre étude, nous pouvons nous demander qui étaient ces *frumentarii*.

Le profil des *frumentarii*

L'historien et archéologue allemand Alfred von Domaszewski fut un des premiers à avoir apporté des éléments, quant aux origines géographiques des *frumentarii*. Dans *Die Rangordnung des römischen Heeres*, il émet l'hypothèse selon laquelle les *frumentarii* auraient été exclusivement recrutés dans les provinces occidentales de l'empire, avant la dynastie des Sévères, faisant de cette unité une sorte de corps d'élite.⁵⁸ Ainsi, il s'inscrivait dans les pas de J. Naudet qui, en 1875, estimait que les *frumentarii* venaient de Germanie, à l'instar des troupes que l'empereur chargeait de sa sécurité.⁵⁹ Quelques années plus tard, W. Henzen, en travaillant sur des gentilices récurrents chez les *frumentarii* (Ulpia, Aelia, etc), pensa également qu'ils étaient majoritairement recrutés dans les régions germanique et danubienne. Dans les années 1960, W. G. Sinnigen rejeta toutes les thèses reprises par Domaszewski et fournit les preuves épigraphiques qui témoignent d'un recrutement

⁵⁴ TACIT., *op. cit.*, 1, 85 et EPICTET., *Dissert.* 4, 13.

⁵⁵ BAILLIE REYNOLDS P. K., *op. cit.*, pp. 177 et 184 : citant et traduisant JEAN LE LYDIEN, *Liber de mensibus*, 1, 30.

⁵⁶ DION CASSIUS, *op. cit.*, 78, 39.

⁵⁷ PASCHOUD F., « *frumentarii, agentes in rebus, magistriani, curiosi, veredarii* : problèmes de terminologie », dans *Bonner Historia – Augsuta – Colloquium 1979 – 1981*, Bonn, Habelt, 1983, pp. 215 – 243.

⁵⁸ VON DOMASZEWSKI A., *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Cologne, Böhlau, 1967.

⁵⁹ NAUDET J., *op. cit.*, pp. 144 – 151.

également oriental.⁶⁰ Les sources rencontrées, tout au long de notre étude, nous montrent définitivement que le recrutement des *frumentarii* se faisait tant dans les provinces orientales qu'occidentales, aussi bien au sein des classes moyenne qu'inférieure, y compris dans les régions fraîchement intégrées à l'empire. En ce qui concerne le recrutement et l'entraînement, ces soldats ressemblaient beaucoup aux autres. Ils étaient recrutés localement dans les garnisons provinciales. Puisque chaque légion envoyait des *frumentarii* à Rome, ces derniers pouvaient venir de tout l'empire.

L'analyse d'inscriptions, concernant des commandants des *Castra peregrina*, nous apporte d'intéressantes précisions quant à leur origine géographique. En effet, ces commandants ont fait l'objet de davantage d'études que les simples soldats. Sur base des inscriptions retrouvées à Rome et dans ses proches alentours, cinq personnages peuvent se voir attribuer une patrie : C. Titius Similis⁶¹ vient de Cologne, P. Aelius Marcellus⁶² d'*Apulum* et T. Flavius Domitianus⁶³ de Nicomédie ; Q. Geminius Sabinus⁶⁴ est vraisemblablement originaire de *Vicus Annaeus*, en Afrique proconsulaire, et M. Aurelius Decimus⁶⁵ d'une cité orientale encore indéterminée. Les commandants de ces *castra* venaient ainsi de toutes les régions de l'empire, sans que nous ne puissions discerner de zones privilégiées. Il en va de même pour les centurions frumentaires et pour les centurions légionnaires au III^e siècle, période pour laquelle les sources concernant les centurions frumentaires sont les plus nombreuses. Ces dernières observations nous confortent dans notre thèse, concernant les soldats à la base du *numerus frumentariorum* car, considérant le système de progression que nous détaillerons dans un chapitre dédié, rien ne justifierait que les commandants des *Castra peregrina* soient soumis à un recrutement différent.

Comme nous l'avons vu, ils étaient recrutés dans leur province d'origine et servaient quelques temps dans la légion, avant d'être promus *frumentarii* et d'être envoyés dans différentes parties de l'empire ou à Rome. Malgré leur détachement, ceux-ci continuaient à être repris dans le registre de la légion initiale. Ces hommes pouvaient, comme nous le détaillerons plus loin, faire carrière dans les *Castra peregrina* ou dans *l'officium* d'un Gouverneur après avoir quitté la Capitale. Leurs épitaphes, à Rome, témoignent d'une forte identité provinciale, davantage que légionnaire, qui devait se traduire dans leur quotidien, car

⁶⁰ SINNIGEN W. G., « The Roman Secret Service », *op. cit.*, pp. 71.

⁶¹ CIL II, n° 484 et voir aussi AE 1995, n° 1323 qui présente un document non repris dans le CIL.

⁶² CIL XI, n° 5215, CIL III, n° 1180 (également éditée dans AE 1980, n° 736), CIL III, n° 1181 et n° 1182.

⁶³ CIL VI, n° 36775.

⁶⁴ Édité dans AE 1923, n° 28.

⁶⁵ Repris dans PANCIERA S., *op. cit.*, p. 366-367, no 1, photographie figure 1 p. 366 ; cf. AE1991, n° 265.

leurs monuments étaient érigés, quand cela est précisé, par un autre homme de la même troupe provinciale.⁶⁶ Des épitaphes romaines témoignent du choix récurrent de compagnons d'armes comme héritiers.⁶⁷ Cela nous fait penser que certains *frumentarii* stationnaient dans les *Castra peregrina* durant une période assez longue pour nouer de fortes relations. Notons que les défunts et les héritiers appartenaient à des légions différentes, mais appartenant à la même armée et donc stationnés dans la même province. Ces derniers pouvaient donc se connaître avant leur détachement à Rome.

Cependant, cette forte identité provinciale n'empêchait pas les commandants des *Castra peregrina* d'honorer les cultes militaires de vigueur, comme en témoigne des dédicaces au *signis legionum* et au génie de la caserne. Silvio Panciera, au fil de ses travaux, a développé une thèse, selon laquelle le culte du génie du camp, fréquent chez les *frumentarii* et leurs commandants, aurait été le vecteur de leur identité et de leur esprit de corps. Détachés de troupes variées et venant de toutes les provinces, les *frumentarii* et les *speculatores* auraient trouvé en lui un culte fédérateur. Nous retrouvons les traces de ce culte dans les *castra*, bien évidemment, mais également hors de Rome, dans les *stationes* italiennes qui étaient sous la responsabilité du *Princeps peregrinorum*.⁶⁸ L'inscription de T. Flavius Domitianus, arrivé dans les *castra* en tant que *speculator*, nous indique qu'il avait demandé au génie de la caserne de le mener jusqu'au commandement de celle-ci, vœu qui fut exaucé.⁶⁹ Dans les autres unités de l'armée romaine, les soldats semblent avoir honoré plus volontiers le génie de la centurie ou de la turme, l'équivalent pour la cavalerie. Les *frumentarii* n'honoraient jamais le génie de leur centurie ou turme car cette dernière n'était pas propre à la caserne, mais celle de leur troupe d'origine.

D'un point de vue social, nous discernons également une certaine diversité. En vertu de la voie standard d'accès, aux postes de commandement, étudier les origines sociales de leurs détenteurs nous permet de connaître également le profil des *frumentarii* dans leur ensemble. Les sources nous dévoilent des commandants issus d'un milieu assez modeste. La plupart ont patiemment gravi les échelons de la carrière militaire, à l'instar de T. Flavius

⁶⁶ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 138.

⁶⁷ CIL VI, n° 3333, n° 3334, n° 3351 et n° 3362.

⁶⁸ Dans une *statio* à Ostie, cf. CIL XIV, n° 7, où des centurions frumentaires y sont attestés, f. CIL XIV, n° 4487 et AE1977, n° 171 ; dans une *statio* sur la *Via Appia*, cf. CIL VI, n° 230.

⁶⁹ CIL VI, n° 36775. Nous venons de voir que des témoignages de ce culte ont pu être retrouvés hors de la caserne. Néanmoins, les fonctions des *frumentarii* ne nous permettent pas de comprendre la localisation de cette inscription. En effet, elle fut retrouvée dans la maison des Vestales. L'hypothèse d'un remploi ou d'une pierre errante semble peu probable car l'éditeur de l'épigraphie a précisé qu'elle avait été retrouvée avec quatre piédestaux mentionnant des Vestales. Le mystère demeure entier.

Domitianus⁷⁰ et de M. Oclatinus Adventus⁷¹. À leurs côtés se trouvaient pourtant des hommes dont les origines sociales étaient visiblement plus élevées. C'est pourquoi, vu sa progression rapide, nous pouvons penser que P. Aelius Marcellus⁷² a peut-être bénéficié d'un accès direct au centurionat frumentaire, gage de ses relations et de futurs avancements. Q. Geminius Sabinus, quant à lui, appartenait certainement à l'élite municipale de sa cité.

Ces divers parcours impliquaient logiquement des variations dans l'âge d'accès aux différents postes de commandement des *castra*. Si Dion Cassius assure que M. Oclatinus Adventus fut préfet de la Ville, alors qu'il était d'un âge déjà très avancé, aucune inscription ne précise l'âge d'un quelconque commandant de la caserne. Nous devons donc nous fier aux documents mentionnant l'âge des centurions frumentaires, ainsi que celui des primipiles, poste suivant souvent le passage dans les *Castra peregrina*, pour disposer de quelques indications. Il ne semble pas y avoir eu d'âge minimum requis pour accéder au rang de primipile : le plus jeune connu, à ce jour, avait 49 ans au moment de sa désignation.⁷³ Ainsi, et malgré d'évidentes variations selon les individus, les *Principes peregrinorum* devaient généralement avoir une cinquantaine d'années lorsqu'ils exerçaient leurs fonctions. Ces hommes déjà expérimentés, formés et informés à la suite de leur passage chez les *frumentarii*, pouvaient encore être promus et utilisés par le pouvoir central, comme nous le verrons plus loin.

Enfin, intéressons-nous à la vie familiale des *frumentarii*, en précisant toutefois que les témoignages dont nous disposons sont rares. Pour les simples soldats, qui n'ont quasiment pas été étudiés sous cet angle, les quelques traces évoquent le plus souvent des « frères d'arme » ou des affranchis rendant un dernier hommage à leur compagnon ou leur ancien maître. Seuls quelques sources ont été retrouvées, à Rome ou dans ses proches environs, pour les officiers supérieurs des camps. Nous n'avons que deux officiers qui paraissent mariés : T. Hellenius Concessus⁷⁴ et M. Vettius Herennianus⁷⁵. Des enfants sont attestés seulement pour P. Aelius Marcellus⁷⁶, même s'il s'agit en réalité de ses neveu et nièce, tous deux adoptés. A part ce Princeps, un *Optio peregrinorum* mentionne une femme et un enfant, respectivement décédés

⁷⁰ CIL VI, n° 36775 ; cf. *supra*.

⁷¹ DION CASSIUS, *op. cit.*, 78, 14, 1 – 4. ; cf le chapitre dédié aux « carrières ultérieures ».

⁷² CIL III, n° 1180, n° 1181 et n° 1182 ; CIL XI, n° 5215.

⁷³ CIL VI, n° 3580.

⁷⁴ *T(ito) Hellenio, T(iti) fil(io), Vlpia, Conces[so, --- princ(ipi)] / pereg(rinorum), primopilari leg(ionis) III Aug(ustae), ---/nina, heres eius, marito [---]* ; LE BOHEC Y., *La Troisième Légion Auguste*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1989, p. 149 (Études d'antiquités africaines).

⁷⁵ Inscription de langue grecque éditée dans AE 1940, n° 196.

⁷⁶ CIL XI, n° 5215.

à vingt-six et sept ans : leur sépulture prévoyait d'accueillir notre militaire après son décès.⁷⁷ Les occurrences où le mot « *frater* » est utilisé doivent se comprendre comme « frère d'arme ». La plupart du temps, les inscriptions mentionnant des membres de la famille de l'officier supérieur ont été retrouvées hors de Rome, alors que le soldat en question n'exerçait plus aucune fonction au sein des *Castra peregrina*. L'élargissement de la réflexion, à l'entièreté des centurions frumentaires, permet cependant de supposer que les proches des commandants de la caserne devaient les suivre à Rome, où ils résidaient le temps de l'affectation du *frumentarius* concerné.⁷⁸ Les simples soldats, quant à eux, étant détachés de leur province pour des durées indéterminées, se retrouvaient isolés de leur entourage familial. La plupart du temps, les sépultures étaient prises en charge par les héritiers, affranchis et surtout *commilitiones*, ces derniers appartenant à des légions différentes, mais provenant de la même armée provinciale que le défunt. Ce point semble confirmer que les rapports d'amitié et de solidarité ont pu naître dans la province d'origine, au sein de la légion ou de l'*officium* du gouverneur, et se sont pérennisés à Rome. Nous avons relevé, dans les textes des épitaphes de soldats frumentaires, des termes rappelant ces rapports : « *collega* »⁷⁹, « *frater* »⁸⁰, « *collega et frater* »⁸¹, « *contubernalis* »⁸² et « *amicus* »⁸³. Généralement, les militaires, regroupés en collègues funéraires, prenaient en charge la sépulture de leurs camarades, lorsque ces derniers n'avaient aucune famille ou héritiers pour s'en occuper.

⁷⁷ CIL VI, n° 3324.

⁷⁸ FAURE P., *op. cit.*, pp. 386.

⁷⁹ CIL VI, n° 3332.

⁸⁰ CIL XIV, n° 7.

⁸¹ CIL VI, n° 3346.

⁸² CIL VI, n° 3333.

⁸³ CIL VI, n° 3357.

DES CASTRA PRAETORIA AUX CASTRA PEREGRINA

Le premier *Princeps peregrinorum*

Si nous ignorons la date précise, le règne de Trajan est néanmoins le *terminus post quem* habituellement admis pour l'apparition des *frumentarii* et leur constitution en un corps distinct de courriers militaires, le *numerus frumentariorum*. Notons que cet élément faisait déjà consensus dans l'Antiquité, comme en témoigne, entre autre, l'historien et haut fonctionnaire impérial du IVe siècle, Aurelius Victor qui, comme nous le verrons, s'intéressa à plusieurs épisodes concernant le *numerus frumentariorum*, avec une attention particulière aux dérives et abus qui surviendront au IIIe siècle.⁸⁴ Les attestations les plus anciennes du terme de « *princeps peregrinorum* » se retrouvent dans les inscriptions de deux bases de statue, retrouvées en Tunisie, de Q. Geminus Sabinus, que nous avons évoqué précédemment : « *Q. Geminio / Q. fil(io) Arn(iensi tribu) Sabino, / (centurioni) leg(ionis) VII Gem(i)n(ae), / (centurioni) leg(ionis) VII (sic) Fer(ratae), (centurioni) leg(ionis) WIV / Marc(iae) (sic) Gem(inae) Victr(icis), (centurioni) leg(ionis) X Gem(i)n(ae) p(iae) f(idelis), (centurioni) leg(ionis) III Aug(ustae), / (centurioni) leg(ionis) VII Gem(i)n(ae), hast(ato) priori / leg(ionis) I Adiut(ricis) p. p. et principi / peregrinor(um) d(onis) d(onato) ab Imp(eratore) / Caes(are) Traiano Aug(usto) Germanico / corona uallari torquibus / et armillis et phaleris / bello Germanico, praef(ecto) / leg(ionis) X Fretensis, / uicani uici Annaei, quam idem / Geminus Sabinus ab iis testamento / suo fieri iussit / posuerunt idemque dedicauerunt / anno mag(istratus) D. Annaei Arn(iensi tribu) / Aduenae. »⁸⁵*

Q. Geminus Sabinus⁸⁶, de l'élite municipale de *Vicus Annaeus* en Afrique proconsulaire, est, en l'état actuel de la recherche, le plus ancien *Princeps peregrinorum* et probablement le premier d'entre eux. Toutefois, la compréhension de son *cursus* n'est pas sans poser plusieurs questions. Les *dona militaria* constituent la seule indication

⁸⁴ AURELIUS VICTOR, *Liber de Caesaribus*, 13, 6 : « *Quod equidem munus satis utile in pestem orbis Romani uertit posteriorum auaritia insolentiaque, nisi quod his annis suffectae uires Illyrico sunt praefecto medente Anatolio* » ; « pour connaître plus vite à la fois ce qui se faisait dans tout l'empire, il institua une course ou inspection publique : établissement assez utile, mais qui devait tourner à la ruine du monde romain par l'avarice et l'insolence de certains de ses successeurs. Disons que, dans ces dernières années, le fléau a épargné les provinces illyriennes, qui ont obtenu beaucoup de soulagement, grâce à la salutaire administration du préfet Anatolius ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/aurelius_de_caesaribus/lecture/13.htm

⁸⁵ Pour l'édition de l'inscription cf. POINSSOT L. et LANTIER R. « Q. Geminus Sabinus, *Princeps peregrinorum* », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 67^e année, n° 3, 1923, pp. 197 – 198 ; cf. aussi AE 1923, n° 28. La seconde inscription n'apportant pas davantage d'informations, nous nous limitons à la retranscription de la première.

⁸⁶ Sur ce personnage, voir aussi CIL VIII, n° 825 et CIL VIII, n° 23842.

chronologique assurée, puisqu'elles ont été acquises lors du *bellum Germanicum* de 97, guerre menée par Nerva contre les Suèves. Il reçut probablement ces récompenses de Trajan, Nerva n'étant pas mentionné dans l'inscription. Après six centurionats légionnaires, Q. Geminius Sabinus accéda au rang de *hastatus prior* de la I^{ère} légion *Adiutrix*. En respectant l'ordre direct du *cursus*, nous devons admettre qu'il est ensuite devenu primipile et *Princeps peregrinorum*, avant de recevoir des décorations du nouvel empereur Trajan et une préfecture de légion.⁸⁷ Ce parcours ne coïncide néanmoins pas avec le schéma habituellement constaté, plaçant le primipilat au-dessus du principat des *Castra peregrina*, même si ce dernier repose sur des documents plus tardifs et n'étant donc pas forcément déjà d'application à cette époque. Dans l'inscription, nous voyons que ces deux dernières charges sont liées par un « *et* », qui peut indiquer que le commandant de la caserne du *Caelius* avait, dans le même temps, le rang de primipile. Si nous estimons que le primipilat fut mentionné en premier, non pas par souci du respect de l'ordre chronologique, mais parce que cette charge était plus prestigieuse, nous pouvons penser qu'il n'y eut pas succession entre ces fonctions, mais simultanément.⁸⁸

La position des *dona militaria*, dans ce texte, immédiatement après le principat, vient encore alimenter le doute. A priori, elle nous indique que ces récompenses sont liées à la charge de *princeps*, éventuellement remplie dans un premier temps hors de Rome, auprès de l'empereur en déplacement, de Germanie vers la région du Danube. À la mort de Nerva, Trajan dû se rendre sur place pour « rallumer la discipline des camps en train de mourir ou de s'éteindre », selon le Panégyrique de Pline le Jeune, prononcé deux ans plus tard.⁸⁹ L'épithète que nous étudions indique que la Légion I *Adiutrix*, une des légions de Pannonie, venait de recevoir le titre de « *pia fidelis* » récompensant habituellement la loyauté envers l'empereur régnant. Les *dona* de Q. Geminius Sabinus et sa nomination comme *Princeps peregrinorum* peuvent lui avoir été rétrospectivement accordés, pour le remercier de son rôle dans le maintien de cette loyauté. Notons que, à l'instar de l'ordre des fonctions de primipile et de *princeps*, il est possible que les *dona* ne soient pas situés à leur juste place dans le *cursus*,

⁸⁷ LE BOHEC Y., *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Picard, 1989, p. 159.

⁸⁸ Dans l'inscription, le primipilat n'est pas accompagné de la mention d'une légion. Cette absence peut être une preuve supplémentaire de la simultanéité de cette charge avec celle de *princeps peregrinorum*. En effet, détaché à Rome, Q. Geminius Sabinus n'aurait été éloigné de sa légion. Toutefois, nos recherches ont montré qu'il existe d'autres cas où le primipile ne mentionne pas sa légion : cf. CIL III, n° 5328, CIL VIII, n° 2624, CIL X, n° 4678, CIL XI, n° 5696.

⁸⁹ PLINE LE JEUNE, *Le Panégyrique de Trajan*, 18, 1.

comme cela a déjà pu être observé par ailleurs.⁹⁰ Les doutes, que nous avons évoqués, ne peuvent trouver de réponses définitives. Nous savons néanmoins avec certitude que Q. Geminius Sabinus fut *Princeps peregrinorum* sous Trajan, au début du règne, vers 100 de notre ère.

Cette fonction, notre *Princeps peregrinorum* a pu l'exercer, tandis qu'il se trouvait toujours en Pannonie, d'où provenait sa légion au moment de la guerre contre les Suèves. Sa mission consistait en la supervision des courriers militaires, chargés d'assurer la circulation de l'information, entre les provinces, tandis que Trajan demeurait dans la région du Danube. Trajan prit certainement Q. Geminius Sabinus à ses côtés, en 99, pour son retour à Rome, rassemblant autour de lui tous les *peregrini*. Nous pourrions penser que les *peregrini* se soient constitués en une forme d'unité distincte au sein du *Castra praetoria*, mais nous considérons plutôt que cette unité se soit formée à cette occasion et que Q. Geminius Sabinus fut leur premier commandant.

Trajan, observateur de l'influence croissante des cohortes prétoriennes, dans l'entourage des empereurs, au point de peser désormais dans le choix du successeur, a pu vouloir la diminuer en leur retirant le service des courriers et en le confiant à une nouvelle unité, dotée de sa propre organisation.⁹¹ Il put notamment observer le pouvoir des prétoriens, lors de l'assassinat de Domitien. Les prétoriens entrèrent dans le palais impérial pour massacrer les régicides, malgré les supplications de Nerva, peu de temps avant qu'il n'adopte Trajan.⁹²

Fixer le moment d'apparition des *frumentarii* et du rang de *Princeps peregrinorum* au tournant du Ier et du IIe siècle coïncide avec ce que nous observons dans les sources. À Karanis, en Égypte, ont été retrouvées deux séries de papyrus qui nous informent sur le quotidien de *frumentarii*.⁹³ Une des séries contient une lettre adressée par un certain Apollinarius à son « frère très honoré », formule habituelle d'adresse à une personne de même rang, spécialement dans le milieu militaire, qui n'implique donc pas nécessairement une relation familiale. Il se présente comme soldat de la IIIe légion Cyrénaïque et « *frumentarius* de Rome » et y explique ses nombreux trajets entre l'Égypte et la Capitale. Le fait qu'il se

⁹⁰ MAXFIELD V. A., *The military decorations of the Roman army*, Londres, Batsford, 1981, p. 49. Selon l'auteur, lorsque ces décorations ne sont pas à leur juste place dans le *cursus*, elles sont systématiquement positionnées en début ou en fin de carrière, ce qui n'est pas le cas ici.

⁹¹ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 133.

⁹² PHILOSTRATE, *La vie d'Apollonios de Tyane*, 7, 18 ; DION CASSIUS, *op. cit.*, 68, 5, 4 ; AURELIUS VICTOR, *op. cit.*, 13, 9.

⁹³ P. Mich., VIII, 467 - 481 et P. Mich., IX, 562.

présente ainsi est particulièrement intéressant, surtout dans un papyrus daté de 120, soit une vingtaine d'années seulement après la création, à Rome, du *numerus frumentariorum*. Nous ne devons pas voir, dans cette appellation particulière, « *frumentarius* de Rome », la preuve d'une distinction entre les *frumentarii* et les *frumentarii* de Rome. Cela signifie plutôt que, déjà à cette époque, les soldats considéraient leur rattachement au *numerus frumentariorum* romain comme un signe de distinction, peut-être de fierté, par rapport aux autres légionnaires ou *officiales* des provinces. L'organisation et le réseau des *frumentarii* se sont donc immédiatement tissés pour assurer rapidement une bonne circulation de l'information entre les provinces et le pouvoir central. À Rome, une caserne spécifique fut érigée pour accueillir les *frumentarii* et servir de quartier général au *numerus frumentariorum*. Avant de nous attarder sur les différents champs d'activités de ces soldats, faisons un état des connaissances concernant cette caserne.

Focus sur les *Castra peregrina*

Sur base de trois inscriptions retrouvées sur le site des *Castra peregrina*, dédiées en l'honneur de l'empereur Septime Sévère ou de sa famille et datées entre la fin du II^e et le début du III^e siècle, les historiens ont longtemps attribué la construction des *Castra peregrina* à l'empereur en question.⁹⁴ Cependant, de nombreux arguments, que nous avons vus plus haut, s'accumulent pour attribuer l'initiative de ces camps à l'empereur Trajan. Ammien Marcellin, important historien romain du IV^e siècle, nous confirme la construction du « quartier des étrangers » au début du II^e siècle et souligne que le lieu servait à maintenir en détention certains prisonniers amenés des provinces par les étrangers⁹⁵, fonction que nous rapporte également Dion Cassius.⁹⁶ Plus loin dans son œuvre, Ammien Marcellin nous précise que le camp servit de prison également sous le Bas – Empire.

Le premier chantier de fouilles, qui inspecta la région du *Caelius* entre 1904 et 1909, mentionné par P. K. Baillie Reynolds en 1923⁹⁷, a pu mettre au jour le camp en question et situer son édification au début du II^e siècle, confirmant les témoignages littéraires. Les

⁹⁴ CIL VI, n°230, 231,354.

⁹⁵ AMMIEN MARCELLIN, *Histoire de Rome*, 16, 12, 66 : « *et diebus postea paucis ductus ad comitatum imperatoris missusque exinde Romam in castris peregrinis, quae in monte sunt Caelio, morbo ueterni consumptus est* » ; « quelques jours après, [Chnodomaire] fut conduit à la cour de l'empereur, puis envoyé à Rome par ce dernier, qui lui assigna pour demeure le quartier des étrangers, sur le mont *Caelius*. Il y mourut de langueur ». Texte et traduction de *Itinera Electronica* : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Ammien_histXVI/lecture/12.htm

⁹⁶ DION CASSIUS, *op. cit.*, 76, 10, 3.

⁹⁷ BAILLIE REYNOLD P. K., *op. cit.*, pp. 168 – 189.

fouilles nous apprirent également que les *Castra peregrina* furent bâties sur des édifices augustéens à caractère incertain, même s'il ne semble pas s'agir de bâtiments militaires. La seconde campagne de fouilles, entre 1969 et 1975, sous l'église San Stefano Rotondo, rapportée par E. Lissa Caronna en 1982⁹⁸, a révélé l'existence d'un Mithraeum construit à la fin du IIe siècle, vers 180. Les observations réalisées à cette occasion avancent que la première phase des travaux de construction de la caserne daterait en réalité de la fin du règne d'Hadrien, successeur de Trajan, mais cela uniquement à partir de la taille des briques utilisées, ce qui n'en fait pas une preuve irréfutable.⁹⁹

Plus précisément, c'est donc sur le *Caelius*, une des sept collines de Rome, dans l'actuel secteur de l'église San Stefano Rotondo, de l'hôpital Calvary et de la Piazza della Navicella, que se dressaient, dans l'Antiquité, les *Castra peregrina*. Cette caserne romaine de taille modeste, dont aucune structure n'apparaît plus en surface, était occupée par des soldats provinciaux de passage dans la Capitale, pour une plus ou moins longue durée : des *speculatores*¹⁰⁰, des *singulares*¹⁰¹, des *centuriones deputati*¹⁰², des *centuriones supernumerarii*¹⁰³ et bien évidemment les soldats du *numerus frumentariorum* qui étaient les plus nombreux. Nous prenons garde de ne pas placer systématiquement, dans ces *Castra peregrina* tous les soldats que l'on pouvait rencontrer à Rome, comme certains le firent parfois. Ainsi, divers historiens, à l'instar de von Domaszewski, estimaient que des Maures avaient résidé sur le *Caelius* à partir du règne de Sévère Alexandre (222 – 235). Cette confusion repose sur l'inscription CIL VIII n° 20996, relative au *cursus* de T. Licinius Hierocles, *praepositus equitum itemque peditum iuniorum Maurorum iure gladii*, entre son tribunat urbain et son tribunat prétorien. Nous savons aujourd'hui que ce commandement n'a pas dû être exercé à Rome.¹⁰⁴ En ce qui concerne les *centuriones deputati* et les *centuriones supernumerarii*, nous sommes très mal renseignés sur leurs rôles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des *Castra*, et sur leurs effectifs. Nous pensons qu'il s'agissait de délégués des légats des légions, envoyés à Rome pour des missions diverses, pas forcément en rapport avec

⁹⁸ LAVAGNE H., *op. cit.*, pp. 80 – 82.

⁹⁹ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 132.

¹⁰⁰ CIL VI, n° 3358.

¹⁰¹ CIL VI, n° 3339 et n° 3314.

¹⁰² CIL VI, n° 1110.

¹⁰³ *Idem*.

¹⁰⁴ PFLAUM H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, vol. 2, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1960, p. 809 (Institut français d'archéologie du Proche-Orient. Bibliothèque archéologique et historique ; 57).

la circulation de l'information.¹⁰⁵ Dans tous les cas, tout soldat logeant dans les *Castra peregrina*, quelle que soit sa nature et sa mission, dépendait du *Princeps peregrinorum*.

Nous ne savons pas précisément quels étaient les effectifs des *frumentarii* qui logeaient dans la caserne du *Caelius*. Néanmoins, le chiffre de cinquante frumentaires, avancé par Jean le Lydien¹⁰⁶, ne nous paraît guère crédible, mais le fait que le commandement du camp revienne à un centurion *princeps* signifie vraisemblablement que les effectifs des *Castra* n'étaient pas très élevés.¹⁰⁷ Nous pouvons l'affirmer car nous voyons fréquemment apparaître des tribuns militaires lorsque le nombre de soldats d'une unité dépasse le seuil de 500 hommes. Nous avons pu le constater dans les cohortes prétoriennes¹⁰⁸, avant la réforme de Septime Sévère, ainsi qu'à Ostie où stationnait une cohorte de Vigiles composée de 400 à 600 soldats accompagnés de deux tribuns, au IIe siècle, puis d'un seul, après la réforme en question.¹⁰⁹ Or, à cette époque, les sources dont nous disposons ne mentionnent aucun tribun rattaché aux *Castra peregrina*.

L'analyse des vestiges archéologiques, mis au jour lors des deux campagnes de fouilles, confirme ce constat. Ces fouilles ont révélé, sur le site des *Castra peregrina*, l'existence de murs parallèles, formant de longs ensembles rectangulaires, eux-mêmes divisés en petites pièces, le tout desservi par des corridors et des *itineria*. Ces structures correspondent parfaitement à des logements destinés aux soldats, à des baraquements. Néanmoins, l'état des fondations exhumées ne nous permet pas d'établir un plan d'ensemble de la caserne, ni de déterminer si elle était munie d'un étage. Nous pouvons toutefois estimer la superficie de l'endroit qui devait être de l'ordre d'un à deux hectares. En guise de comparaison, les *Castra noua equitum singularium*, construites par Septime Sévère, pouvaient abriter environ 1 000 soldats sur seulement trois hectares.

Ainsi, pour toutes ces raisons, les estimations faites par les spécialistes au sujet de la capacité d'accueil des *Castra peregrina* ne dépassent pas le chiffre de 500 hommes : entre 90 et 100 pour Manfred Clauss¹¹⁰, 200 pour W. G. Sinnigen¹¹¹, un maximum de 300 à 400 pour

¹⁰⁵ VON DOMASZEWSKI A., *op. cit.*, pp. 49, 81, 104 et 109.

¹⁰⁶ JEAN LE LYDIEN, *op. cit.*, 1, 26.

¹⁰⁷ BAILLIE REYNOLDS P. K., *op. cit.*, p. 177.

¹⁰⁸ DURRY M., *Les cohortes prétoriennes*, Paris, De Boccard, 1938, pp. 86 – 87 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 146).

¹⁰⁹ SABLAYROLLES R., *Libertinus miles : les cohortes de vigiles*, Rome, École française de Rome, 1996, pp. 158 – 160 (Collection de l'École française de Rome ; 224).

¹¹⁰ Cf. AUSTIN, N.J.E., RANKOV N.B., *Exploratio. Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*, Londres, Routledge, 1995, p. 152.

¹¹¹ SINNIGEN W. G., « The Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 71.

P. K. Baillie Reynolds¹¹² et environ 400 pour R. Paribeni¹¹³ et N. B. Rankov¹¹⁴. Une fourche de 300 à 500 *frumentarii* nous semble raisonnable, en notant que ce chiffre devait être fluctuant en fonction des départs et arrivées réguliers, pour les biens de leurs missions de courriers militaires. Si, par exemple, les *frumentarii* étaient 400 dans leurs *Castra*, cela représente 12 à 13 soldats par légion, de quoi parfaitement quadriller l'Empire et permettre un bon roulement des effectifs, pour s'assurer une circulation fluide des informations et la présence constante de *frumentarii* à disposition pour d'éventuelles autres missions. Rappelons-nous que nous évaluons ici le nombre de *frumentarii* logeant dans la caserne du *Caelius* et qu'il ne s'agit donc pas des effectifs totaux puisque, comme nous l'avons vu, d'autres types d'unités y résidaient le temps de leur mission à Rome. Retenons également qu'il ne s'agit pas du nombre de tous les *frumentarii*, car une partie d'entre eux étaient dans les *officia* des gouverneurs provinciaux ou en transit entre Rome et le reste de l'Empire. Les historiens pensent que seule la moitié des frumentaires étaient simultanément dans la caserne de Rome et que l'autre était en mission hors de la Capitale.

Le commandant et les officiers d'un camp disposaient systématiquement d'une *principia* qui, dans le cas des *Castra peregrina* du *Caelius*, n'a pas encore été révélée. La *principia* était le quartier général du camp romain, qui comprenait non seulement les logements du commandant et des officiers supérieurs, mais également un espace découvert, dans lequel on rendait la justice et où l'on offrait des sacrifices aux dieux. Le plan partiel de la caserne ne nous permet pas, pour l'instant, d'identifier l'espace réservé à cet effet. Pourtant, un tel lieu devait exister, comme nous le fait penser une inscription qui évoque un « *aedituus principiorum castr(orum) pereg(rinorum)* »¹¹⁵, gardien des lieux sacrés de la *principia* : en tant que détenteur de l'autorité, le *Princeps peregrinorum* devait remplir certaines fonctions religieuses au nom de la communauté. Lorsque nous le trouverons, ce dernier ne sera pas difficile à reconnaître car le *Princeps peregrinorum*, tout particulièrement, devait disposer d'un lieu de résidence d'une certaine aisance. Le camp étant situé à l'intérieur des murs de Rome, nous sommes en droit de nous demander si les officiers supérieurs n'auraient pas pu loger en dehors de la caserne. Pour reprendre le cas des *Castra noua*, érigés par Septime

¹¹² BAILLIE REYNOLDS P. K., *op. cit.*, p. 177.

¹¹³ PARIBENI R., « Dei milites frumentarii e del'approvigionamento della corte imperial », dans *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Römische Abteilung*, t. 20, 1905, pp. 317 et suivantes.

¹¹⁴ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 135.

¹¹⁵ AE 1980, n° 48 : *Petram genetricem / Aurfelius) Bassinus, aedituus / principiorum castr(orum) pereg(rinorum), / dedicauit hoc in loco et dfono) dfedit), / antistante Afulo) Caedicio / Prisciano, eqfuite) Rfomano), patre.*

Sévère, nous y avons retrouvé les quartiers du tribun des *equites singulares*. Comme nous l'avons vu, dans la section consacrée à l'étude du profil des officiers frumentaires, les inscriptions mentionnant des membres de la famille, épouses et enfants, ont systématiquement été retrouvés hors des camps et ont été gravés une fois que leur service militaire, au sein des *Castra peregrina*, était terminé.¹¹⁶ Ces deux éléments tendent à démontrer que les officiers vivaient aux côtés de leurs soldats afin de renforcer l'esprit de corps et d'améliorer la supervision des missions.

La découverte du Mithraeum du camp des *peregrini*, que nous évoquons au début de ce chapitre, est considérée, par beaucoup, comme un des plus importants apports, de ces dernières décennies, à l'étude de ce culte. Ce sont les fouilles menées entre 1969 et 1975 sur le site de l'église San Stefano Rotondo qui ont mis au jour cet espace remarquable pour ses décors et pour ce que nous apprennent les différentes phases successives de travaux. En effet, cette chapelle, de taille relativement modeste, créée vers 180 après J.-C., a connu un agrandissement du double, vers la fin du IIIe siècle, avec une modification notable de ses décors. Ce sont d'ailleurs ces décors qui retiennent en premier lieu l'attention, par la technicité des réalisations. Nous notons la succession des trois couches picturales encore visibles : les motifs géométriques, lorsque la pièce appartenait aux *Castra Peregrina*, puis les peintures de caractère proprement mithriaque et, enfin, de nouvelles fresques dans le style « faux marbre », très apprécié à l'époque tardive dans tout l'Empire. Notons donc que la dissolution du *numerus frumentariorum* au IIIe siècle coïncide avec le changement important de décoration murale dans la chapelle. Parmi les éléments retrouvés (objets cultuels, statues, colonnettes, fresques, etc), attardons-nous sur un petit *ex-voto*, petite plaque portative placée en accomplissement d'un vœu ou en remerciement, remarquable car il confirme leur importance, pour comprendre la circulation des images et l'influence des modèles étrangers, dans la création de l'iconographie de ce culte. Nous pouvons penser qu'il s'agisse ici d'un *ex-voto* apporté par un soldat des régions du Danube en garnison aux *Castra Peregrina*. Des inscriptions des IIe et IIIe siècles prouvent que le lieu était fréquenté par tous les pèlerins de la caserne et même par d'autres soldats stationnés à Rome, comme les cohortes de Vigiles. Après l'abandon de la caserne par les *peregrini*, la chapelle semble avoir accueilli d'autres divinités, comme le montre un Téléphore et une tête d'Isis retrouvés sur place. Ces divinités auraient été regroupées, par mesure de sauvegarde, dans le sanctuaire de Mithra, seule partie

¹¹⁶ Cf. *supra* : notes 65 à 68.

de la caserne à fonctionner, avant sa destruction, vers 377 - 380, ou même plus tard, la stratigraphie du site de San Stefano Rotondo étant impossible.¹¹⁷

L'octroi de nouvelles missions

Que les soldats du *numerus frumentariorum* aient été, à la longue, chargés de missions spécifiques par les empereurs ne fait aucun doute. Nous pensons qu'il s'agit d'une conséquence directe de la réorganisation de Trajan qui en fait une petite unité indépendante, auprès de lui, à l'intérieur de Rome. Auparavant, ces troupes individuelles ne demeuraient dans la capitale que le temps de transmettre leur message à l'empereur et de récupérer sa réponse à expédier dans leur province. Lorsqu'ils eurent leur *numerus* et leurs *Castra peregrina*, leur nombre augmenta significativement et certains d'entre eux, surtout les officiers, restèrent à Rome un plus long moment, restant ainsi disponible, au cas où l'empereur jugerait nécessaire de leur assigner une mission particulière.

La source la plus ancienne, en l'état actuel de la recherche, faisant mention d'une mission spécifique assignée à un *frumentarius* est une inscription à Delphes, datée de 120, sous le règne de l'empereur Hadrien. Le *frumentarius* en question, soldat de la Légion I *Italica* de Mésie Inférieure, se vit confier une mission de travaux de construction par l'empereur, alors qu'il accompagnait celui-ci en Grèce ou qu'il lui apportait une dépêche sur son chemin.¹¹⁸ Ce témoignage nous montre que les *frumentarii* furent rapidement chargés de missions qui sortaient de leurs attributions habituelles et qu'ils devinrent, très tôt, des hommes dignes de confiance pour les empereurs qui leur confiaient ces responsabilités. L'établissement des *frumentarii* dans des missions de police remonte vraisemblablement au règne de ce même empereur qui, selon *L'Histoire Auguste*, « *per frumentarios occulta omnia explorabat* »¹¹⁹.

Grâce aux travaux de N. B. Rankov, nous savons que des individus ou des groupes de *frumentarii* ont été dépêchés de Rome, comme ce fut le cas de prétoriens avant eux, dans la province d'Asie, comme dans d'autres provinces qui ne possédaient pas d'armées stationnées, pour justement y assurer des missions de police, mais également d'*officiales* ou de courriers pour garantir une meilleure circulation de l'information, entre ce territoire et la capitale de

¹¹⁷ Pour une analyse approfondie des décorations et de leurs significations, cf. LAVAGNE H., *op. cit.*, pp. 80 – 82.

¹¹⁸ ILS, n° 9473, cf. AE 1977, n° 60.

¹¹⁹ *Histoire Auguste. Vie d'Hadrien*, 41.

l'Empire.¹²⁰ Rapidement, les *frumentarii* commencèrent à être utilisés à des missions davantage sinistres, qui sont probablement le développement naturel des questions qu'on leur posait lorsqu'ils remettaient une lettre au pouvoir central. L'utilisation de militaires comme agents provocateurs ou espions est déjà attestée, sous le règne de Domitien, suite à une réforme bureaucratique, dont ce dernier était à l'initiative. Nous tenons ces révélations du philosophe stoïcien Epictète, l'affranchi d'un affranchi impérial, Epaphrodite, lui-même exécuté par cet empereur.¹²¹ Les hommes auxquels fait généralement référence le philosophe semblent avoir été des prétoriens, mais la construction des *Castra peregrina* doit avoir permis aux *frumentarii* de reprendre en charge ce type de missions. S'il n'y a pas de consensus parmi les spécialistes, Rose Mary Sheldon, historienne américaine, estime que la réforme bureaucratique de Domitien permit également d'institutionnaliser le renseignement militaire. À l'époque, l'empereur confia à des militaires, les *speculatores* et les prétoriens, des missions de renseignement intérieur, avant que ces fonctions n'échoient aux *frumentarii*, quelques années plus tard.¹²²

Au terme de ce petit chapitre, qui nous sert de passerelle entre notre chronologie de l'établissement progressive du corps des *frumentarii*, et de leurs *Castra Peregrina*, et l'approfondissement des différentes missions qui leurs étaient confiées, nous devons noter l'évolution rapide des responsabilités des *frumentarii*. Les réformes successives des empereurs Domitien, Trajan et Hadrien ont contribuées à définir le *numerus frumentariorum* et à en faire un outil incontournable pour les empereurs. Alternative au recours à des prétoriens, qui gagnaient dangereusement en influence, les *frumentarii*, devenus hommes de confiance des empereurs, se virent charger de toute une série de missions que nous allons détailler dès à présent.

¹²⁰ RANKOV N. B., *op. cit.*, pp. 176 – 177.

¹²¹ *Idem*, cf. particulièrement les notes 6 et 7.

¹²² PARIBENI R., *op. cit.*, pp. 310 – 320 ; SINNIGEN W. G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 65 ; SINNIGEN W. G., « Origins of the *frumentarii* », *op. cit.*, pp. 211 – 224 ; GICHON M., « Military Intelligence in the Roman Army », dans HERZIG H. E. et FREI-STOLBA R. (dir.), *Labor Omnibus Unus, Guerold Walser zum 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern*, Stuttgart, Steiner, 1989, p. 168 (*Historia : Zeitschrift für alte Geschichte. Einzelschriften* ; 60).

LES CHAMPS D’ACTIONS DES *FRUMENTARII*

Les missions courantes

Ravitaillement des troupes

Comme nous l’avons vu précédemment, les *frumentarii* étaient, à la fin de l’époque républicaine, des soldats organisés en petits groupes et chargés de l’approvisionnement de leur légion en céréales. Leur nom garde la trace de ces activités, car il provient de la ration de blé gratuite qu’ils recevaient, contrairement à leurs collègues légionnaires, en remerciement pour les missions qu’ils réalisaient. Lorsque nous retrouvons les *frumentarii*, après le Ier siècle de notre ère, durant lequel ils semblent avoir disparu de l’organisation du ravitaillement, ces derniers sont constitués en un *numerus frumentariorum* mais ne semble pas être devenus étrangers au service des vivres. En effet, une inscription, retrouvée à Rome et datée de la fin du IIe siècle a gardé le témoignage de leur implication. Celle-ci évoque un « *frumentarius missus in legionem II Italicam ad frumentarias res curandas* »¹²³.

Si de nombreux historiens ont étudié la transformation du service des postes au Ier siècle, marquant l’évolution du système républicain au système impérial, rares sont ceux qui dirigèrent de telles études pour approfondir la transformation de l’annone militaire à la même époque. Un des poèmes de l’auteur Publius Papinius Statius, que nous appelons Stace, uniquement étudié par Fr. Bérard, nous informe sur l’organisation des distributions de vivres aux militaires au Ier siècle du Principat.¹²⁴ À cette époque, nous ne trouvons pas de service central de l’annone militaire. Des affranchis impériaux, qui portaient le titre d’ « *a copiis militaribus* », formaient un bureau permanent, leurs compétences se limitant alors soit aux troupes stationnées à Rome, soit seulement à ce que Fr. Bérard appelle la « maison militaire de l’empereur ». La présence, parmi ces affranchis, d’un « *a copiis castrensibus* » motive l’historien à privilégier la seconde hypothèse.¹²⁵

Les grandes études consacrées à l’organisation de l’approvisionnement des citoyens et des armées durant les IIe et IIIe siècles, comme celles de D. van Berchem ou de C. Virlouvet, semblent avoir négligé le rôle des *frumentarii*. Nous avons vu que les soldats membres du

¹²³ CIL VI, n° 3340 : « [-?] Aurelius Lucianus / frumentarius [in?] / legionem II Itali[cam?] / [ad?] frum[en]tarias [res?] / [curandas? ---] / -----? »

¹²⁴ PUBLIUS PAPINIUS STATIUS, *Silves*, 4, 9, 10 – 23 : cité et analysé dans BÉRARD Fr., « La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l’armée impériale en campagne », dans *Mélanges de l’Ecole française de Rome. Antiquité*, t. 96, n°1, 1984. pp. 259 – 324.

¹²⁵ BÉRARD Fr., *op. cit.*, p. 302.

numerus frumentariorum étaient employés comme courriers militaires, entre Rome et les provinces, et que le pouvoir impérial les avait peu à peu utilisés comme espions et comme policiers. Pourtant, depuis les travaux de R. Cagnat¹²⁶, nous savons que les *frumentarii* se sont également occupés de l'intendance, pendant tout le Haut-Empire, mais les historiens n'ont pas cherché à approfondir cet aspect de leurs responsabilités.

Durant les II^e et III^e siècles, les *frumentarii* étaient la liaison entre les services centralisés de l'annone militaire à Rome et les bureaux dans les provinces. Si l'administration financière de l'intendance dépendait, durant les deux premiers siècles du Principat, du *Rationalis summarum*, fonctionnaire fiscal de haut rang, le contrôle et la supervision de tout le service faisait partie des attributions directes de l'empereur. Comme plusieurs autres de leurs attributions, les empereurs ont peu à peu délégué cette charge à leurs Préfets du Prétoire. D'abord, ce fut à titre provisoire, dans des circonstances spéciales et dans un secteur déterminé, par exemple lorsque l'empereur était momentanément empêché de s'en occuper lui-même, mais ensuite ce fut de manière définitive, l'empereur ne parvenant plus ou ne souhaitant plus récupérer cette fonction. Ainsi, lorsque Marc-Aurèle (161 – 180), retenu par la guerre contre les Sarmates et les Marcomans, confia le gouvernement de toute la partie orientale de l'empire à Avidius Cassius, entre 169 et 175, il assigna son Préfet du Prétoire au ravitaillement des troupes d'Orient : « *tu tantum fac adsint legionibus abunde commeatus quos, si bene Avidium novi, scio non perituros* »^{127 128}.

Cette charge fut petit à petit intégrée aux attributions des Préfets du Prétoire, mais nous ignorons à partir de quand elle commença à faire partie de leurs pouvoirs réguliers. Nous savons par contre que, sous Alexandre Sévère (222 – 235), la personnalité qui revendique la charge de ravitaillement des troupes est toujours l'empereur lui-même.¹²⁹ Par contre, sous le règne de Gordien III, nous observons que le Préfet Timésithée est désormais chargé de communiquer directement aux gouverneurs des provinces les instructions au sujet de la levée de l'annone.¹³⁰ A en croire l'histoire du grec Zosime, qui écrit au début du VI^e siècle, le ravitaillement des troupes était une charge des Préfets du Prétoire, avant le règne de

¹²⁶ CAGNAT R., *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1912, pp. 318 – 321.

¹²⁷ VULCATIUS GALLICANUS, *Vie d'Avidius Cassius*, 5, 8 : cité dans DE LAET S.J., « Les pouvoirs militaires des Préfets du Prétoire et leur développement progressif », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 25, fasc. 3, 1946, p. 549.

¹²⁸ DABROWA E., *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, Bonn, Habelt, 1998, pp. 115 – 117 (*Antiquitas. Abhandlungen zur alten Geschichte* ; 45).

¹²⁹ AELIUS AMPRIDIUS, *Vie d'Alexandre Sévère*, 45, 2 ; 53, 9.

¹³⁰ *Vie de Gordien*, 28, 2.

Constantin Ier. Après les importantes réformes de Dioclétien et de Constantin, les Préfets du Prétoire conservèrent l'intendance parmi leurs attributions officielles, bien que Constantin leur retira toute autre charge militaire.¹³¹

Un troisième fait, particulièrement éclairant, doit encore retenir notre attention si nous voulons bien comprendre les responsabilités des différents acteurs dans l'intendance militaire. En effet, Néron accorda le blé gratuit aux hommes des cohortes prétoriennes, alors que les autres soldats devaient céder une partie de leur solde pour payer leur ravitaillement.¹³² Nous pensons donc qu'il a dû y avoir, au sein du Prétoire, à partir de cette époque, un organisme dédié au ravitaillement de ces soldats. Lorsque Septime Sévère étendit le blé gratuit à tous les légionnaires et qu'il créa un impôt spécial, en nature et non en argent, pour les besoins de cette mesure, trois faits étaient en faveur de l'attribution de l'administration de cet impôt, au Préfet du Prétoire. Premièrement, comme nous l'avons vu, les Préfets du Prétoire s'occupaient déjà, depuis le règne de Néron, de l'annone des troupes prétoriennes. Cette annone avait, en plus d'un caractère administratif, un caractère financier, puisque le blé gratuit faisait partie intégrante de la solde des prétoriens. Lorsque le pouvoir impérial étendit la gratuité de la ration de blé aux légionnaires, l'administration n'eut qu'à copier l'organisation déjà existante, au sein du prétoire, organisation qui dépendait de son Préfet. Deuxièmement, rappelons que les empereurs, à partir de la seconde moitié du II^e siècle, déléguaient de plus en plus de leurs charges à leurs Préfets. Nous savons qu'il en fut de même en ce qui concerne l'administration supérieure de l'annone militaire. Lorsque le nouvel impôt en nature fut levé, impôt connu sous le nom de « *annona militaris* », le pouvoir central aura trouvé naturel d'en charger le Préfet du Prétoire, et non le *Rationalis summarum*, ce dernier s'occupant avant tout du fisc et des impôts payés en numéraire. Troisièmement, en tant que chef de la police d'État, le Préfet du Prétoire avait sous ses ordres directs, au III^e siècle, le *numerus frumentariorum* qui s'occupait, à l'origine exclusivement, et au II^e siècle comme fonction accessoire, des services de l'intendance militaire. La subordination des *frumentarii* au Préfet du Prétoire, avec les fluctuations que nous évoquerons dans le chapitre dédié à l'étude de la loyauté des frumentaires, a probablement pesé dans la décision d'attribuer au Préfet la charge de l'administration de l'annone militaire.

Le *numerus frumentariorum* était donc un maillon essentiel pour le pouvoir central dans la supervision et la distribution de l'annone. Néanmoins, son secteur d'activité se limita

¹³¹ ZOSIME, *Nouvelle histoire*, 2, 32 – 33 : cité dans DE LAET S.J., *op. cit.*, p. 549.

¹³² TACITE, *Ann.*, 15, 72 ; SUÉTONE., *Vie de Néron*, 10.

au ravitaillement des légions et non à celui de la ville de Rome, cette tâche revenant au *Praefectus annonae*. Du fait de l'importance des *frumentarii* dans le ravitaillement des armées, ceux-ci disposaient des postes permanents à Portus, le port de Rome, et sur la *via Appia*, reliant Rome au port céréalier de Puteoli, connu aujourd'hui sous le nom de Pouzzoles, près de Naples. Les *frumentarii* devaient inévitablement collaborer avec le *Praefectus annonae* comme semble le confirmer une inscription de Portus datant du début du III^e siècle.¹³³ Iulius Maternus, *centurio frumentarius*, était en effet chargé de la transcription de la décision du Préfet de l'annone, dont le siège était à Rome, et de sa transmission aux agents de Portus. Un autre individu apparaît à la fin de l'inscription, M. Vargunteius Victor, sans davantage de précision concernant son titre. Sa présence à la fin de l'inscription avec la mention « *curam agente* » nous fait penser qu'il est un de ces agents de Portus, relais de l'administration centrale et chargée d'afficher et de faire respecter la décision. Cette inscription, récemment étudiée par H. Rougier, est unique dans le *corpus* réunit par ce dernier. En effet, il s'agit du seul exemple d'une intervention directe de l'administration centrale dans l'organisation des métiers portuaires.¹³⁴ Cela peut s'expliquer par la place spéciale qu'occupait Portus dans l'organisation de l'approvisionnement de la Ville. Quoiqu'il en soit, il est révélateur de rencontrer un *centurio frumentarius* impliqué dans ces intérêts stratégiques, en tant que porteur des ordres du pouvoir central.

Circulation de l'information

Le système de transport impérial, le « *cursus publicus* », fut créé et développé par les empereurs du I^{er} siècle de notre ère, pour pallier le manque de voyageurs, et donc de messages, qui provoquaient des lenteurs dans la circulation de l'information sous le système républicain. S. Crogiez-Petrequin identifie plusieurs éléments pour expliquer ce manque : l'insécurité, l'éloignement familial, la fréquentation d'axes isolés des lieux de passage, le

¹³³ AE 1977, n° 17 : « *Sicut coram praecepit / v(ir) p(erfectissimus) Messius Extricatus / praef(ectus) ann(ona)e titulus ponetur / qui demonstrat, ex quo loci (sic) / in quem locum saborrariis (sic) / saborram tollere liceat, factum / autem opus est ut idem titulo (sic) / retro omnium praefectorum / litterae instruantur quibus / de podismo est statutum quibusque / suam auctoritatem idem v(ir) p(erfectissimus) / manere praecipit. Titulus / scribitur per / Iulium Maternum / (centurionem) fr(umentarium) (a[n]te] d[iem])XV Kal(endas) Octobr(es) / Faustino et Rufino co(n)s(ulibus). / Cura(m) agente M(arco) Vargunteio / Victore » ; « Selon les instructions personnelles et publiques de Messius Extricatus, *vir perfectissimus*, préfet de l'annone, sera placée une inscription qui indique de quel endroit et jusqu' où les spécialistes du lestage ont l' autorisation de prendre du sable Par ailleurs, la plaque a été réalisée de manière que, dans la même inscription, sur le *verso*, soient indiqués les documents de tous les préfets par lesquels il est statué à propos de la mesure en pieds et pour lequel le même *vir perfectissimus* a établi qu' ils conservent leur validité L' inscription a été écrite par Julius Maternus, centurion frumentaire, le quinzième jour des calendes d' octobre, sous le consulat de Faustinus et de Rufinus, à charge d'exécution de Marcus Vargunteius Victor » (trad. Cébeillac - Gervasoni, 2006).*

¹³⁴ ROUGIER H., « L'identité professionnelle et l'expression du métier dans l'épigraphie portuaire occidentale : différents niveaux de codification », dans *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 42, n°2, 2016, pp. 111 – 112.

manque de personnes de confiance, la période hivernale et le *mare clausus*.¹³⁵ Certes, certains éléments, comme les causes environnementales, demeurent, malgré l'instauration du *cursus publicus*, mais les causes humaines et structurelles furent réglées par le système impérial et, plus encore, par la constitution du *numerus frumentariorum* et l'attribution à ce dernier des responsabilités de courriers officiels. Les *frumentarii* recevaient des autorisations, le temps de leur mission, pour emprunter les voies du *cursus publicus*, pour utiliser les relais et pour effectuer des réquisitions dans les communautés locales, si cela s'avérait nécessaire. Ces soldats devaient être reconnus comme des agents officiels, pouvant utiliser librement ce droit sans être régulièrement contrôlés. Un événement, rapporté par Dion Cassius, illustre parfaitement nos propos : après sa défaite contre les Sévères en 218, l'empereur Macrin (217 – 218) s'enfuit en se déguisant en *frumentarius*, ce qui lui permit d'utiliser le système routier sans être inquiété. Il finit par être attrapé et exécuté, laissant Héliogabale seul maître de Rome.¹³⁶

Approfondissons, dans ce chapitre, une sélection de sources afin d'appréhender les différents aspects de leur implication, dans la bonne circulation de l'information, entre les gouverneurs, dans les provinces et l'Empereur à Rome.

Pour commencer, évoquons une inscription, émergeant du CIL, qui nous rappelle que nous ne devons pas nous méprendre, sur l'apparente simplicité de la transmission de l'information, durant les IIe et IIIe siècles. En effet, nous présentons souvent celle-ci sous la forme d'une dualité trompeuse, Gouverneurs – Empereur, et inversement, où les *frumentarii* transmettent les informations des uns et les ordres de l'autre. L'inscription en question nous pousse à plutôt concevoir une structure triangulaire, dans laquelle le paramètre « armées » est tout aussi important que les deux premiers, cités à l'instant. En effet, une partie importante du corps des *frumentarii*, la moitié selon les estimations, était cantonnée dans une province, que ce soit celle d'origine ou une affectation, aux côtés du Gouverneur, afin d'assurer une bonne communication entre lui, ses administrations et ses armées, lorsque la province en était dotée. Des *frumentarii* étaient donc également employés comme des courriers ou des estafettes pour la transmission des correspondances et des ordres militaires.¹³⁷ Si nous poursuivons l'approfondissement de cette structure, nous voyons même un quatrième élément apparaître,

¹³⁵ CROGIEZ-PETREQUIN S., *op. cit.*, p. 152.

¹³⁶ DION CASSIUS, *op. cit.*, 79, 39, 2 – 3 et HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*, 5, 4, 7 – 8 ; propos rapportés par SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 326.

¹³⁷ CIL III, n° 2063 : « *T. Urronius / Maro frumentarius / leg. III Quirenarice (sic) / qui cucurrit trum(entarius) (sic) / ann(os) XL et (centurio) frum(entarius) / factus modo. Firminus / libertus eius posuit / Locus concessus.* »

la population romaine. Comme nous l'avons vu ci-dessus, en traitant de leur rôle dans le ravitaillement, nous savons que les *frumentarii* étaient aussi chargés d'apporter les décisions officielles à la connaissance de la population ou des métiers concernés (exemple de Portus). Une autre trace de cette mission de transmission de l'information, à la population, se trouve dans l'*Histoire Auguste*. En effet, ce furent apparemment des *frumentarii* qui reçurent la mission d'informer le peuple que quiconque aiderait Maximin le Thrace (235 – 238), tandis qu'il marchait sur l'Italie, serait considéré comme un ennemi public.¹³⁸

Les *frumentarii*, que nous trouvons dans les provinces, ne sont pas à distinguer de ceux que nous trouvons à Rome. En effet, les *frumentarii* commençaient la plupart du temps leur carrière, dans leur province d'origine, et ensuite entraient en contact avec les *Castra peregrina* de Rome, soit par le biais des promotions qui pouvaient, au moins pour les grades élevés, entraîner des déplacements géographiques, soit par celui des missions spéciales dont on chargeait volontiers ces sous-officiers expérimentés.¹³⁹ Nous savons qu'il y avait une circulation incessante d'agents entre les capitales provinciales et Rome, pour assurer les indispensables tâches de liaison et d'inspection, mais aussi de renseignement et de police. Comme nous l'avons vu précédemment, ces fonctions pouvaient être confiées à d'autres types d'unités, mais nous retrouvons, au fil du temps, de plus en plus de *frumentarii*, spécialisés dans ces missions de liaison, pour lesquelles ils étaient détachés de leur légion d'origine, dans un *officium* provincial ou bien dans les casernes du *Caelius*.¹⁴⁰

Nous avons gardé de nombreux témoignages de cette circulation incessante de messages et de messagers. Comme nous l'avons vu plus haut, Pline le Jeune nous a laissé une vaste correspondance, qui nous a permis de quantifier les échanges qu'il avait avec l'empereur, tandis qu'il occupait la charge de Gouverneur. L'épigraphie également nous éclaire sur l'importance reconnue des *frumentarii*, dans la transmission de missives, comme nous le montre une inscription à Appia, en Asie Mineure, qui retranscrit sur la pierre le texte d'une lettre de l'empereur Philippe l'Arabe à M. Aurelius Eglectus, transportée *pe(r) Didymum mili(t)e(m) frum(entarium)*.¹⁴¹ Une inscription à Salone, capitale de la province de Dalmatie, témoigne cette fois de la perception des proches d'un *frumentarius*. Il y est inscrit

¹³⁸ *Maxime Pupien et Balbin*, 10, 2 ; propos rapportés par SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 332.

¹³⁹ BÉRARD Fr., « Quelques *officiales*, entre Lyon et Rome », dans *Les Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 15, 2004, p. 358.

¹⁴⁰ RANKOV N.B., « *Frumentarii*, the *Castra Peregrina* and the Provincial *Officia* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 80, 1990, pp. 176 – 182.

¹⁴¹ CIL III, n° 14191 : « *Imp(erator) Caes(ar) M. / Iulius Phi(lippus P(ius) F(elix) Aug(usus)) et (M. Iulius Philippus) s(n)o(bi)l(i)ssimus Caes(ar) M. Au(r(elio) Eglecto) pe(r) Didymum mili(t)e(m) frum(entarium)*. »

que le défunt « courut comme *frumentarius* pendant 40 ans », ce qui illustre bien comment son affranchi, auteur de l'épithaphe et héritier du défunt, comprenait les fonctions de son ancien maître, T. Urronius Maro.¹⁴² Malheureusement, n'ayant pas trouvé d'autres témoignages concernant ce dernier, nous ne pouvons pas précisément comparer la vision que se faisait son affranchi au sujet de son rôle de *frumentarius* avec la réalité de celui-ci. Néanmoins, la formulation utilisée n'en est pas moins intéressante : elle témoigne de l'importance et, d'une certaine manière, de la fréquence des courses que réalisait le *frumentarius* pour la transmission des messages.

Dion Cassius, fils d'un *legatus augusti*, d'abord gouverneur de Cilicie puis de Dalmatie, et lui-même gouverneur de Dalmatie puis de Pannonie Supérieure, était aux premières loges pour appréhender le rôle des *frumentarii*, qu'il utilisa à de nombreuses reprises dans la gestion de sa province et dans sa correspondance avec le pouvoir central. Dans ses écrits, il utilise d'ailleurs les termes grecs signifiant « porteurs de lettres » ou « porteurs de messages » pour désigner les *frumentarii*.¹⁴³ Autre exemple littéraire, dans la *Vie de Maxime et Balbin*, appartenant à l'*Histoire Auguste*, le biographe mentionne que les empereurs écrivaient aux provinces « en envoyant des *frumentarii* ». ¹⁴⁴

Intéressons-nous à présent à des papyrus évoquant des *frumentarii*. Dans leur grande majorité, les papyrus latins, un peu plus de 300 en l'état actuel des découvertes, proviennent d'Égypte, tout comme les milliers de papyrus grecs que nous possédons : cela s'explique par les conditions climatiques et environnementales qui ont permis une meilleure conservation des matériaux utilisés. L'épistolaire militaire se présente sous la forme de lettres professionnelles d'incorporation, de recommandation, d'ordre, de rapports, et de correspondance privée.¹⁴⁵ Deux archives de correspondances suscitent notre intérêt pour leur contenu documentaire, mais aussi pour leur bilinguisme et leur niveau de langue. D'une part, à Karanis, l'actuel Kom Aushim dans le nord du Fayoum, le dossier de Claudius Tiberianus¹⁴⁶, daté du premier quart du IIe siècle ; d'autre part, à Karanis toujours, le dossier

¹⁴² CIL III, n° 2063 : cf. note n° 137.

¹⁴³ DION CASSIUS, *op. cit.*, 79,14,1 et 79,15, 1.

¹⁴⁴ SHA, *Max. et Balb.*, 10, 3 : « *scriptum est praeterea ad omnesprovincias missis frumentariis iussumque, ut, quicumque Maximinum iuisset, in hostium numero duceretur* » ; cité dans RANKOV N. B., « Les *Frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces », *op. cit.*, p. 135.

¹⁴⁵ BIVILLE Fr., « Lettres de soldats romains », dans POUILLOUX J., *La lettre gréco-latine, un genre littéraire ?*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2014, p. 91 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique ; 52).

¹⁴⁶ *P. Mich.* VIII, 467 – 481 : 14 lettres tantôt en latin et tantôt en grec.

de Iulius Sabinus et de son fils C. Iulius Apollinarius, dont les lettres sont datées de la première moitié du IIe siècle.

Les lettres du dossier de Claudius Tiberianus furent découvertes ensemble, en 1928, dans une niche sous l'escalier d'une maison, lors du chantier de fouilles de l'université du Michigan entre 1924 et 1935. La plupart des lettres sont adressées à Claudius Tiberianus par Claudius Terentianus¹⁴⁷, qui qualifie le premier de « père »¹⁴⁸. Celles-ci ont été rédigées pendant un laps de temps durant lequel Claudius Terentianus faisait ses débuts dans l'armée romaine, tandis que Claudius Tiberianus quittait le service actif et s'installait comme vétéran à Karanis.¹⁴⁹ L'adresse, au verso d'un des papyrus, révèle que Tiberianus était un *speculator*, qui ne peut avoir été, considérant les diverses informations collectées, que dans l'*officium* du Préfet d'Égypte.¹⁵⁰ Un autre papyrus était adressé à un certain Longinus Priscus, « *domino* », un officier de rang supérieur au sien ou un membre de l'administration. Dans cette lettre, Tiberianus mentionne un message qui devait avoir été remis à Priscus par un *frumentarius* dénommé Sempronius Clemens.¹⁵¹ Le contexte ne permet pas de savoir avec certitude s'il s'agissait d'une lettre privée ou d'une communication officielle de Tiberianus pour son maître, le Préfet d'Égypte : néanmoins, la mention du rang de Clemens nous fait pencher pour la seconde hypothèse. Au sujet de la langue utilisée, notons que Tiberianus utilisait le latin pour ses messages officiels, du temps de son service militaire, mais qu'il utilisa le grec une fois installé comme vétéran, peut-être à cause de la pression socio-culturelle de Karanis, où le grec était probablement parlé plus aisément que le latin. Cela nous informe sur le niveau de langue dans l'armée romaine, et plus précisément dans les services de courriers des provinces orientales.¹⁵² La correspondance avec Terentianus est intéressante car Tiberianus évoque plusieurs épisodes de sa carrière qui nous informe sur ses missions de courriers et répond aux

¹⁴⁷ Les lettres de C. Terentianus constituent, à ce jour, la collection la plus importante de lettres privées émanant d'une même personne. Ce sont également les plus longues. Cf. BRIVILLE Fr., *op. cit.*, p. 91.

¹⁴⁸ Depuis la découverte de ces lettres, de nombreux articles ont été écrits sur la relation entre Claudius Tiberianus et Claudius Terentianus : ce dernier appelle le premier « *pater* » ou l'équivalent en grec. Cette appellation a amené plusieurs spécialistes à considérer Claudius Tiberianus comme le père biologique de Claudius Terentianus. Or, l'usage de noms de parentèle était très fréquent, en latin et en grec, à cette époque, et ne nous permet donc pas de conclure avec certitude sur l'existence d'un lien de parenté entre ces deux hommes. Terentianus considérait plutôt Tiberianus comme un protecteur ayant des liens étroits avec son protégé. Ajoutons à cela le fait que Terentianus mentionne souvent un certain Ptolémée qu'il appelle « mon père », lorsqu'il évoque des membres de sa famille.

¹⁴⁹ MELAERTS H., « Silvia Strassi. L'archivio di Claudius Tiberianus da Karanis. Berlin-New York, W. de Gruyter, 2008 », dans *L'antiquité classique*, t. 81, 2012, p. 436.

¹⁵⁰ *P. Mich.* VIII, 469, 24 – 25.

¹⁵¹ *P. Mich.*, VIII, 472, 1, 14 – 16.

¹⁵² Pour une analyse linguistique de ces documents, cf. FLOBERT P., « Philologie latine », dans *Ecole pratique des hautes études. 4e section : sciences historiques et philologiques. Livret 6 : Rapports sur les conférences de l'année 1989-1990*, 1996. pp. 49 – 50.

questions que se pose son protégé. Ce dernier demande également des fournitures et des vivres, en expliquant comment les lui envoyer en toute sécurité. Ceci nous montre quelles étaient les préoccupations en campagne et à quel point un marin et un légionnaire devait se procurer seul ce matériel : poules pondeuses, vêtements, armes, etc.

La seconde archive consiste en un ensemble de lettres concernant Iulius Sabinus et son fils C. Iulius Apollinarius. La plupart d'entre elles, dont certaines sont datées, proviennent d'une maison proche de celle de Tiberianus, à Karanis. Dans un document, en grec, qui date de 120 après J.-C., Sabinus apparaît comme un soldat de la légion III Cyrenaica et « *frumentarius* de Rome », cas particulier que nous avons évoqué précédemment. Soulignons qu'un des documents est une lettre d'un Sempronius Clemens, nom que nous venons de rencontrer dans la première série d'archives papyrologiques. Plusieurs Sempronii ont été retrouvés dans des papyrus de Karanis, et même plusieurs Sempronius Clemens, mais nous pouvons envisager la possibilité que cet homme soit le même *frumentarius* que celui cité par Tiberianus. Dans cette lettre, Sempronius Clemens fait part à Apollinarius d'un voyage imminent à Antinopolis. Ce n'est pas la seule lettre de ce type, car nous avons également retrouvé un papyrus adressé par Apollinarius à Sempronius Clemens, son « frère très honoré »¹⁵³, dans lequel il y explique qu'il est récemment parti à Rome. Revenu peu de temps après, il avait remarqué que Clemens en avait fait de même. Une autre lettre adressée à Apollinarius implique clairement que ce dernier était à Rome lorsqu'il la reçut.¹⁵⁴ De tels déplacements sont compatibles avec le rôle des deux hommes de *frumentarii*. Le document le plus intéressant de cette série est sans doute un papyrus, malheureusement fragmentaire, trouvé avec une lettre destinée à Apollinarius, qui semble donc avoir été écrite par lui ou à son intention. L'auteur de la lettre, qui se trouve à Alexandrie à ce moment-là, y précise « j'ai aussi écrit l'itinéraire que j'ai suivi à travers la Syrie, l'Asie et l'Achaïe en direction de Rome ». Ces détails peuvent suggérer un voyage par la mer, en empruntant plusieurs bateaux successifs, le long de la voie côtière suivie par les navires de marchands, exerçant leurs activités commerciales, autour de la Méditerranée, mais, selon les spécialistes, les mots grecs choisis laissent plutôt penser à un itinéraire terrestre. Nous pouvons également envisager un trajet, tantôt sur terre et tantôt sur mer, en allant vers Ephèse, traversant la mer Egée,

¹⁵³ Formule d'adresse habituelle à une personne de même rang, spécialement dans le milieu militaire, qui n'implique donc pas nécessairement un lien familial.

¹⁵⁴ Ces différents exemples de lettres sont repris dans RANKOV N. B., « Les *Frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces », *op. cit.*, p. 136.

parcourant la Grèce et traversant la mer Ionienne pour rejoindre l'Italie.¹⁵⁵ Grâce aux travaux de S. Crogiez-Petrequin¹⁵⁶, nous avons compris que, au IIIe siècle, les *frumentarii* recevaient, en plus de leur autorisation temporaire pour utiliser le *cursus publicus*, un itinéraire pour les guider le long du chemin. Cette formalité est sans doute héritée des itinéraires que découvraient et se conseillaient entre eux les premiers *frumentarii*, que nous découvrons en analysant ces papyrus de Karanis.

Si les *frumentarii* étaient quotidiennement impliqués dans la supervision du ravitaillement des troupes et dans la circulation de l'information entre le pouvoir central et les provinces, deux missions qui sont étroitement liées l'une à l'autre, ils obtinrent, au fil des IIe et IIIe siècles, d'autres responsabilités plus ponctuelles, à savoir le renseignement et la police. Approfondissons ces missions au moyen des sources et de leur analyse.

Les missions ponctuelles

Renseignement intérieur

Si nous ne pouvons pas être certain que les missions de renseignement faisaient partie de leurs attributions, dès les origines, nous savons que les empereurs ne mirent pas beaucoup de temps à comprendre leur atout dans leur besoin de contrôle et leur désir de conserver leur trône. Même si ces missions de collecte de renseignements n'étaient pas leurs activités principales, elles ont laissé une marque indélébile dans l'esprit et dans les textes des contemporains. Avant les travaux de N. B. Rankov, dans les dernières années du XXe siècle, qui proposa de relativiser ces missions de « service secret », cet aspect du *numerus frumentariorum* était le plus étudié par les historiens qui se sont intéressés à cette unité particulière de l'armée romaine.

Les témoignages d'espionnage au sein de la Cour impériale sont inexistantes au Ier siècle. Certes, des empereurs ont pu demander à des hommes de confiance de collecter des informations sur des rivaux potentiels, mais ces missions n'étaient pas institutionalisées. Ce fut le cas, assez tardivement, sous le règne de l'empereur Hadrien qui utilisa plusieurs fois des *frumentarii* à cette fin, au point que l'historien Georges Doublet parle de l'établissement d'une « police secrète ».¹⁵⁷ Dans son article, l'auteur soutenait notamment la thèse selon

¹⁵⁵ RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 137.

¹⁵⁶ Cf. notes n° 12 et 135.

¹⁵⁷ DOUBLET G., « Inscriptions de Paphlagonie », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 13, 1889, p. 318.

laquelle seuls les *frumentarii* membres de cette police secrète de l'empereur portaient le titre de « *frumentarius augusti* », mais, comme nous l'avons développé dans le chapitre consacré à leur nom, nous ne soutenons pas cette théorie. De plus, comment pourrions-nous expliquer que des « agents secrets » aient porté publiquement un titre distinctif renvoyant à leurs missions secrètes ? L'hypothèse d'une police secrète reposant sur le sens donné au titre « *frumentarius augsti* », nous ne pouvons soutenir cette dernière. Des *frumentarii* ont bel et bien été employés à des missions de renseignement intérieur, mais pas au sein d'une unité spéciale dans le *numerus frumentariorum*. Nous devons envisager que les *frumentarii* collaborèrent à plusieurs reprises avec les policiers de Rome, les vigiles. De fait, un poste se trouvait juste à côté des *Castra peregrina* et des inscriptions dédicacées par des vigiles ont été retrouvées dans le *Mithraeum*. Nous aborderons les missions de police civile et militaire des *frumentarii*, dans le chapitre qui suit celui-ci. D'ici là, détaillons quelques témoignages antiques relatant des missions de renseignement menées par des hommes du *numerus frumentariorum*.

L'*Histoire Auguste* nous raconte un épisode interpellant du règne de l'empereur Hadrien. Ce dernier aurait utilisé un *frumentarius* pour espionner un de ses amis sénateur.¹⁵⁸ L'empereur apprit que son ami recevait de nombreuses lettres de sa femme, dans lesquelles elle se plaignait de son mari qui restait trop longtemps à Rome, pour s'amuser et pas assez auprès d'elle. Lorsque le sénateur demanda une permission à l'empereur pour quitter Rome, celui-ci le réprimanda pour être trop épris des plaisirs de la capitale. L'homme apparemment choqué demanda si sa femme avait écrit à l'empereur.¹⁵⁹ Ce témoignage nous apprend que les empereurs ne cherchaient pas uniquement à se renseigner sur les rivaux, mais également sur leurs amis. Dans un système aussi concurrentiel que le régime impérial, l'information permet de se prémunir contre les trahisons et de maintenir la loyauté de ses proches.

¹⁵⁸ *Hadr.*, 11, 4 – 6.

¹⁵⁹ « *Et erat curiosus non solum domus suae sed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta omnia exploraret, nec aduenterent amici sciri ab imperatore suam uitam, priusquam ipse hoc imperator ostenderet. Unde non iniocundum est rem inserere, ex quo constet eum de amicis multa didicisse. Nam cum ad quendam scripsisset uxor sua, quod uoluptatibus detentus et lauacris ad se redire nollet, atque hoc hadrianus per frumentarios cognouisset, petente illo commeatum Hadrianus ei lauacra et uoluptates exprobrauit. cui ille : "Num et tibi uxor mea, quod et mihi, scripsit ?" » ; « Il ne s'occupait pas seulement de ses affaires domestiques, mais aussi de celles de ses amis, dont il découvrait, par les *frumentarii*, les actions les plus secrètes, au point qu'ils ignoraient que l'empereur en fût informé, jusqu'au moment où lui-même le leur prouvait. Je citerai un fait qui montrera combien il était curieux de cette sorte de détails. Une femme avait écrit à son mari une lettre où elle lui reprochait son goût pour les plaisirs et les bains, qui l'empêchait de revenir près d'elle. Adrien l'apprit par ses agents ordinaires; et quand cet homme demanda un congé, il lui fit les mêmes reproches que sa femme et dans les mêmes termes : "Mais, répondit celui-ci, ma femme vous a donc écrit les mêmes choses qu'à moi ?" » Texte rapporté et traduit dans RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 139.*

À la fin du II^e et au début du III^e siècle, nous trouvons une documentation plus importante au sujet de ce furetage. Selon l'historienne américaine R. M. Sheldon, aucun individu, quel que soit son rang, n'était à l'abri de la surveillance des *frumentarii* missionnés par l'empereur. L'historienne, qui tente de démontrer que le *numerus frumentariorum* est comparable à un « service secret » tel que nous en connaissons aujourd'hui, explique que ces agents étaient redoutés tant par les généraux de premier plan que par les humbles chrétiens, tant par les sénateurs que par les éléments subversifs.¹⁶⁰ Bien qu'elle prétende être parvenue à y répondre, la thèse de départ de Mme Sheldon est, selon nous, erronée. Il est impertinent de vouloir comparer le *numerus frumentariorum* à des agences telles que le KGB, le FBI ou le MI5 car, non seulement, cela oblige à négliger les autres champs d'activités des *frumentarii*, mais cela pousse également à des interprétations abusives des sources antiques. Le principal problème repose sur les sources exploitées pour cette étude, à savoir quasi exclusivement que des sources littéraires à la fiabilité parfois douteuse. Si nous, hommes et femmes du XXI^e siècle, avons développé un imaginaire foisonnant, en ce qui concerne l'espionnage et les agences de renseignements, nous devons nous rappeler que ce fut également le cas des écrivains antiques. Nous serions bien mal avisés de prendre au pied de la lettre leurs écrits, souvent réalisés après les faits, sans les confronter à d'autres sources.

Dion Cassius, sans doute plus fiable du fait de sa proximité avec des *frumentarii* durant ses mandats de Gouverneur, détaille le parcours d'un ancien Préfet du Prétoire de l'empereur Caracalla (211 – 217), Oclatinius Adventus. Dion Cassius compare ses activités, lorsqu'il était *Centurio frumentarius* et *Princeps peregrinorum*, à celles d'un espion chargé de s'informer tant sur les ennemis de l'empereur que sur ses alliés. Il évoque par ailleurs de façon désobligeante les parcours d'Ulpius Iulianus et de Iulianus Nestor qui avaient le titre de *Princeps peregrinorum*, sous Caracalla, et qui accédèrent à la tête de la préfecture du Prétoire, grâce à Macrin (217 – 218), parce qu'ils avaient été « d'une grande utilité pour lui, en satisfaisant sa curiosité malsaine ».¹⁶¹ Nous verrons, plus loin, dans un chapitre consacré aux carrières d'officiers des *Castra Peregrina*, que Dion Cassius avait plusieurs raisons, pour mépriser les *frumentarii* qui gagnaient en responsabilités au sein du gouvernement central.

L'*Histoire Auguste* nous confirme que Macrin les appréciait particulièrement, notamment parce que son ascension vers le pouvoir impérial ne s'était pas fait sans le recours à leurs aptitudes. Lorsqu'il monta sur le trône, il fit espionner de nombreux membres de sa

¹⁶⁰ SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 328.

¹⁶¹ DION CASSIUS, *op. cit.*, 79, 14, 3 ; cité par RANKOV N. B., *op. cit.*, p. 140.

Cour, ainsi que les soldats qui lui étaient les plus proches. Lorsque Macrin apprit par des *frumentarii* que deux soldats avaient commis l'adultère avec une de ses servantes, il décida de punir les coupables, en les faisant farcir dans des bœufs vivants, qui avaient été ouverts de sortes que seules les têtes dépassent et qu'ils puissent se voir et se parler.¹⁶² Nous pourrions encore multiplier les exemples en évoquant les vies de Caracalla ou de Gallien, mais nous devons admettre que ces épisodes relèvent davantage du commérage, que d'une activité institutionnalisée attribuée aux soldats du *numerus frumentariorum*. Nous ne pouvons considérer ces exemples, avec un degré de confiance suffisamment élevé, car les empereurs concernés sont ceux dont la postérité n'a gardé qu'une bien mauvaise image. Difficile de distinguer le vrai du faux, quand cette distinction était déjà tenue, pour les historiens antiques qui, nous le savons, s'octroyaient parfois des libertés narratives. Malheureusement, nous ne possédons pas de sources épigraphiques, qui nous permettent d'établir avec davantage de certitude en quoi consistaient les missions de renseignements, qui étaient confiées aux *frumentarii*. Nous pouvons être certain que des empereurs employèrent des *frumentarii*, pour s'assurer de la loyauté de certains de leurs proches, mais les sources littéraires, en notre possession, ne nous permettent pas, selon nous, d'en comprendre ni l'ampleur ni la fréquence.

Police civile et militaire

En Italie, nous retrouvons régulièrement des noms de *frumentarii*, aux côtés de ceux de vigiles, au sein de poste de garde dans la capitale romaine¹⁶³, sur des points spécifiques le long de la voie Appienne¹⁶⁴, à Ostie¹⁶⁵ et à Pouzzoles¹⁶⁶. Les spécialistes ayant étudié les *frumentarii* ont été étonnés de rencontrer les commandants, de leur camp, à l'extérieur de ce dernier, alors qu'ils étaient toujours en fonction.¹⁶⁷ Ces manifestations sont à mettre en lien avec la présence de *stationes*, à proximité du forum républicain, sur le Palatin et sur la *via Appia* jusqu'à Portus et Pouzzoles. La présence des commandants et la trace du culte du génie

¹⁶² *Vie de Macrin*, 12, 4 ; rapporté par SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 329.

¹⁶³ CIL VI, n° 1083 et n° 5052.

¹⁶⁴ CIL VI, n° 230 et n° 3329.

¹⁶⁵ LE BOHEC Y., « Frumentarius », dans LE BOHEC Y. (éd.), *The encyclopedia of the roman army*, vol. 2, Hoboken, Wiley, 2013, p. 412. Cf. aussi CIL XIV, n° 4487 et AE 1977, n° 171.

¹⁶⁶ CIL X, n° 1771.

¹⁶⁷ CIL VI, n° 36775 : « *Pro salute Domini / nostri Imperator(is) / Seueri [[Alexandri]] / Augusti et / Iuliae [[Maesae et]] / Iuliae Auitae / [[Mameae]], sanctissimarum / Augustarum, / genio sancto castror(um) / peregrinorum, / T(itus) Flavius Domitianus, / domo Nicomedia, quod / speculator leg(ionis) III Parth(icae) / Seuerianae uouit, has/tatus leg(ionis) X Fretensis, / princeps peregrinorum / reddedit.* » Notons à nouveau le cas particulier de la dédicace de T. Flavius Domitianus, *Princeps Peregrinorum*, au génie des *Castra Peregrina*, sur le site de l'*Attrium Vestae*. Nous savons que des *frumentarii* étaient en poste, dans Rome, pour de la surveillance et la protection de lieux importants, comme le palais impérial. Des *frumentarii* ont pu être affectés à ce lieu. Nous pouvons donc comprendre la présence du commandant dans les zones où évoluaient ses subordonnés.

des *Castra peregrina*, dans des *stationes*, semblent indiquer que ces dernières étaient du ressort de la caserne du *Caelius* et se trouvaient donc sous la tutelle du *Princeps peregrinorum*.¹⁶⁸ Nous pouvons distinguer deux types de *stationes* dans lesquels nous avons retrouvé la trace du passage de *frumentarii* : les *stationes* à Rome, dans lesquels collaboraient vigiles et *frumentarii* et les *stationes* d'Italie, sous le contrôle exclusif des hommes du *numerus frumentariorum* et donc sous l'autorité du commandant des camps du *Caelius*. Les inscriptions mentionnant des commandants des *Castra peregrina*, au sein de ces *stationes* ont dû être réalisées à l'occasion de travaux, d'hommages ou d'inspections effectués par ces derniers. Une inscription semble attester de cette théorie, retrouvée à la sortie de Rome, au 3^e mille sur la *via Appia*.¹⁶⁹

Ce document révèle l'existence d'une *statio* tenue par des *frumentarii* à cet emplacement. L'inscription nous prouve le souci des commandants pour les activités des *frumentarii* stationnés hors des *Castra peregrina*, puisque le *Subprinceps* Victor a financé la restauration de cette *statio* sur ses propres deniers. L'inscription CIL VI, n° 230, découverte au même endroit, célèbre la construction d'une *statio*, par deux *frumentarii*, sous le règne de Alexandre Sévère (222 – 235). Dès lors, nous pourrions considérer la restauration de Victor comme postérieure, mais la *statio* construite par les soldats pourrait avoir remplacé une structure plus ancienne. L'inscription du *Subprinceps* Victor ne peut donc pas être datée sur ce seul élément, même si la forme « *uie Appie* » paraît confirmer une datation au III^e siècle. Nous pouvons être certain que les *frumentarii* occupèrent des *stationes*, seuls ou avec des vigiles, à Rome et en Italie sur la *via Appia*, tout au long de leur existence et que les *stationes*, dont ils étaient les seuls occupants, se retrouvaient sous la tutelle des commandants des *Castra peregrina*, qui veillaient à leurs activités.

En province, nous retrouvons des *frumentarii*, comme chefs de détachement de police¹⁷⁰, comme directeurs de prison¹⁷¹ ou de camps de prisonniers¹⁷² et comme surveillants de mines et de carrières dont le personnel a demandé une présence militaire¹⁷³. Si le contexte local l'exigeait, une *statio* plus importante était installée et placée sous l'autorité d'un

¹⁶⁸ FAURE P., *op. cit.*, p. 387.

¹⁶⁹ CIL VI, n° 3329 : « [--- Vi]ctor, sub princ(eps) peregrinor(um), / [stationem ad mil(ia)] III ui(a)e Appi(a)e frumentaris, [de] / [s]uo refecit. »

¹⁷⁰ CIL III, n° 980 et CIL V, n° 941 ; cf. aussi LE ROUX P., « L'exercitus hispanus et les guerres daciques de Trajan », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 21, 1985, p. 92.

¹⁷¹ CIL III, n° 433, ainsi que ILS n° 2369 et n° 9473.

¹⁷² CIL VI, n° 1063.

¹⁷³ CIL XI, n° 325, n° 1132, n° 1322 et n° 12286 ; cf. aussi AE 1919, n° 126 et AE 1936, n° 61.

officier¹⁷⁴, centurion légionnaire ou parfois *centurio frumentarius*¹⁷⁵. Dans de nombreux cas, comme à la frontière ou dans des régions récemment conquises ou difficiles à encadrer, nous ignorons si le caractère militaire primait sur le caractère policier, ou vice versa, dans l'établissement d'une *statio*. La terminologie, que nous connaissons par ailleurs relativement mal, ne nous est pas d'un grand secours car plusieurs mots semblent avoir été utilisés pour un même sens. Ainsi, le poste militaire a été appelé « *statio* », « *praesidium* », « *burgus* », « *castellum* », et sa garnison « *stationarii* », « *vexillarii* », « *burgarii* », « *castellani* », sans que nous ne puissions, dans la plupart des cas, distinguer les différences entre ces postes. Selon Georges Lopuszanski, notre embarras serait superflu car les Romains eux-mêmes ne semblent pas avoir nettement distingué les fonctions de soldat et celles d'agent de police.¹⁷⁶ Les légionnaires, de l'armée romaine, étaient donc amenés, aussi bien à monter la garde aux frontières et à repousser l'ennemi extérieur, qu'à faire respecter la paix publique à l'intérieur. L'organisation des *stationes* répondait à ce double objectif. Le système atteignit son plein essor au IIIe siècle, quand un dense réseau de *stationes*, dispersées le long des voies principales, couvrit toutes les provinces de l'Empire.

En tant que soldats, chargés de missions de police, de maintien de l'ordre, profitant d'un vaste réseau de *stationes*, et, comme nous le verrons, de tenir des registres reprenant le nom des chrétiens identifiés, les *frumentarii* participèrent à des persécutions.¹⁷⁷ Eusèbe de Césarée nous rapporte un événement intéressant à ce sujet. Sous les persécutions de l'empereur Dèce, un chrétien nommé Denys, évêque d'Alexandrie, informé qu'un *frumentarius*, envoyé par le Préfet d'Égypte Aurelius Appius Sabinus, était à sa poursuite, attendit ce dernier, chez lui, pendant quatre jours. Le soldat, quant à lui, cherchait le chrétien sur toutes les routes, les fleuves et les champs ; partout où il pensait que le chrétien pouvait se cacher et sur toutes les routes qu'il aurait pu fréquenter. Denys trouva le salut dans la fuite, grâce aux réseaux clandestins des chrétiens, le *frumentarius* ne se doutant pas que le chrétien attendait chez lui. Denys ne se lassa pas de raconter cette poursuite, dans des lettres écrites plus tard, pour se disculper des accusations de lâcheté et autres allégations portées par ses

¹⁷⁴ Cf. par exemple CIL III, n° 6429 (à Hoheim) et n° 10060 (à Josepsth) ainsi que PLINE, *Lettres*, 10, 77 (Byzance). Dans la lettre n° 78, nous apprenons que l'empereur Trajan rejeta la suggestion de Pline de créer une telle *statio* à Juliopolis. Ce dernier détail nous montre que l'empereur, au moins du temps de Trajan, participait à l'élaboration de la stratégie de quadrillage du territoire de l'Empire.

¹⁷⁵ Cf. par exemple CJ.L., III, n° 2063 (à Salone) et n° 4787 (à *Virunum*).

¹⁷⁶ LOPUSZANSKI G., « La Police romaine et les Chrétiens », dans *L'antiquité classique*, t. 20, fasc. 1, 1951, p. 15.

¹⁷⁷ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, 6, 40 ; CYPRIEN, *Lettres*, 81 ; AURELIUS VICTOR, *Liber de Caesaribus*, 30, 44. Informations rapportées par CAGNAT R., *op. cit.*, p. 1348.

ennemis.¹⁷⁸ Dans une de ses lettres, Cyprien raconte un épisode similaire. L'homme, en exil depuis un an, fut rappelé à Carthage par le Proconsul d'Afrique, Galerius Maximus, mais ce dernier chercha à éviter le procès que le Proconsul comptait ouvrir à son encontre. Cyprien identifia ses poursuivants comme des *frumentarii*, envoyés pour l'arrêter et l'emmener auprès d'un magistrat pour son procès. Cyprien tenait apparemment cette information de ses fidèles disciples qui avaient développé leur propre réseau de renseignement, durant les persécutions et étaient entrés dans la clandestinité.¹⁷⁹

Du fait de la discrétion exigée par leurs missions de police, nous connaissons assez peu les méthodes utilisées par les *frumentarii*. Si aucune source ne nous dit explicitement que les *frumentarii* pouvaient agir en civil, nous savons que des soldats romains furent plusieurs fois utilisés comme agents provocateurs clandestins.¹⁸⁰ Nous pouvons donc supposer que des *frumentarii* passèrent dans la clandestinité, lorsque leur mission l'exigeait. Nous savons que dans le cadre de leurs missions habituelles, les *frumentarii* étaient parfaitement identifiables par leur uniforme et leurs insignes, bien que nous ignorions en quoi consistait cet équipement. Ainsi, à certaines occasions, le Gouverneur de Province affichait ces agents, pour rappeler à la population qu'elle leur devait le respect, dû à la puissance de Rome.¹⁸¹

Les missions exceptionnelles

Assassinats politiques

Dans l'*Histoire Auguste*, des *frumentarii* sont attestés, dans le cadre de missions d'assassinat politique, commanditées par l'empereur et confiées à des hommes de confiance du *numerus frumentariorum*. Ainsi, nous en retrouvons l'évocation, dans les récits de la vie de Commode (180 – 192), Julianus, Niger et Albinus.¹⁸² L'événement qui eut lieu durant le règne de Commode est intéressant car l'assassinat ne se fit pas sur ordre de l'empereur, mais fut une initiative réalisée en son nom. Le Sénat et le Préfet du Prétoire Paternus, ne supportant pas le comportement de l'empereur Commode, commanditèrent son assassinat, mais la conspiration n'arriva pas à son terme et l'assassin fut arrêté, avant d'avoir pu passer à l'action. Commode se lança dans une vague d'arrestations et d'exécutions, parmi son entourage, au point que son

¹⁷⁸ EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. Eccles.*, 6, 40 et cf. LOPUSZANSKI G., *op. cit.*, pp. 21 – 22.

¹⁷⁹ CYPRIEN, *Lettres*, 81.

¹⁸⁰ Les quelques sources qui évoquent des soldats en civil lors de missions, que les spécialistes identifiaient comme des *frumentarii* ont été rejetées par SINNIGEN W. G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 72.

¹⁸¹ SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 329 et 330.

¹⁸² *Comm.*, 4, 5 ; *Did. Iul.*, 5, 8 ; *Pesc. Nig.*, 2, 6 ; *Alb.*, 8, 1.

Préfet du Prétoire, sentant l'étau se resserrer autour de lui, incrimina Anterus, un proche de l'empereur, le faisant passer pour un conspirateur. Il prit les devants et envoya des *frumentarii* pour lui demander de quitter le palais, prétextant un sacrifice requérant sa présence. Anterus les suivit jusqu'à ses jardins, où il fut exécuté par ces derniers. Le biographe raconte que l'empereur fut fortement affecté par ces événements et cela marqua la fin de la chasse aux conspirateurs, Paternus ayant sauvé sa tête.¹⁸³

Fin mars 193, les prétoriens de Rome mirent aux enchères le titre d'Empereur, après avoir assassiné Pertinax, l'empereur légitime. Didius Julianus remporta le trône, tandis que, opposées à cette révolution de palais, les légions de Syrie acclamèrent Pescennius Niger, qui rallia rapidement les légions de Cappadoce, d'Arabie, d'Égypte, de Parthie et d'Arménie. Au même moment, Septime Sévère se fit proclamer empereur, par ses légions de Pannonie et Clodius Albinus, par ses légions de Bretagne. Les trois gouverneurs étaient entrés en révolte pour le pouvoir impérial. Selon l'*Histoire Auguste*, ce qui précipita les ambitions de Niger était la tentative d'assassinat, commandité par Julianus à son encontre. L'empereur envoya un centurion frumentaire, Aquilius, pour assassiner le gouverneur de Syrie, mais le complot fut dévoilé.¹⁸⁴ Septime Sévère finit par s'imposer à Rome, après avoir neutralisé la progression d'Albinus en lui décernant le titre de « César », et partit éliminer son rival Niger. Après des victoires sur Byzance et Antioche, les villes d'Orient se rallièrent à Septime Sévère, ainsi que les troupes de Niger, plus nombreuses mais moins expérimentées. Niger tentera de fuir, mais sera rattrapé et décapité.

Selon l'historien Hérodien, contemporain de Septime Sévère, l'attitude de ce dernier, à l'égard de Clodius Albinus, changea après l'exécution de son rival d'Orient. L'auteur raconte que Septime Sévère fit venir, en fin d'année 195, les *frumentarii*, en qui il avait le plus confiance et leur ordonna de remettre des lettres à Albinus en public. Une fois fait, les *frumentarii* devaient isoler Albinus en prétendant devoir lui remettre une information en privé. À ce moment, ils avaient la mission de l'exécuter. L'historien rapporte également que l'empereur aurait remis aux *frumentarii* du poison au cas où ils parviendraient à corrompre ceux qui préparaient les repas ou les boissons d'Albinus.¹⁸⁵ Clodius Albinus quitta Rome et se fit proclamer Empereur par ses troupes. Il débarqua en Gaule et s'installa à Lugdunum, pour

¹⁸³ *Comm.*, 4, 5.

¹⁸⁴ *Did. Iul.*, 5, 8 ; *Pesc. Nig.*, 2, 6.

¹⁸⁵ HÉRODIEN, *op. cit.*, 3, 5.

contrôler la Gaule et l'Espagne. Septime Sévère finit par le défaire et par demeurer seul à la tête de l'Empire.

Il ne tenait qu'à l'Empereur d'user ou d'abuser de la force que représentaient les hommes du *numerus frumentariorum*. Si l'*Histoire Auguste* nous laisse des témoignages d'empereurs ou d'usurpateurs, ayant eu recours à des *frumentarii* dans des missions d'assassinat politique, elle conserve également la trace d'empereurs, comme Alexandre Sévère (222 – 235), qui furent réputés, pour ne s'entourer que d'hommes honnêtes et de confiance.¹⁸⁶ Ce type de témoignages nous permet de relativiser l'image souvent négative qu'ont gardé les historiens, tant antiques que contemporains, des troubles qui agitèrent le III^e siècle de l'Empire romain. Nous comprenons ainsi que les remarques que nous avons formulé sur la difficulté de discerner la vérité du fantasme, dans la partie sur les missions dites de renseignement, s'appliquent également ici. Nous pourrions douter des témoignages évoquant des assassinats politiques, durant cette période trouble, mais tout doute fut écarté par l'étude d'Austin et Rankov qui approfondirent les questions de mauvaises interprétations, que les sources traitant des *frumentarii* ont subies au cours du XX^e siècle. Selon eux, nous pouvons affirmer avec assurance que les *frumentarii* devinrent, au fil des II^e et III^e siècles, non plus seulement les messagers, mais aussi les yeux, les oreilles et parfois la main droite meurtrière des empereurs romains.¹⁸⁷

Autres travaux

L'exceptionnalité des missions d'assassinat politique résidait de leur fréquence. Les empereurs n'ont pas eu régulièrement recours à ce service. Dans le cas contraire, nous sommes certains que les auteurs de l'Antiquité en auraient gardé le témoignage. Cependant, l'exceptionnalité des missions, que nous allons évoquer à présent, réside plutôt dans la quantité de sources qui nous les rapporte. De ce fait, nous ne pouvons pas affirmer si ces missions étaient des attributions régulières, au moins à partir d'un moment déterminé, ou si elles étaient exécutées ponctuellement lorsqu'un renfort devait y être affecté. Parcourons ensemble le cas de leur participation dans la collecte d'impôts et de taxes, ainsi que celui de leur implication dans des chantiers de construction.

Malgré la petite quantité de témoignages à ce sujet, nous savons que les *frumentarii* furent chargés de collecter certains impôts et taxes, notamment auprès de certaines

¹⁸⁶ *Alex. Sev.*, 23, 1.

¹⁸⁷ AUSTIN, N.J.E., RANKOV N.B., *op. cit.*, pp. 136 – 137.

professions, mais également dans la réception de droits douaniers aux frontières et un peu partout dans l'Empire. Les chrétiens, par exemple, se plaignaient des *frumentarii* aussi parce que ces derniers conservaient, sur leurs listes, les noms des croyants soumis à l'impôt sur les professions dégradantes. En effet, Tertullien nous dit que les fonctionnaires de l'État tenaient des listes des chrétiens soumis au *vectigal* prélevé sur certaines professions : les usuriers, les proxénètes, etc.¹⁸⁸ W. G. Sinnigen utilise également le témoignage de Tertullien comme preuve de l'implication des *frumentarii*, dans la collecte de certains impôts.¹⁸⁹ G. Lopuszanski, par contre, pense plutôt que les fonctionnaires, cités par Tertullien, étaient des *beneficarii* et des *curiosi*, et non pas des *frumentarii*, qui étaient régulièrement associés aux deux premiers, d'où la confusion de l'auteur. Selon G. Lopuszanski, les *frumentarii* étaient probablement liés à la collecte d'impôts à cette époque, mais les preuves sont à trouver ailleurs.¹⁹⁰

Nous savons que les *frumentarii* jouaient un rôle dans la récupération de taxes douanières, car ces soldats laissèrent des traces de leurs passages, dans les secteurs portuaires, où étaient appliqués ces taxes justement. Ainsi, à Ostie, deux « frères d'armes » dédièrent le relief d'une colonne au génie des *Castra peregrina*, leurs casernes à Rome.¹⁹¹ Plus près des ports cette fois, un détachement du *frumentarii* érigea une plaque commémorative en l'honneur d'Alexandre Sévère et de la famille impériale.¹⁹² Comment nous l'avons vu au moment d'évoquer l'étude de H. Rougier sur « l'identité professionnelle et l'expression du métier dans l'épigraphie portuaire occidentale »¹⁹³, les témoignages de *frumentarii*, dans des ports se concentrent à Portus et à Pouzzoles, donc en Italie, et non pas dans le reste de l'Empire. Pourtant, des *frumentarii* devaient exercer des missions de collecte de taxes en Grèce, car la langue grecque a fini par adopter un synonyme de « *frumentarius* », « percepteur ».

Tout au long du III^e siècle, les hommes du *numerus frumentariorum* prirent une place de plus en plus grande, dans la collecte d'impôts. Rappelons que Septime Sévère, souhaitant élargir le blé gratuit à tous les légionnaires et se retrouvant face à une importante inflation

¹⁸⁸ TERTULLIEN, *De fuga in persecutione*, 13, 5 : « Les chrétiens sont inscrits, comme des objets de concussion, sur les registres des bénéficiaires et des espions, parmi les colporteurs, les usuriers, les voleurs des bains, les joueurs et les proxénètes. » Propos rapportés par SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 328.

¹⁸⁹ SINNIGEN W. G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 72.

¹⁹⁰ LOPUSZANSKI G., *op. cit.*, pp. 8 – 12.

¹⁹¹ CIL XIV, n° 7 : « *Genio Kastrorum / peregrinorum / Optatianus et Pudens / frumm. fratres ministerio* [--- / *vota solverunt.* »

¹⁹² MEIGGS R., *Roman Ostia*, Oxford, Clarendon, 1960, pp. 302 – 303.

¹⁹³ Cf. note n° 134.

monétaire, décida de créer un impôt en nature, et non plus en argent, pour régler la question de l'annone militaire, tout en réglant la question fiscale. Étant toujours partie prenante, dans le ravitaillement des légions, les *frumentarii* furent tout naturellement associés à la collecte de cet impôt nouveau.

En ce qui concerne les travaux de construction, nous avons déjà évoqué une inscription de Delphes, datant de 120, évoquant un *frumentarius* de la Légion I *Italica* de Mésie inférieure, chargé de superviser des travaux, par l'empereur Hadrien, alors qu'il l'accompagnait en Grèce ou qu'il lui apportait un message durant son voyage.¹⁹⁴ Nous avons observé, dans le chapitre relatif au ravitaillement des troupes, une inscription, mise à jour au cours des travaux de l'aéroport international de Rome, à Fiumicino, présentant un *centurio frumentarius* en charge des travaux d'excavation de sable, pour le lest des navires à Portus.¹⁹⁵ Nous disposons, suite à nos recherches, d'autres exemples d'implication des membres du *numerus frumentariorum* dans des travaux publics, même si ces témoignages restent peu nombreux. En Pannonie inférieure, un *frumentarius* rattaché à l'*officium* du Gouverneur, construisit, à Aquincum, une *schola* pour les *speculatores* des *Legio I Adiutrix* et *Legio II Adiutrix*.¹⁹⁶ De même, nous retrouvons un *centurio frumentarius*, supervisant la construction, par des détachements soldats légionnaires, d'une portion des remparts de Salonae (Solin), la capitale provinciale de Dalmatie.¹⁹⁷ Considérant la rareté des sources abordant cette thématique, nous ne pouvons pas tirer trop de conclusions hâtives, des recherches approfondies, sur cet aspect particulier de leurs missions devront être menées.

Néanmoins, nous pouvons mentionner quelques remarques. Tout d'abord, nous constatons que seuls des *frumentarii* ou des *centuriones frumentarius* ont été chargés de missions de travaux et non pas d'autres membres des *Castra peregrina*. Ces travaux sont de natures assez différentes (construction d'une *schola*, excavation de sable, érection de remparts), mais cela est propre aux tâches, qui étaient régulièrement demandées à des légionnaires, soldats auxquels appartenaient les membres du *numerus frumentariorum*. Enfin, nous remarquons que ces tâches de travaux ont été rapidement confiées à des *frumentarii*, dès 120, ce qui démontre l'évolution, très tôt, des champs d'activités de ces soldats : cette charge leur sera confiée au long des IIe et IIIe siècles. Nous pouvons penser qu'elle les suivra jusqu'à

¹⁹⁴ ILS, n° 9473, cf. AE 1977, n° 60.

¹⁹⁵ CIL XIV, n° 7. Cf. SINNIGEN W. G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 72 et MEIGGS R., *op. cit.*, pp. 302 – 303.

¹⁹⁶ CIL III, n° 3524.

¹⁹⁷ CIL III, n° 1980.

leur dissolution, bien que nous n'ayons pas de témoignage des travaux supervisés par des *frumentarii*, durant la seconde moitié du IIIe siècle.

AUX SERVICES DES GOUVERNEURS OU DES EMPEREURS ?

Le service dans l'*officium* du Gouverneur

Après avoir étudié la création du *numerus frumentariorum*, le recrutement, l'affectation et les missions de ses membres, nous devons nous demander si les *frumentarii* répondaient aux ordres des gouverneurs et/ou des empereurs. Pour cela, nous allons approfondir quelques exemples plaidants pour l'une ou l'autre loyauté et nous en concluons à qui ils obéissaient.

En 1988, J.-C. Mann publia un article consacré à l'organisation des *frumentarii*, en tentant de comprendre s'ils obéissaient à l'empereur ou aux Gouverneurs.¹⁹⁸ Selon lui, si les *frumentarii* étaient recrutés localement et rattachés à une légion, cela n'était qu'une formalité administrative. Les *frumentarii* n'auraient donc pas fait leur service dans cette légion d'origine et n'auraient été tenus par aucune obligation à son égard. J.-C. Mann développa sa thèse sur base de la présence fréquemment observée de *frumentarii*, dans des légions et des *officia* éloignées de leur zone de recrutement. Le *numerus frumentariorum* n'aurait pas été cohérent si les commandants, qui l'encadraient ne pouvaient pas disposer librement des membres, qui le composaient, en les envoyant dans telle ou telle autre province qui demandait leur appui. Se basant sur une liste, partiellement restituée, des membres de l'*officium* du Gouverneur de Numidie citant cinq soldats qualifiés « d'ex-*frumentarii* »¹⁹⁹ et une inscription dans laquelle un soldat se dit « *frumentarius* de l'empereur stationné à Lyon »²⁰⁰, J.-C. Mann conclut que le pouvoir central, via le *numerus frumentariorum*, pouvait placer des *frumentarii* aux côtés d'un Gouverneur, mais que si ces soldats entraient complètement à leur service, alors ils perdaient leur statut de *frumentarius*.

Selon nous, l'encrage provincial des *frumentarii* n'est plus à prouver, considérant les nombreuses inscriptions dont nous disposons. En effet, un grand nombre de ces soldats sont cités dans des capitales provinciales, en tant que « *frumentarius* » et parfois associés à d'autres *officiales*. Dans l'état actuel de la documentation, nous en avons retrouvé à *Salonae* (Dalmatie)²⁰¹, *Tarraco* (*Hispania Tarraconensis*)²⁰², *Carnuntum* (Pannonie Supérieure)²⁰³,

¹⁹⁸ MANN J.C., *op. cit.*, pp. 149 – 150.

¹⁹⁹ AE 1918, n° 57.

²⁰⁰ AE 1927, n° 84.

²⁰¹ CIL III, n° 1980 et n° 2083.

²⁰² CIL II, n° 4150, n° 4154, n° 4170 et n° 6088.

²⁰³ CIL III, n° 4462 et ILS, n° 9093.

Aquincum (Pannonie Inférieure)²⁰⁴, *Virurum* (Norique)²⁰⁵, *Ephesus* (Asie Mineure)²⁰⁶, *Lambaesis* (Numidie)²⁰⁷, *Lugdunum (Gallia Lugdunensis)*²⁰⁸, *Moguntiacum* (Germanie Supérieure)²⁰⁹, *Emerita* (Lusitanie)²¹⁰. Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur le profil des *frumentarii*, cette identité provinciale était très forte, sans doute bien plus que leur identité légionnaire, comme tendent à le démontrer les épitaphes retrouvées à Rome et dans d'autres capitales provinciales, dédiées par des compatriotes et non pas spécialement par des frères d'armes issus de la même unité légionnaire.

Comme nous l'avons vu, le *numerus frumentariorum* était composé de soldats légionnaires issus de toutes les légions dispersées aux quatre coins de l'Empire. Les *frumentarii* étaient recrutés localement, à l'instar de tous les légionnaires, intégrés à une légion, dont ils restaient administrativement liés tout au long de leur carrière, et ensuite mis à la disposition du Gouverneur. Au sein de leur légion, les *frumentarii* servaient essentiellement d'estafette, afin d'assurer une bonne communication et transmission des ordres, entre les différents corps de l'armée. Au service du Gouverneur, dans son *officium*, ils étaient chargés de la transmission des informations, entre les administrations, les armées et la population. Les *frumentarii* conservaient le numéro de leur légion, qu'ils soient envoyés en mission à Rome²¹¹, dans une province militarisée²¹² ou auprès d'un Gouverneur civil²¹³.

A. Von Domaszewski, W.G. Sinnigen et N.B. Rankov considèrent tous que les *frumentarii* pouvaient travailler au service du Gouverneur de province. En appui de leur thèse, nous trouvons, sur certains monuments funéraires des *frumentarii*, le même insigne que sur ceux des membres des *officia* provinciaux, à savoir les *speculatores* et les *beneficarii*. Une épitaphe, en langue grecque, dédiée à Victorius Sabinus²¹⁴ par son affranchi Iustus, retrouvée à Périnthe (Thrace), a fait couler beaucoup d'encre à ce sujet. Nous apprenons que Victorius Sabinus était un soldat de la Légion I *Minerua*. Les spécialistes ont pensé que cet homme avait dû intégrer l'*officium* du gouverneur de Lyonnaisie, car cette légion était l'une des trois qui fournissaient, à l'époque sévérienne, un détachement à la garnison de Lyon. Étant né dans

²⁰⁴ CIL III, n° 3477, n° 3524 et n° 3578.

²⁰⁵ CIL III, n° 4787, n° 4830 et n° 4861.

²⁰⁶ CIL III, n° 433 et n° 6083.

²⁰⁷ AE 1918, n° 57.

²⁰⁸ CIL XIII, n° 11771.

²⁰⁹ CIL XIII, n° 11810.

²¹⁰ ILS, n° 9279.

²¹¹ CIL VI, n° 3332 et n° 3341.

²¹² CIL III, n° 3524.

²¹³ CIL III, n° 433 (à Ephèse) et n° 1980 (à Salomes).

²¹⁴ AE, 1888, n° 49, aussi en 1889, n° 144 et en 1927, n° 84 ; cf. ILS, n° 9476.

la cité des Véliocasses, cette origine gauloise est normale dans le cadre du recrutement régional appliqué par les légions de Germanie. Iustus qualifie son ancien patron de « *frumentarius augusti* », ce qui nous fait nous interroger sur son incorporation à l'*officium* d'un gouverneur, que ce soit celui de Lyonnaisie ou de Thrace. En effet, si nous pouvons penser que les soldats, se disant eux-mêmes « *frumentarius augusti* », suivaient une mode temporaire, nous avons du mal à l'expliquer, quand cette formule était utilisée par les affranchis, pour qualifier leur ancien maître. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons supposer que, durant un bref instant, une majorité les appelaient ainsi.

L'analyse du monument funéraire²¹⁵, dont nous possédons une photographie, nous fournit une preuve de son appartenance à l'*officium* du gouverneur de Thrace. Nous observons clairement, dans la partie inférieure, une lance d'*officialis* très caractéristique, avec ses deux yeux ronds, de part et d'autre de laquelle se trouvent les lignes 10 et 11 qui ont été ajoutées ultérieurement.²¹⁶ Nous pouvons ajouter cette inscription à la petite série de preuves épigraphiques nous permettant d'affirmer que les *frumentarii* avaient le droit de porter ce signe distinctif, en tant qu'*officialis* d'un gouverneur.²¹⁷ Néanmoins, il est d'autant plus intéressant qu'il s'agit cette fois d'un *frumentarius augusti*, qui avait dû être détaché, non pas de sa légion d'origine, mais plutôt des *Castra peregrina* du *Caelius*. À Périnthe, nous disposons d'une seconde stèle, dont le texte est perdu, disposant d'une lance d'*officialis*.²¹⁸ À l'inverse de la lance de Victorius Sabinus, celle-ci n'est pas réduite symboliquement à son fer, mais se présente comme une arme complète, que le défunt tenait avec sa main droite. Ce monument confirme que Périnthe abritait les *officiales* du légat de Thrace. L'épithète de Victorius Sabinus tend à prouver que les *frumentarii*, détachés du *numerus frumentariorum* romain, faisaient aussi partie intégrante des *officia* des gouverneurs, dans lesquels ils étaient envoyés.

Comme nous l'avons exprimé dans notre premier chapitre, la documentation n'est pas suffisamment fournie pour conclure sur le sens à donner au titre de « *frumentarius augusti* », au point que nous pensons qu'il ne s'agissait que d'une mode copiée des *speculatores*. Cependant, si nous admettons que ce titre signifiait que le *frumentarius* avait été détaché des *Castra peregrina*, cela démontre que le *numerus frumentariorum* envoyait des hommes au

²¹⁵ BÉRARD Fr., « Quelques *officiales*, entre Lyon et Rome », *op. cit.*, pp. 362 – 369.

²¹⁶ Sur la lance des *officiales*, portées par des *beneficiarii*, des *speculatores* et des *frumentarii*, cf. RANKOV N.B., « *Frumentarii*, the *Castra Peregrina* and the Provincial *Officia* », *op. cit.*, pp. 181 – 182.

²¹⁷ *CIL*, III, n° 3241, n° 5579 et n° 8201.

²¹⁸ *CIL* III, n° 7326.

sein des *officia* de gouverneurs de provinces, dépourvues de garnison légionnaire, ce qui signifie que le gouverneur ne pouvait pas y puiser les membres de son *officium*. Toutefois, selon Fr. Bérard qui a également analysé le monument de Victorius Sabinus, cela ne démontre pas pour autant que le *numerus frumentariorum* romain n'était pas impliqué dans les provinces militaires, dans lesquelles les missions de liaison, contrôle et renseignement ne manquaient pas. À ce sujet, nous avons déjà expliqué que les *frumentarii* étaient présents, dans les postes de garde aux frontières de l'Empire, tant pour percevoir des taxes douanières et repousser les ennemis extérieurs que pour faire respecter la paix civile. Simplement, nous trouvons logiques que les membres du *numerus frumentariorum* aient été plus actifs dans les provinces dépourvues de garnison légionnaire.

Nous avons donc prouvé que des *frumentarii* appartenaient aux *officia* des gouverneurs. Précisons maintenant que leur présence était un atout non négligeable. S'étant spécialisés dans la transmission de l'information, en tant que courriers, les *frumentarii* permettaient au Gouverneur de recevoir les ordres de l'empereur, mais aussi de maintenir une cohérence entre les institutions provinciales et une communication avec la population. Leurs aptitudes de police militaire et civile étaient mises à la disposition des gouverneurs qui pouvaient en user selon la nécessité. Comme expliqué précédemment, des *frumentarii* ont agité comme policier, au nom du maître de la province, notamment dans le contexte de persécutions de chrétiens, voulues par le pouvoir central et organisées localement. Ainsi, ce sont des membres des *officia* provinciaux qui arrêterent l'évêque d'Alexandrie, Denys, sur ordre du Préfet d'Égypte, et Cyprien, sur ordre du Proconsul d'Afrique.

Le service dans l'*Urbs*

Notre chapitre dédié aux champs d'activités des *frumentarii* nous éclaire sur les relations qu'ils devaient entretenir avec le pouvoir central. Leur participation dans l'administration centrale de l'annone militaire, et dans la collecte de la taxe en grain, créée au III^e siècle pour soutenir cette organisation ; leur rôle primordial dans le processus de circulation de l'information, entre les provinces et l'empereur, en considérant aussi les informations supplémentaires qu'ils pouvaient rapporter de leurs voyages ; leur utilisation dans la surveillance de Rome et des points stratégiques de l'Italie, parfois aux côtés des Vigiles ; leur emploi ponctuel, comme espion ou comme assassin, lors de complots à la Cour impériale ou lorsque l'empereur souhaitait davantage de contrôle sur les hommes à son

service ; toutes ces missions confiées au *numerus frumentariorum* faisaient de ce corps militaire une pièce maîtresse dans le dispositif impérial.

Aux IIe et IIIe siècles, toutes les unités militaires de la capitale romaine étaient placées sous les ordres du Préfet du Prétoire. La principale mission de ce préfet était d'assurer la sécurité de l'empereur. Dès lors, nous considérons comme logique que tous les organes, permettant d'œuvrer à cette mission, aient été placés sous le commandement suprême de la préfecture du Prétoire.²¹⁹ Comme nous l'avons également développé précédemment, les *frumentarii* travaillaient régulièrement de concert, avec d'autres unités romaines, comme les Vigiles et les *speculatores*.²²⁰ La coordination nécessaire entre ces différents corps tend à prouver la supervision d'un commandant en chef, qui serait le Préfet du Prétoire. Notons encore que ce préfet particulier avait la haute main sur tout le *cursus publicus*, ce qui en fit un acteur incontournable, pour l'octroi des autorisations aux *frumentarii* d'employer le système routier.²²¹ Souvenons-nous néanmoins que, dans notre premier chapitre, nous avons expliqué que la création du *numerus frumentariorum* et son installation dans une caserne distincte à Rome avait, entre autre, pour origine le désir de Trajan de retirer aux cohortes prétoriennes et au Préfet du Prétoire le contrôle de l'information et leur influence croissante sur l'empereur. Demandons-nous qui de l'empereur ou du Préfet du Prétoire détenait réellement l'autorité sur le *numerus frumentariorum* et si cette hiérarchie fut constante ou changeante tout au long de l'existence de ce corps d'armée.

Nous disposons d'une inscription de Rome, datée entre 256 et 258 et dont le lieu exact de découverte est inconnu, qui énumère plusieurs membres des *Castra peregrina* et notamment des tribuns.²²² La présence de tribuns pourrait suggérer, selon P. Faure, un

²¹⁹ DE LAET S. J., *op. cit.*, note n° 6, p. 535.

²²⁰ CIL III, n° 3524 et CIL VI, n° 3358.

²²¹ DE LAET S. J. évoque un épisode de SUÉTONE, *VIE DE Vespasien*, 8, 5 : « *classarios uero, qui ab Ostia et Puteolis Romam pedibus per uices commeant, petentes constitui aliquid sibi calciarii nomine, quasi parum esset sine responso abegisse, iussit post haec ex calciatos cursitare; et ex eo ita cursitant.* » Texte de *Itinera Electronica* : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/VESP/8.htm>. Dans cette anecdote, l'auteur comprend que les marins des deux principaux ports de Rome servaient également, à quelques occasions, de courriers pour l'empereur. Si nous admettons, comme c'est le cas pour S. J. de Laet, que le Préfet de la Garde était également le commandant en chef de ces flottes, cette information consiste en une preuve supplémentaire pour considérer le Préfet du Prétoire comme chef suprême du *numerus frumentariorum*. Précisons toutefois que Vespasien régna avant l'établissement du *numerus frumentariorum* : faute de témoignage contemporain, nous ne savons pas si les marins de Rome conservèrent cette fonction aux IIe et IIIe siècles. Pour approfondir la question des voyages en mer par des courriers, cf. LEE A.D., « Naval intelligence in late antiquity », dans ANDREAU J. et VIRLOUVET C., *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, Ecole française de Rome, 2002, pp. 93 – 112 (Collection de l'Ecole française de Rome ; 297).

²²² CIL VI, n° 1110 : « *[– – pro salute Imp(eratorum) Caess(arum)?] / [P(ubli) Lic(ini) Valeriani, Pii, Fel(icis), Inu(icti), Aug(usti)?] / [et P(ubli) Lic(ini) Galli(eni), Inu(icti), Pii, Fel(icis), Aug(usti) et] / P(ubli) Lic(ini) Cor(neli) Val(eriani), nobil(issimi) / [Cae]sar(is), / [centuriones] deputati et supernume[rarii] et*

contrôle des Préfets du Prétoire sur cette caserne. À cela s'ajoute un extrait de Dion Cassius qui reprend un discours prêté à Mécène devant Auguste, mais que l'on interprète comme évoquant une situation contemporaine à l'auteur.²²³ Le texte explique que les Préfets du Prétoire contrôlaient toutes les unités militaires d'Italie. Les historiens ont donc généralement considéré que les *frumentarii* avaient été sous les ordres du Prétoire, certains, comme M. Clauss, estimant même que le Préfet supervisait toutes leurs activités. Dans ce sens, le *Princeps peregrinorum* nous apparaîtrait seulement comme le chef du camp du *Caelius*, sans aucune réelle compétence opérationnelle. Le *Princeps peregrinorum* se rapprocherait alors des préfets de camp légionnaire ou du *Princeps castrorum* qui dirigeait les *Castra praetoria*, d'où sont issus les *frumentarii*, dont les responsabilités étaient similaires, pour le peu qu'on en connaisse.²²⁴

Selon Patrice Faure, qui réalisa l'étude la plus récente sur « les centurions frumentaires et le commandement des *Castra peregrina* » (2003), le *Princeps peregrinorum* était évidemment d'un rang très inférieur à celui du Préfet du Prétoire, qui a pu exercer une tutelle générale, sur les unités stationnées sur le *Caelius*. De même, comme nous l'exprimions en début de ce chapitre, le service de l'empereur a certainement dû demander une coopération entre les gardes et les agents chargés de la communication et du renseignement. Ainsi, nous ne pouvons pas exclure que le *Princeps peregrinorum* ait été amené à obéir directement aux Préfets du Prétoire, au moins dans certaines circonstances. Dans l'état actuel de la recherche, nous ne pouvons guère aller plus loin et affirmer que le *numerus frumentariorum* était sous l'entière dépendance du Prétoire.²²⁵ En effet, l'inscription CIL VI, n° 1110 est délicate à interpréter²²⁶ et les propos de Dion Cassius sont trop généraux, pour en tirer une conclusion en ce qui concerne les *frumentarii*.

Du reste, comme nous l'avons évoqué plus haut, nous ne devons pas exclure que les empereurs, qui les ont installés dans une caserne distincte et les ont largement utilisés, aient tenté de les soustraire, pour des raisons essentiellement politiques, au commandement des

f]rumentari(i), cum / [---] et Iusto, tribb(unis), et Aurelio / [--- principe pe]regrinorum, et Aurelio / [--- sub principe] peregrinorum, / [n(umini) m(aiestatique) eorum deuo]tissimi, [curante ---]do, u(iro) e(gregio), ex kanal(ielario). »

²²³ DION CASSIUS, *op. cit.*, 52, 24.

²²⁴ Cf. VON DOMASZEWSKI A., *op. cit.*, p. 101 – 102 et DURRY M., *op. cit.*, p. 137.

²²⁵ FAURE P., *op. cit.*, pp. 387 – 388.

²²⁶ CIL VI, n° 428, unique inscription mentionnant le titre de « *trib(unus) peregrinor(um)* », aurait pu prouver l'existence de tribuns à la tête des *Castra Peregrina* et donc une subordination de celles-ci au Prétoire, mais l'inscription est considérée comme « douteuse » par FAURE P., (*op. cit.*, p. 381, note n° 12, et p. 414) du fait des nombreuses modifications qu'elle connut tout au long de son histoire.

préfets. Dans le cas d'une éventuelle subordination institutionnelle au Prétoire, celle-ci a dut être assez lointaine, pour ne pas réduire le *Princeps peregrinorum* au simple rôle de chef de camp. Comme nous l'avons déjà évoqué, Dion Cassius indique que des *Principes peregrinorum* ont servi efficacement l'empereur Caracalla (211 – 217), en lui apportant des renseignements.²²⁷ Si l'ordre impérial a pu transiter par le Prétoire, les mérites reconnus par l'empereur aux *Principes Peregrinorum* concernés supposent une réelle implication personnelle. En effet, les *Principes* pourraient avoir remis à Caracalla les renseignements recueillis par les *frumentarii*, envoyés en mission, commanditée par l'empereur. L'épigraphie ne livre malheureusement pas de témoignages aussi précis sur les fonctions des *Principes peregrinorum*, mais les carrières accomplies par certains d'entre eux, au IIIe siècle surtout, montrent qu'ils étaient bien placés pour des promotions, au sein du gouvernement central ou des provinces. Ces avancements pourraient être liés aux bons services rendus à l'égard de l'empereur, et permettent aussi de supposer que ce poste conférait quelque pouvoir a ses détenteurs.²²⁸

Une double loyauté ?

Nous venons de le confirmer grâce à l'étude de sources, des *frumentarii* étaient au service de l'empereur, tantôt directement, tantôt indirectement dépendants du Prétoire, en fonction de l'évolution des relations, entre cette institution et le maître de l'Empire, alors que d'autres étaient au service de gouverneurs de province, en intégrant à part entière leur *officium*. Par l'étude de ces sources, nous devons constater que le statut des commandants des *Castra* du *Caelius* ne se laisse pas aisément appréhender. Si les inscriptions, laissées dans la Capitale par les simples *frumentarii*, contiennent très fréquemment la mention de la légion d'origine de ceux-ci, celles des centurions ne livrent que rarement cette information. À Rome, ils sont désignés, le plus souvent, par la simple appellation de « *centurio frumentarius* », alors que les textes provinciaux, concernant des soldats de même rang, affichent plus régulièrement leur dépendance vis-à-vis d'une unité.²²⁹ Nous pouvons nous demander si nous devons en déduire l'existence d'une différence de statut entre les centurions frumentaires, stationnés dans les *Castra peregrina* de manière permanente, loin des armées légionnaires, et ceux rattachés à un *officium* de gouverneur et agissant dans le cadre provincial. Si les centurions

²²⁷ DION CASSIUS, *op. cit.*, 78, 15.

²²⁸ FAURE P., *op. cit.*, p. 389.

²²⁹ Pour des inscriptions sans mention d'une légion de rattachement, cf. par exemple CIL VI, n° 3331, n° 31036 et n° 32870 ; avec mention de la légion, cf. par exemple CIL II, n° 4150 et CIL III, n° 4787 et n° 7041.

frumentaires casernés à Rome n'étaient pas rattachés à une légion, nous pouvons également nous demander s'ils ne l'étaient pas à une autre unité, comme au Prétoire par exemple. En ce qui concerne la seconde hypothèse, seule l'inscription, déjà étudiée, CIL VI, n° 1110²³⁰ nous livre des informations. Comme nous l'avons vu, l'inscription énumère plusieurs personnages impliqués dans les *Castra peregrina*, dont des tribuns militaires, laissant penser à une tutelle du Prétoire. Quand nous étudions de près cette inscription, nous découvrons aussi un prétorien devenu *centurio frumentarius*. Peut-être était-il toujours rattaché à l'unité prétorienne pendant ses fonctions de centurion frumentaire. Dans l'état actuel de la documentation, nous ne pouvons pas étayer davantage cette hypothèse d'un rattachement des centurions frumentaires à une autre unité de la Capitale.

Quant à l'hypothèse d'un statut particulier ne rattachant le *centurio frumentarius* à aucune unité, qu'il s'agisse des légions ou de la garnison urbaine de Rome, elle est incompatible avec la mention, même si celle-ci reste rare, d'une légion de rattachement. En effet, quelques inscriptions retrouvées à Rome font exception. Dans l'une d'elles, L. Trebonius Sossianus se déclare « (*centurio*) *frum(entarius) leg(ionis) IIII Fl(auias) Gordianae* »²³¹. Plus intéressante encore, car concernant un homme apparemment lié directement aux casernes du *Caelius*, l'épithète de Iulius Proculus désigné comme « *centurio leg(ionis) XIII Gem(inas) a peregrinis* »²³². Or, ce même homme a consacré, dans l'espace identifié comme celui du *Mithraeum*, deux autels aux enseignes des légions²³³, dévoilant son appartenance à l'armée légionnaire. Dans ces deux sources, notre homme se dit alors simplement « (*centurio*) *fr(umentarius) a peregr(inis)* ». Cette documentation pourrait indiquer que les différents types de centurions frumentaires, présents dans la Capitale, y compris ceux qui assumaient des fonctions d'encadrement ou de commandement dans les *Castra peregrina*, étaient tous détachés d'une unité de l'armée légionnaire, à laquelle ils demeuraient liés administrativement, sans que ce lien n'apparaisse de façon systématique dans leur épigraphie. Le cas de Iulius Proculus nous montre que la mention des fonctions de certains *frumentarii* pouvait être vague, incomplète ou changeante en fonction du contexte, dans lequel s'inscrivait l'épigraphie. À ce titre, les spécialistes pensent souvent à des

²³⁰ Cf. notes n° 222 et AE 1910, n° 77,

²³¹ CIL VI, n° 423.

²³² PANCIERA S., *op. cit.*, pp. 615 – 616 et AE 1994, n° 424 : « *D(is) M(anibus) / C(ai) Iuli Proculi, / (centurionis) leg(ionis) XIII Gem(inas) / a peregrinis, / C(aius) Iulius Valerianus, / fratri optimo.* »

²³³ PANCIERA S., *op. cit.*, pp. 611 – 612 (AE 1994, n° 248) et p. 612 (AE 1994, n° 249). Selon l'auteur, ces deux témoignages sont les seuls exemples connus d'un culte rendu aux enseignes de toutes les légions simultanément. Selon lui, cette rareté s'explique par la particularité des *Castra Peregrina* qui regroupaient des unités très diverses provenant de toutes les légions de l'Empire.

centurions frumentaires, tantôt précisant leur appartenance à l'armée légionnaire, tantôt pas, mais nous devons également penser aux centurions légionnaires précisant, ou non, leur statut de *frumentarius*. Ainsi, nous devons admettre qu'un certain nombre de centurions légionnaires, dont nous pouvons confirmer la présence à Rome, étaient des centurions frumentaires qui n'avaient pas pris le soin de le préciser dans l'épigraphie. Ces doutes pèsent aussi sur quelques sources provenant des *Castra peregrina*, dans lesquelles des soldats se disent simplement centurions légionnaires.²³⁴ Notons par ailleurs que certains de ces cas correspondent probablement à des centurions légionnaires ordinaires, ayant brièvement été hébergés dans les camps du *Caelius*, durant l'accomplissement de leur mission et avant leur retour dans leur unité d'origine, sans qu'ils n'intègrent pour autant le *numerus frumentariorum*.²³⁵

Dans l'état actuel de la recherche, cette explication nous semble préférable à l'hypothèse d'une diversité de statuts, parmi les centurions frumentaires. Cependant, la fréquente absence de la mention d'une unité de rattachement n'est pas pour autant anodine. Nous y voyons la marque d'une plus grande autonomie des centurions frumentaires, vis-à-vis des légions, à l'inverse des simples soldats du *numerus frumentariorum*. Si nous avons jusqu'ici considéré que les *frumentarii* formaient un tout homogène, nous devons admettre que les simples soldats et les centurions ne connaissaient pas la même situation : les premiers, opérant tant à Rome que dans les *officia* des gouverneurs, étaient plus proches de la légion et conservaient une identité provinciale forte ; les seconds, stationnés de manière permanente sur le *Caelius*, entretenaient des rapports plus lointains avec l'armée légionnaire. Les centurions eux-mêmes n'avaient pas une expérience commune puisque certains demeurent à Rome, tandis que d'autres agissaient plus régulièrement dans les provinces. Cependant, nous devinons qu'il ne devait pas exister de cloisonnement hermétique et qu'une certaine souplesse, du fait même de la grande mobilité des hommes du *numerus frumentariorum*, devait être de rigueur. Ainsi, un *centurio frumentarius* en garnison à Rome, sans aucune fonction d'encadrement ou de commandement dans les *Castra peregrina*, pouvait être envoyé en mission dans une province.²³⁶

Légionnaires, assurant la circulation de l'information entre les provinces et le pouvoir central, ils étaient membres des *officia* des gouverneurs et disposaient, dans le même temps,

²³⁴ Cf. par exemple AE 1991, n° 267 et AE 1999, n°297.

²³⁵ FAURE P., *op. cit.*, pp. 392 – 393.

²³⁶ CIL III, n° 1980 et n° 8570.

d'une caserne à Rome. Cette position ambiguë a été étudiée par N.J.E. Austin et N. B. Rankov, qui ont développé la thèse d'une « double loyauté », en opposition à J.C. Mann qui voyait en eux des hommes uniquement au service de l'empereur.²³⁷ Ils étaient donc, à part entière, membres des *officia*, lorsqu'ils se trouvaient dans une province et entièrement membres des *Castra peregrina*, lorsqu'ils étaient stationnés à Rome ou envoyés en mission depuis les camps. Cela confirme leur rôle de lien régulier entre l'empereur et les gouverneurs. Selon Austin et Rankov, le fait de recevoir des ordres émanant directement de l'empereur, avec ou sans l'implication du Prétoire, ne signifie pas, de fait, une impossibilité d'intégrer loyalement l'*officium* d'un gouverneur. Austin et Rankov précisent que le recrutement local des soldats, pour les intégrer à l'*officium* provincial et ensuite aux *Castra peregrina* romains, aurait empêché l'empereur d'en faire des hommes dignes de confiance, puisque ce dernier n'aurait pas pu les choisir individuellement. Ils étaient donc bien, tantôt aux ordres directs du Gouverneur, tantôt à ceux de l'empereur, sans que leur loyauté ne vacille réellement entre les deux.

In fine, n'est-ce pas nous qui cherchons pour trouver des rapports conflictuels et concurrentiels entre les gouverneurs et les empereurs, qui justifieraient que nous devions trancher entre une loyauté pour les uns ou pour les autres ? N'avons-nous pas été aveuglés par les récits, souvent narratifs et postérieurs, des auteurs antiques qui relatent des événements exceptionnels à l'échelle des deux siècles d'existence du *numerus frumentariorum*, mais qui nous poussent à en faire des généralités ? Grâce à notre grille de lecture des activités des *frumentarii*, nous pouvons nous rappeler que les missions de courriers étaient les principales que ces hommes réalisaient. Pour les mener à bien, leurs appartenances aux *officia* provinciales et aux *Castra Peregrina* romains étaient complémentaires. Nous pouvons dire qu'ils servaient avant tout l'État en lui permettant de disposer des ressources nécessaires pour garder le contrôle sur toutes les entités, tant à l'échelle d'une province que de l'Empire dans son ensemble. Les hommes du *numerus frumentariorum* étaient des outils pour la gouvernance impériale, à laquelle participaient également les gouverneurs, pour l'asseoir au niveau local.

²³⁷ AUSTIN N.J. E., RANKOV N.B., *op. cit.*

LA HIÉRARCHIE ET L'ORGANISATION DU CAMP

La hiérarchie militaire

Puisque nous avons abordé les enjeux macro-politiques dans lesquels s'inséraient les *frumentarii*, focalisons-nous à présent sur l'organisation interne des *Castra peregrina*, colonne vertébrale du *numerus frumentariorum*. Bien que toujours rattachés administrativement à leur légion d'origine, les *frumentarii* appartenaient, une fois détachés dans les *Castra peregrina*, à une chaîne de commandement distincte, avec ses propres centurions et officiers subalternes.²³⁸ Une fois passés par les casernes du *Caelius*, ils étaient au service du gouvernement central et placés sous l'autorité d'un centurion légionnaire de rang supérieur. Pour marquer les provenances diverses de ses troupes, il portait le titre de « *Princeps peregrinorum* ».

En 1967, A. von Domaszewski fut un des premiers à établir une hiérarchie militaire pour les *Castra Peregrina*. Du grade le plus élevé au plus inférieur, nous pouvions trouver, selon lui, le *Princeps peregrinorum*, le *Subprinceps peregrinorum*, le *Centurio deputatus*, le *Centurio supernumerarius*, le *Centurio frumentarius* et le *frumentarius*.²³⁹ Grâce à nos recherches, nous pouvons proposer une hiérarchie, non seulement plus étoffée, mais qui présente aussi plusieurs différences avec celle que nous venons d'évoquer. Selon nous, nous trouvons effectivement au sommet de la hiérarchie de ces camps, ayant pour seul supérieur le Préfet du Prétoire, un *Princeps peregrinorum*²⁴⁰. Suivant toujours l'ordre proposé par A. von Domaszewski, nous trouvons ensuite le *Subprinceps peregrinorum*²⁴¹, suivi cette fois par les *Centuriones frumentarii* ou *frumentariorum*.²⁴² L'*Optio peregrinorum*²⁴³ et le *Custos armorum*²⁴⁴, de rangs inférieurs au centurionat, étaient subordonnés aux *Princeps* et *Subprinceps*.²⁴⁵ Une unique inscription évoque un *Exercitator frumentariorum*²⁴⁶, ce qui nous permet d'en déduire, l'*Exercitator* étant un maître de manège, que les *frumentarii* étaient une unité montée, même si nous n'imaginions pas qu'il en fut été autrement, pour des soldats

²³⁸ AUSTIN N.J.E., RANKOV N.B., *op. cit.*, p. 136.

²³⁹ VON DOMASZEWSKI A., *op. cit.*, p. 106, repris par DE LAET S.J., *op. cit.*, p. 535, cf. note n° 4.

²⁴⁰ CIL II, n° 484 ; CIL VI, n° 3320, n° 894 et n° 428 ; AE 1991, n° 265 et AE 1995, n° 175.

²⁴¹ CIL VI, n° 3329.

²⁴² CIL II, n° 484 ; CIL III, n° 2003, n° 2006 et n° 4786 ; CIL VI, n° 423, n° 428, n° 3331, n° 3336, n° 4110, n° 30947 et n° 32851 ; CIL VIII, n° 2825 ; CIL X, n° 6667 ; CIL XIV, n° 4487.

²⁴³ CIL VI, n° 3324 et n° 3328.

²⁴⁴ AE 1991, n° 269.

²⁴⁵ FAURE P., *op. cit.*, p. 378.

²⁴⁶ CIL VIII, n° 1923.

aussi mobiles. Ensuite, venaient les *frumentarii*, considérés comme les soldats à la base du *numerus frumentariorum*.

À l’instar de Patrice Faure, nous avons décidé de ne pas inclure les centurions *deputati* et *supernumerarii* dans cet ordre hiérarchique, car leur appartenance aux *Castra peregrina* n’est pas certaine. Une inscription²⁴⁷, déjà évoquée, datant de 256 – 258, associe l’ensemble des centurions *deputati*, *supernumerarii* et *frumentarii* à deux tribuns, au *Princeps peregrinorum* et au *subprinceps peregrinorum*. Puisque cette inscription est la première dans laquelle sont cités des centurions *deputati* et *supernumerarii*, en lien avec les *Castra Peregrina*, nous avons pensé que celle-ci témoignait d’une réorganisation dans le commandement du *numerus frumentariorum*, aux alentours du milieu du III^e siècle. Ne disposant que d’une petite quantité de sources, nous ne pouvons pas appréhender aisément la portée de ces changements, qui ne semblent pas avoir fait disparaître les anciens cadres de l’état-major. Si un stationnement des centurions *deputati* et *supernumerarii*, au sein des *Castra* du *Caelius* est possible, nous ne pouvons pas l’affirmer, faute de données supplémentaires. En effet, nous ignorons quelles étaient leurs fonctions et s’ils détenaient des responsabilités de commandement. Nous savons seulement que, dans la seconde moitié du III^e siècle, le *Centurio deputatus*²⁴⁸ exerçait bien des activités à Rome et que le *Centurio supernumerarius* avait des tâches purement logistiques²⁴⁹. Comme nous l’avons déduit pour les tribuns prétoriens, la mention des centurions *deputati* et *supernumerarii*, dans l’inscription citée, n’est peut-être liée qu’à un hébergement temporaire, durant lequel ils auraient tous pris part à l’homme.

Grâce au catalogue prosopographique²⁵⁰ réalisé par P. Faure en annexe de son étude sur « les centurions frumentaires et le commandement des *castra peregrina* », nous pouvons nous intéresser aux quatre postes les plus importants au sein de cette caserne : le *Princeps peregrinorum*, le *Subprinceps peregrinorum* et les deux types de *centuriones frumentarii* identifiés jusqu’ici, le *Centurio frumentarius uices agens principis peregrinorum* et le *Centurio frumentarius a peregrinis*. Avant de nous intéresser au *Princeps peregrinorum*, à ses fonctions au sein des casernes et à ses interactions avec le pouvoir impérial, approfondissons les conditions d’exercices des responsabilités des différents officiers. La première différence notable tient au caractère permanent ou temporaire des charges et à leur durée. Les fonctions

²⁴⁷ CIL VI, n° 1110, cf. note n° 222.

²⁴⁸ CIL VI, n° 3557 et n° 3558.

²⁴⁹ FAURE P., *op. cit.*, pp. 379 – 380.

²⁵⁰ FAURE P., *op. cit.*, pp. 401 – 424.

de *Princeps* et de *Subprinceps* semblent avoir été permanentes, mais seule une petite quantité de sources nous permet d'évaluer, de manière encore trop imprécise, la durée du passage à la tête des *Castra peregrina*.

C. Titius Similis²⁵¹, M. Oclatinius Adventus²⁵² et L. Ceius Privatus²⁵³ pourraient, selon la datation de leurs inscriptions, avoir été en fonction entre 190 et 205. Cela semble corroborer les propos de Dion Cassius²⁵⁴, qui indiquait qu'au moins deux chefs des courriers avaient servi sous le règne de l'empereur Caracalla, et nous pousse à penser que le renouvellement était assez fréquent parmi les commandants des *Castra peregrina*. En revanche, la charge de *Centurio frumentarius uices agens principis peregrinorum* était un mandat temporaire, consistant à confier momentanément les attributions du *Princeps peregrinorum* à un centurion frumentaire. Il nous est impossible d'évaluer la durée de ces remplacements, ni même les circonstances dans lesquelles ils survenaient, mais nous devinons que cette durée devait être variable.

Les sources ne nous livrent que peu d'informations, quant aux activités des uns et des autres au sein des camps du *Caelius*. L'épigraphie témoigne essentiellement des différents travaux qu'ils y ont réalisé, que ce soit dans le cadre de leur fonction ou à titre personnel. Nous avons connaissance, en plus des travaux évoqués par des inscriptions trop fragmentaires²⁵⁵, de la réfection²⁵⁶, par un *Subprinceps*, d'une *statio* tenue par des soldats frumentaires, de l'ornementation²⁵⁷ d'un *templum* de Jupiter *Redux* par un « *centurio frumentarius agens uices principis peregrinorum* », de l'ajout d'un *pronaos* et de la restauration d'un *simulacrum* par un *Princeps peregrinorum* du IIIe siècle.²⁵⁸ Les deux premiers travaux, la rénovation de la *statio* et l'ornementation du *templum*, ont été financés par les *frumentarii* eux-mêmes, « *de suo* » dans les deux cas, ce qui n'est pas explicitement indiqué dans les autres textes. Selon S. Panciera, les attributions du *Centurio frumentarius a peregrinis*, connues par quatre inscriptions relatives à deux personnages²⁵⁹, concerneraient ces activités de construction. L'historien estime que la formule « *a peregrinis* » devait plutôt être

²⁵¹ CIL II, n° 484.

²⁵² DION CASSIUS, *op. cit.*, 78, 14, 1 – 4.

²⁵³ CIL VI, n° 354.

²⁵⁴ DION CASSIUS, *op. cit.*, 78, 15, 1.

²⁵⁵ Sous l'empereur Dèce, cf. AE 1999, n° 295, et sans doute sous l'empereur Trebonien Galle, cf. AE 1999, n° 296.

²⁵⁶ CIL VI, n° 3329.

²⁵⁷ CIL VI, n° 428.

²⁵⁸ AE 1995, n° 175.

²⁵⁹ C. Iulius Proculus : PANCIERA S., *op. cit.*, pp. 611 – 612, n° 1, p. 612, n° 2 et pp. 615 – 616, n° 3 (cf. AE 1994, n° 248, n° 249 et n° 424) ; Claudius Iulianus : PANCIERA S., *op. cit.*, pp. 616 – 617, n° 4 (cf. AE 1994, n° 250).

comprise comme « *a (castris) peregrinis* », révélant ainsi que cette dernière porte en elle l'idée d'un rattachement aux *Castra peregrina* et désigne en même temps une fonction au sein de ces dernières. Il ne s'agirait pas réellement d'un grade hiérarchique, mais plutôt d'une fonction exercée dans l'enceinte du camp. Le peu d'occurrences et leur concentration chronologique de celles-ci, sous le règne de Septime Sévère, nous fait penser à une charge temporaire, liée à la supervision de rénovations ou de constructions dans la caserne. Nous ne sommes pas étonnés de constater que ces témoignages datent du règne de Septime Sévère puisque, comme nous l'avons vu, l'empereur eut une attention particulière au développement des *Castra peregrina* et du *numerus frumentariorum*, notamment à travers une réforme de la garnison de Rome entre 201 et 205. Restons cependant vigilants à ne pas céder trop facilement à l'argument *ex silentio*, qui nous pousserait à conclure à une charge éphémère du fait de la rareté des sources. Nous sommes conscients que beaucoup de témoignages ne nous sont pas parvenus, mais nous basons surtout notre raisonnement sur la nature même des fonctions du centurion frumentaire *a peregrinis* : nul besoin d'un tel responsable si aucune rénovation ou construction demande sa supervision. Si cette reconstitution nous semble vraisemblable, elle n'en demeure pas moins hypothétique. Si de nouveaux témoignages, à d'autres dates, venaient enrichir le corpus, nous devrions reconsidérer la fréquence de cette charge et peut-être également sa nature, peut-être liée à des responsabilités d'intendance plus générale.

Du fait de son titre, le *Subprinceps peregrinorum* semble avoir été le subordonné direct et le bras droit du *Princeps peregrinorum*. À la tête du *numerus frumentariorum*, le *Princeps peregrinorum* a dû déléguer, à son collaborateur, certaines tâches relevant de l'administration du camp, mais nous manquons d'informations plus précises. Le fait que nous ne disposions que d'une inscription, datant du III^e siècle, mentionnant ce poste, pourrait nous faire penser que cette charge apparut tardivement ou qu'elle fut éphémère. À l'inverse, d'autres postes, pour lesquels nous sommes parvenus à ces conclusions, nous imaginons difficilement comment le *Princeps peregrinorum* serait parvenu, seul, à gérer l'organisation interne du camp et l'organisation externe de tout le *numerus frumentariorum*. L'ajout de nouvelles sources à ce corpus serait d'un grand renfort dans notre recherche de compréhension, concernant les responsabilités concrètes du *Subprinceps*.

Considérant les effectifs présumés du camp, entre 300 et 500 hommes, nous pouvons supposer qu'un état-major réduit pouvait avoir été mis en place pour encadrer les soldats y résidant. Les commandants réguliers des *Castra* du *Caelius* peuvent avoir sollicité l'aide de

centurions frumentaires ordinaires. L'épithète, provenant de Rome, d'un « *miles leg(ionis) X Gem(inae) fr(umentarius) (centuria) Gemelli* »²⁶⁰ a longtemps été considérée comme la preuve de l'existence d'une centurie propre aux *Castra peregrina* et non pas comme le témoignage du rattachement d'un soldat nommé Gemellus, à sa centurie d'origine, ce vers quoi nous penchons. Comme nous l'avons prouvé, les *frumentarii* étaient détachés de leur légion d'origine, mais cela ne signifie pas pour autant la création d'une centurie des camps pour les regrouper. Dans d'autres circonstances similaires, à savoir le prélèvement de soldats de provenances diverses pour fournir des *vexillationes* ou des *statione*, les hommes concernés continuaient à mentionner leur centurie ou leur cohorte d'origine dans les témoignages, qu'ils laissèrent derrière eux. Aucune source n'indique la création de nouvelles centuries, pour réunir des soldats provenant de centuries différentes, mais cela n'empêchait pas la subordination de ces hommes à de nouveaux officiers, qui commandaient donc des hommes qui ne dépendaient pas d'eux à l'origine.²⁶¹ Des centurions frumentaires ordinaires ont donc certainement pu apporter un soutien, dans l'encadrement des soldats stationnés dans les *Castra peregrina*, sans pour autant donner leur nom à une nouvelle centurie. De plus, si certains *frumentarii* demeuraient longtemps dans les *Castra*, suffisamment pour nouer des relations durables au point de désigner des compagnons d'armes comme héritiers²⁶², la plupart n'effectuait que de courts séjours dans la Capitale, ce qui ne permet pas l'instauration d'une centurie régulière. Comme évoqué plus haut, la grande mobilité des hommes du *numerus frumentariorum* a dû motiver la mise en œuvre de structures de commandements relativement souples. Tout ceci pourrait expliquer l'absence d'un culte de la centurie chez les *frumentarii*, ainsi que la popularité du culte du génie des *Castra peregrina*, dont nous avons conservé plusieurs témoignages.

Aux côtés du *Subprinceps* et des centurions frumentaires, nous trouvons d'autres militaires œuvrant au fonctionnement quotidien des *Castra peregrina*. Ainsi, citons l'*Optio peregrinorum*²⁶³ et le *Custos armorum*²⁶⁴. Subordonné au *Princeps* et au *Subprinceps peregrinorum*, le premier pouvait également encadrer les soldats du camp dans certaines circonstances, comme en témoigne l'inscription mentionnant le titre de « *Optio militum*

²⁶⁰ AE 1997, n° 211.

²⁶¹ FAURE P., *op. cit.*, p. 384 et SABLAYROLLES R., *op. cit.*, pp. 158 – 160.

²⁶² Cf. notes n° 79 – 83.

²⁶³ Aelius Valentinus : CIL VI, 3324 ; M. Orbius : CIL VI, n° 3328 et C. Sulgius Caecilianus : CIL VIII, n° 1322.

²⁶⁴ AE 1991, n° 269.

peregrinorum »²⁶⁵, qui met particulièrement l'accent sur le rapport avec les soldats²⁶⁶. Ce texte nous rappelle que l'entraînement et la discipline n'étaient pas oubliés au sein des *Castra peregrina*. En effet, si des centurions pouvaient être chargés de l'entraînement de soldats, comme c'était le cas pour les *equites singulares*, nous pensons que des centurions frumentaires ont pu également s'occuper de cette tâche au sein des *Castra* du *Caelius*. Si le poste d'*Optio peregrinorum* n'apparaît dans les sources qu'à partir de la fin du II^e siècle, nous pouvons supposer que sa création fut antérieure, issu d'une longue évolution structurelle des camps. Bien que nous parlions de l'*Optio peregrinorum*, nous ignorons s'ils pouvaient être plusieurs *optiones* à être actifs en même temps. Le *Custos armorum*, quant à lui, était chargé, si ses missions au sein des *Castra* étaient similaires à celles dans les légions, de l'entretien, de la distribution et, dans une moindre mesure, de la production de l'équipement et des armes des soldats. Il s'agissait d'un poste élevé dans la hiérarchie militaire, étroitement liée aux commandants des troupes sous sa responsabilité.²⁶⁷

En 1910, A. Véran et R. Cagnat communiquèrent sur une inscription découverte à Arles et datant, selon eux, du début du III^e siècle.²⁶⁸ Le dédicant mentionne plusieurs charges militaires qu'il occupa à Rome. Tout d'abord, il fut *Primiscrinus* du camp prétorien et *Ostiarus*. Ensuite, il fut *Canalicularius* au sein des *Castra peregrina*. Seule une inscription retrouvée à Rome, datant de la seconde moitié du III^e siècle, mentionne également cette charge.²⁶⁹ Selon R. Cagnat, il s'agirait d'un fonctionnaire chargé de tâches logistiques, probablement dans l'administration et l'archivage. Ce témoignage nous rappelle qu'il devait exister davantage de personnel dans les *Castra*, que ceux dont les traces nous sont parvenues, surtout si ces derniers n'avaient qu'une charge temporaire ou éphémère, ne leur laissant pas le temps d'en témoigner dans les camps.

Intéressons-nous enfin au plus haut commandant des *Castra peregrina*. Presque toujours appelé « *Princeps peregrinorum* », une inscription retrouvée à Rome, dans le secteur

²⁶⁵ CIL VIII, n° 1322. Nous ne possédons qu'une seule inscription adoptant cette formulation, ce qui rend toute conclusion impossible. Il peut soit s'agir de la titulature complète de l'*Optio* des *Castra peregrina*, soit un type d'*optio* particulièrement consacré à l'encadrement des troupes. J.-C. Mann, quant à lui, estime que cette formule est abusive et que l'*optio* en question aurait dû porter le titre de « *Optio castrorum peregrinorum* », en référence au titre du *Princeps peregrinorum* que nous détaillons plus bas : cf. MANN J.-C., *op. cit.*, p. 148.

²⁶⁶ Nous possédons d'autres exemples de titres d'*Optiones* mentionnant leurs rapports avec un type d'unité : « *Optiones equitum* », « *Optiones speculatorum* » et « *Optiones euocatorum* ». Cf. à ce sujet BREEZE D.J., « A Note on the Use of the Titles 'Optio' and 'Magister' below the Centurionate during the Principate », dans *Britannia*, vol. 7, 1976, pp. 127 – 133.

²⁶⁷ MASQUELEZ H., « *Armorum custos* », dans DAREMBERG Ch. et SAGLIO Edm. (dir.), *op. cit.*, p. 438.

²⁶⁸ VÉRAN A., « Inscription d'Arles en l'honneur de M. Aurelius Priscus », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 54^e année, n°2, 1910, pp. 106 – 107.

²⁶⁹ CIL VI, n° 231.

des *Castra peregrina* suggère que le titre exact de ce militaire aurait plutôt été celui de « *Princeps castr(orum) peregrinorum* »²⁷⁰. Le texte d’Ammien Marcellin²⁷¹, que nous avons évoqué dans le premier chapitre, suggérant que le camp s’appelait « *Castra peregrina* », et non pas « *Castra peregrinorum* », incite à traduire, comme nous l’avons vu également²⁷², « *Princeps castrorum peregrinorum* » par « chef des camps étrangers », plutôt que par « chef du camp des pérégrins ». Rappelons que les sources concernant les commandants des camps du *Caelius* sont peu nombreuses jusqu’à la fin du IIe siècle. En l’état actuel de la recherche, nous avons identifié une douzaine de *Princeps peregrinorum* entre les règnes de Commode (180 – 192) et de Carin (283 – 285). C’est également à partir de la fin du IIe siècle qu’apparaissent, dans les sources, les quatre *Subprincipes peregrinorum*, les deux centurions frumentaires *uices agentes principis* et les deux centurions frumentaires *a peregrinis* que nous connaissons actuellement. Nous ne pouvons pas savoir si ces trois charges ont été créées à cette époque, le besoin d’adjoindre des collaborateurs au *Princeps peregrinorum* s’imposant progressivement ou si elles existaient auparavant, sans que nous n’en ayons conservé la trace.

Toutes les inscriptions réalisées à l’initiative des commandants des camps du *Caelius*, dans l’exercice de leurs fonctions ont été retrouvées à Rome, souvent sur le site même de la caserne. L’inscription la plus lointaine²⁷³ a été découverte sur le *via Appia*, non loin du tombeau de Caecilia Metella, à seulement trois milles au sud de la Capitale. Comme nous le suspicions dans le chapitre sur le profil des *frumentarii*, le cadre des activités des *Principes* était éminemment romain et ces derniers ne semblaient pas avoir quitté Rome durant leur service. Au quotidien, ils étaient responsables de l’entretien, de la bonne tenue, de la garde et du fonctionnement interne des *Castra peregrina*, dont la mission première était d’accueillir et d’héberger les soldats provinciaux venus à Rome. Logeant certainement entre les murs de la caserne, le *Princeps peregrinorum* devait apparaître comme le chef du camp, dont il était le plus haut gradé, au moins jusqu’au milieu du IIIe siècle.

Au final, si nous sommes parvenus à identifier la plupart des officiers impliqués dans le commandement et dans l’administration des *Castra peregrina*, nous manquons encore d’informations permettant de clarifier davantage les fonctions précises de ces derniers. Bien

²⁷⁰ CIL VI, n° 354. S’agissant d’une inscription honorifique solennelle à la déesse Isis Regina, pour le salut et la sécurité de l’empereur Septime Sévère, réalisée par un officier supérieur, nous n’imaginons pas qu’il puisse y avoir d’erreur, même si, comme nous l’avons vu, un certain flou a pu exister dans les terminologies antiques elles-mêmes.

²⁷¹ AMMIEN MARCELLIN, *op. cit.*, 16, 12, 66.

²⁷² Cf. note n° 38.

²⁷³ CIL VI, n° 3329.

que le *Princeps peregrinorum* apparaisse comme le chef de la caserne du *Caelius*, cette responsabilité devait également impliquer le commandement du *numerus frumentariorum* et donc un lien étroit avec le pouvoir impérial, tantôt passant par le Prétoire, tantôt pas.

La progression interne

Le *Princeps peregrinorum* était à la tête des *Castra peregrina* et du *numerus frumentariorum* qui opérait dans tout l'Empire. À ce titre, il était, comme nous venons de le voir, en relation étroite avec l'empereur. Ce faisant, nous devons nous demander comment le *Princeps peregrinorum* était-il choisi, lui qui devait être ou devenir un des hommes de confiance du Prince, au cœur du dispositif de circulation de l'information, entre les provinces et Rome. Plus largement, interrogeons-nous sur les *cursus* des différents *frumentarii* et sur les processus de nomination aux diverses responsabilités au sein des *Castra* du *Caelius*.

Pour traiter de ce sujet, commençons par reprendre une inscription déjà étudiée précédemment. L'épithaphe²⁷⁴ en question, fragmentaire et datée entre la fin du II^e et le début du III^e siècle²⁷⁵, présente une formule originale, précisant que le défunt, un *Optio peregrinorum*, mourut cinquante et un jours avant d'accéder au poste de centurion.²⁷⁶ L'épithaphe de « M. Orbius M[---] »²⁷⁷, originaire d'Aix-en-Provence, fut gravée à l'initiative de ses héritiers, M. Valerius Dionysius et Suetonius Taurus. Le texte nous apprend que M. Orbius mourut au poste de « *optio mil(itum) peregr(inorum)* », à l'âge de trente-cinq ans, après avoir servi auparavant pendant dix-sept ans. Ensuite, vient une précision sur la relation entre M. Valerius Dionysius et le défunt qu'il qualifie de « *patronus* », sans le dire lui-même « *libertus* ». Néanmoins, son *cognomen* grec, son statut d'héritier et le partage de l'emplacement funéraire font probablement de lui l'affranchi du *frumentarius*, plutôt que son

²⁷⁴ CIL VI, n° 3328 : « *D(is) M(anibus) / M(arcus) Orbius, (Marci) f(ilius), Acquis, M[---], / Sex(tis), optio mil(itum) peregr(inorum), m[i](litauit) an- / nis XVII, uix(it) an(nis) XXXV. Re[stabant] / huic dies LI ut fieret (centurio). Fec[enunt] / M(arcus) Val(erius) Dionysius, patro[no, et] / Suetonius Taurus, fr[um](entarius) ? - atri ?], / her(edes). Faciend(um) cu[auit] M(arcus)] / Val(erius) Dionysius, sib[i] et suis] / post[erisq(ue) eor(um)]. »*

²⁷⁵ Cette datation est basée sur l'indication de la cité d'origine en deux parties séparées, pratique que nous retrouvons particulièrement dans de nombreuses sources de cette époque. Cet usage épigraphique, assez fréquent dans la garnison urbaine, serait lié à la perte de sens de la tribu. Pour la remplacer, les romains plaçaient parfois la première partie de la patrie, tandis que la seconde était rejetée derrière le *cognomen*. Cf. à ce sujet VIRLOUVET C., « La tribu des soldats originaires de Rome », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, t. 113, n°2, 2001, pp. 735 – 752.

²⁷⁶ Cf. « *re[stabant] huic dies LI ut fieret (centurio)* ».

²⁷⁷ Nous ne pouvons pas, à ce jour, compléter le *cognomen*, le personnage n'étant pas connu par ailleurs. Mommsen propose, dans le CIL, « *M[arcellus] ?* », mais cette interprétation ne semble pas fondée.

ancien client.²⁷⁸ La mention « *fr* » proche du second héritier, Suetonius Taurus, peut être interprétée de deux manières : « *fr(umentarius)* » ou « *fr(ater)* »²⁷⁹. Dans les deux cas, l'homme semble avoir été un membre des *Castra peregrina*, aux côtés du défunt. L'épithète de M. Orbius mentionne clairement que ce dernier était au seuil d'une promotion au centurionat.²⁸⁰ L'intention de ses héritiers, en ajoutant cette information précise, était sans doute de souligner la fatalité du destin du défunt et de rappeler qu'il allait bientôt obtenir un poste prestigieux, la simple promesse d'un avancement au centurionat étant déjà une distinction en soi. Avant de nous interroger sur la signification du délai mentionné, tentons d'abord de déterminer si le centurionat en question était frumentaire ou ordinaire. Comme nous le verrons dans la prochaine partie, consacrée aux carrières ultérieures, un passage par la flotte était possible, mais l'indication explicite du centurionat oriente plutôt vers un centurionat au sein d'une légion ou au sein des *Castra peregrina*.²⁸¹

L'absence de précision, quant à la future affectation de M. Orbius, peut s'expliquer soit par le fait qu'elle ne lui ait pas encore été communiquée, soit par les intentions de ses héritiers qui n'avaient pas pour objectif de donner des informations aussi techniques. L'hypothèse d'un centurionat des vigiles, des urbains ou des prétoriens nous semble peu probable, car nous ne connaissons, à ce jour, aucun *frumentarius* ayant suivi ce cursus, généralement réservé aux anciens membres de la garnison urbaine. Le centurionat légionnaire ordinaire, dans une province, et le centurionat frumentaire, dans les casernes du *Caelius*, étaient tous deux ouverts à la promotion des membres du *numerus frumentariorum*.²⁸² Mais un exemple similaire nous fait pencher pour la seconde hypothèse. En effet, Aelius Valentinus est connu par deux inscriptions²⁸³ : dans la première en tant que *frumentarius* posté sur le *Caelius* et dans la seconde comme *Optio peregrinorum*. Ce cas illustre le processus de promotion interne qui existait au sein des *Castra peregrina*. Nous savons, par ailleurs, que ce furent d'anciens *frumentarii* et *speculatores* qui accédèrent aux postes de *centuriones*

²⁷⁸ La différence de gentilice entre les deux hommes, qui devraient s'appeler « Orbius », est un cas très rare. Nous devons considérer, à l'instar de Mommsen dans le CIL, que l'ancien esclave appartenait à deux maîtres en même temps. Habituellement, lors de son affranchissement, un tel esclave adoptait le *cognomen* d'un de ses maîtres et prenait généralement le *praenomen* de l'autre. Ainsi, « Valerius » viendrait de son autre maître et « M(arcus) » viendrait de M. Orbius.

²⁷⁹ Comme nous l'avons vu, « *frater* » ne signifie pas un lien de parenté, mais plutôt un signe de camaraderie au sein d'une même unité. Cf. notes n° 80 et n° 81.

²⁸⁰ Si la formulation présente dans l'inscription que nous étudions est rare, elle n'est pas unique pour autant. Nous trouvons d'autres exemples épigraphiques déplorant le triste destin de militaires morts juste avant ou après l'obtention d'une promotion : CIL VI, n° 2907, CIL VI, n° 3580, CIL VIII, n° 702, AE 1927, n° 120.

²⁸¹ COSME P. et FAURE P., *op. cit.*, pp. 343 – 356.

²⁸² RANKOV N. B., « *Frumentarii, the Castra Peregrina and the Provincial Officia* », *op. cit.*, p. 179.

²⁸³ CIL VI, n° 3324 et AE 1999, n° 297.

frumentarii, *Subprincipes* et *Principes peregrinorum*.²⁸⁴ Aussi, et même si nous ne pouvons l'affirmer avec certitude, nous pouvons envisager que M. Orbius ait été familier des camps, au moment de devenir *Optio peregrinorum*, du fait d'avoir été précédemment *frumentarius* ou *speculator*. Ce mode de promotion interne permettait aux officiers supérieurs de vérifier les compétences des candidats, d'autant plus pour un *Optio* qui, selon toute vraisemblance, était amené à travailler très étroitement avec l'état-major du camp. Le seul exemple de M. Orbius ne nous permet pas d'affirmer que le poste d'*Optio peregrinorum* était un tremplin vers une carrière de centurion. Il devait exister plusieurs postes qu'occupaient d'anciens *Optiones* avant d'atteindre, tôt ou tard, le centurionat, et peut-être au-delà. En tous cas, M. Orbius obtint une promotion au rang de centurion, après dix-sept années de service, ce qui ne nous paraît ni être lent, ni être particulièrement rapide. Ni cette inscription, ni aucune autre source en notre possession, ne livrent d'informations quant à l'identité de l'autorité, octroyant les promotions au sein des *Castra peregrina* : Empereur, Préfet du Prétoire, *Princeps peregrinorum* sont autant de possibilités, qu'il nous est actuellement impossible d'approfondir.

À présent, demandons-nous comment interpréter ce délai de cinquante et un jours qu'il lui restait à patienter avant d'entrer en fonction. L'inscription de M. Orbius nous fournit quelques renseignements. En effet, nous savons qu'il fut reconnu apte à accéder au centurionat, mais qu'il ne pouvait pas encore se prévaloir de ce titre, puisque l'inscription le dit toujours « *optio peregrinorum* ». Le *frumentarius* se trouvait donc dans une phase transitoire d'au moins cinquante et un jour. Plusieurs historiens ont étudié l'hypothèse d'un délai d'attente entre l'obtention d'un avancement et l'entrée en fonction, à l'instar de B. Dobson qui le suggère pour le primipilat.²⁸⁵ Plus en lien avec notre sujet, cette fois associé à D.J. Breeze, l'historien opéra un rapprochement avec la situation des « *optiones ad spem ordinis* », légionnaires assurés d'obtenir le centurionat, mais en attente de leur entrée effective en fonction.²⁸⁶ Speidel M. P., quant à lui, affirme qu'il existait des journées de promotions collectives, appelées « *ordinationes* ». ²⁸⁷ Les cinquante et un jours représenteraient alors le délai restant avant l'*ordinatio* de M. Orbius.²⁸⁸ Speidel nous rappelle que certaines formalités

²⁸⁴ FAURE P., *op. cit.*, pp. 393 – 394.

²⁸⁵ DOBSON B., « The primipilares in Army and Society », dans ALFÖLDY G., DOBSON B., ECK W., *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2000, p. 146 (Heidelberger Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien, ; 31).

²⁸⁶ BREEZE D.J. et DOBSON B., *Roman Officers and Frontiers*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993, p. 61.

²⁸⁷ SPEIDEL M. P., « The Tribune's choice in the promotion of Centurions », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 100, 1994, pp. 469 – 470.

²⁸⁸ Concernant le cérémoniel lié à l'entrée en fonction des centurions, cf. COSME P., « La remise du cep de vigne au centurion, signe d'appartenance à une élite militaire », dans CÉBELLAC-GERVASONI M., LAMOINE L. (éd.),

administratives, comme le versement de la solde et le congé, intervenaient à date fixe, ce qui laisse envisageable l'existence d'un calendrier administratif militaire, dans lequel aurait été précisé les jours de promotions.²⁸⁹ Néanmoins, cette seule inscription ne nous permet pas d'affirmer que M. Orbius s'apprêtait à participer à une *ordinatio*, car sa promotion pourrait aussi s'expliquer par un besoin ponctuel de trouver un centurion : par exemple, dans le cas d'un poste laissé vacant à la création d'une nouvelle unité ou le recrutement de centurions en renfort, dans l'état-major des *Castra peregrina*, comme nous l'avons envisagé dans le chapitre précédent. La nature même du métier de militaire (blessures, durées variables des affectations, transferts, morts, etc) rendait nécessaire une certaine souplesse, y compris dans le mode de promotion.²⁹⁰ Nous ne pouvons donc pas utiliser cette épithète à la lumière de la théorie de M. P. Speidel.

En revanche, nous pouvons nous demander à quoi l'*Optio peregrinorum* aurait employé ces cinquante et un jours restants. Dans le cas d'un transfert vers une légion, le délai d'attente correspondrait au temps imparti pour que le soldat collecte l'argent nécessaire à l'achat de son équipement et rejoigne le lieu de sa nouvelle affectation.²⁹¹ Cependant, dans le cas, le plus probable, d'une promotion interne aux *Castra peregrina*, nous pouvons penser que M. Orbius attendait simplement que le poste de centurion se libère, ce qui ne signifie pas pour autant que le soldat fraîchement promu restait inactif ou cantonné à ses anciennes fonctions. Comme nous l'avons vu, le métier de *Centurio frumentarius* requérait diverses compétences, tant de commandant que d'administrateur. Nous pouvons supposer que le délai d'attente ait compris une période de formation à ces aptitudes dispensées auprès des candidats au centurionat. En effet, P. Le Roux, qui s'intéressa à la question, mais plus largement que le

Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain, Rome, Ecole française de Rome, 2003, p. 339 – 348 (Collection de l'École française de Rome ; 309).

²⁸⁹ NELIS-CLÉMENT J., *Les "Beneficiarii" : Militaires et administrateurs au service de l'Empire (Ier s. a.C.-VIe s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2000, pp. 270 – 271 (Études ; 5) : cite comme exemple les inscriptions CIL VIII, n° 2554 et n° 18072.

²⁹⁰ NELIS-CLÉMENT J., *op. cit.*, p. 140 met en évidence, dans le cadre des rotations de *beneficiarii* au sein des *stationes*, la nécessaire coexistence entre les cadres établis et une certaine souplesse. La même observation a été réalisée dans le cadre des carrières procuratoriennes dans DEMOUGAIN S., « Considérations sur l'avancement dans les carrières procuratoriennes équestres », dans DE BLOIS L. (dir.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire. Proceedings of the first workshop of the international network Impact of Empire (Roman Empire, 27 BC-AD 406)*, Amsterdam, Gieben, 2001, p. 24 – 34.

²⁹¹ PLINE LE JEUNE, *Lettres*, 6, 25, 2 – 4 : l'auteur mentionne les préparatifs d'un centurion nouvellement promu, à qui l'auteur, un ami, donne de l'argent pour qu'il puisse s'équiper avant son départ. Comme nous l'avons vu précédemment, les archives papyrologiques de Claudius Tiberianus, à Karanis, témoignent également des préparatifs d'un militaire avant une nouvelle affectation : Cf. MELAERTS H., *op. cit.*, note n° 149 ; CIL VIII, n° 2554 précise que le règlement de la *schola* des *optiones* de Lambèse, d'époque sévérienne, prévoyait qu'une somme de huit mille sesterces soit versée par le collège à l'« *optio proficiscens ad spem suam confirmandam* », formule que nous devons sans doute mettre en parallèle de la situation des *optiones ad spem ordinis* et suggérant que le nouveau centurion avait besoin d'argent pour son entrée en fonction.

simple cas du *numerus frumentariorum*, estime qu'une telle formation existait à l'époque sévérienne.²⁹² Cependant, cette phase ne pouvait pas être probatoire puisque M. Orbius a déjà reçu la promesse d'accession au centurionat : cette formation n'était donc, selon la théorie de P. Le Roux, qu'une ultime phase de perfectionnement. M. Orbius avait dû faire preuve au préalable des aptitudes requises, d'autant que son poste d'*Optio peregrinorum* le plaçait en relation étroite avec le *Princeps peregrinorum*, qui pouvait être l'officier à l'initiative des promotions au sein des *Castra peregrina*.

Cosme P. et Faure P. estiment, au sujet de cette inscription, que le parcours de M. Orbius ne peut être érigé en modèle systématique au sein des *Castra peregrina*, tant les mécanismes d'avancements pouvaient varier selon, entre autre, la chronologie, la position des militaires, les conditions de service, les cas individuels particuliers, etc.²⁹³ Les deux historiens nous rappellent que la formule « *re[stabant] huic dies LI ut fieret (centurio)* » n'existe que dans un but purement honorifique, ce qui rend complexe la tâche d'en tirer des conclusions définitives. Néanmoins, cette inscription nous a servi de toile de fonds, pour aborder la difficile question des promotions internes aux *Castra peregrina*. Les sources et les parallèles effectués sur base des travaux de spécialistes nous montrent que les postes de commandement des casernes du *Caelius* étaient souvent occupés par d'anciens membres de ces derniers, *speculatores* ou *frumentarii*, soit accédant directement à ces postes, soit passant d'abord par des fonctions au sein d'*officia* provinciaux ou au sein de légions.²⁹⁴ Nos sources ont effectivement montré d'anciens *frumentarii* ou *speculatores* devenir *Princeps peregrinorum*, comme M. Oclatinus Adventus²⁹⁵ et T. Flavius Domitianus²⁹⁶ ; un ancien *frumentarius* devenir *Optio peregrinorum*, à savoir Aelius Valentinius²⁹⁷ ; un ancien *Optio* devenir centurion, en la personne de M. Orbius M[---]²⁹⁸ ; d'anciens centurions frumentaires devenir *Subprinceps*, comme P. Aelius Marcellus²⁹⁹, ou *Princeps peregrinorum*, comme C. Titius Similis³⁰⁰ et [- - -]us Militaris³⁰¹ ; un ancien *Subprinceps* devint *Princeps*, L. Ceius

²⁹² LE ROUX P., « L'armée romaine sous les Sévères », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 94, 1992, pp. 265 – 266.

²⁹³ COSME P. et FAURE P., *op. cit.*, p. 356.

²⁹⁴ FAURE P., *op. cit.*, p. 393.

²⁹⁵ DION CASSIUS, 78, 14, 1 – 4.

²⁹⁶ CIL VI, n° 36775.

²⁹⁷ CIL VI, n° 3324 et AE 1999, n° 297.

²⁹⁸ CIL VI, n° 3328.

²⁹⁹ CIL XI, n° 5215, cf. *infra*.

³⁰⁰ CIL II, n° 484.

³⁰¹ CIL II, n° 1167, cf. *infra*.

Privatus³⁰². Ces exemples révèlent l'existence d'une filière interne au *numerus frumentariorum* et aux *Castra peregrina* largement favorisée à l'époque sévérienne. Ainsi, les commandants des camps, et plus encore les *Principes peregrinorum*, étaient des militaires d'expérience, familiarisés avec l'organisation des camps du *Caelius* et rompus aux fonctions particulières du *numerus frumentariorum*. En cette qualité, ils représentaient des atouts pour le pouvoir impérial, des hommes dignes de confiance, au point que certains connurent également de belles carrières une fois sortis des *Castra peregrina*.

Les carrières ultérieures

L'article « Roman Secret Service » de W.G. Sinnigen traite également de la délicate question des carrières ultérieures des soldats, étant passés par le *numerus frumentariorum* romain.³⁰³ L'auteur conclut que l'appartenance à cette unité n'était pas synonyme d'une importante promotion ultérieure au sommet de l'État. Cependant, nos sources ont révélé quelques carrières remarquables, que nous allons approfondir dans ce chapitre. En effet, nous nous demandons si ces hommes, qui avaient détenu de nombreuses informations et développé des aptitudes de commandement, ne pouvaient-ils pas représenter des atouts pour le pouvoir central, même après avoir quitté les *Castra peregrina*.

Le *frumentarius*, à la base du *numerus frumentariorum*, n'obtenait pas de meilleures promotions ultérieures qu'un quelconque autre légionnaire. Cependant, s'il avait pu gravir les échelons au sein des *Castra peregrina* et obtenir un grade de centurion ou d'officier supérieur, le *frumentarius* pouvait poursuivre une carrière militaire ou administrative un peu plus avantageuse.³⁰⁴ Les officiers de rangs inférieurs n'ont pas laissé davantage d'informations au sujet de leurs carrières ultérieures. Seul un *Optio peregrinorum* nous livre quelques renseignements.³⁰⁵ Ce dernier devint navarque de la flotte de Misène, avant de devenir centurion dans cinq légions, *praepositus* de la flotte, primipile, puis préfet de légion. Cela nous montre, entre autres, qu'un passage par la marine était tout à fait possible pour des officiers de l'armée se déployant habituellement sur terre.

³⁰² CIL VI, n° 354.

³⁰³ SINNIGEN W.G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 67, citant FORNI G., *Il Reclutamento delle Legioni da Augusto a Diocleziano*, Rome, Bocca, 1953, pp. 45 et suite (Pubblicazioni della Facoltà di Filosofia e Lettere della Università di Pavia ; 5) et VON DOMASZEWSKI A., *op. cit.*, pp. 34 et suite.

³⁰⁴ SHELDON R.M., *op. cit.*, p. 326.

³⁰⁵ CIL VIII, n° 1322.

En ce qui concerne les centurions frumentaires *uices agentes principis* et *a peregrinis*, nous ne disposons, à ce jour, d'aucune source nous permettant d'appréhender leurs parcours ultérieurs. La progression des soldats ayant occupé les responsabilités de l'*Optio peregrinorum*, du *Custos armorum* ou du *Canalicularius* n'est pas davantage connue, pour les mêmes raisons. Quant aux *Subprincipis*, Publius Aelius Marcellus³⁰⁶ est le seul d'entre eux à nous avoir laissé un témoignage nous éclairant sur son parcours, après ses responsabilités au sein des *Castra*. Grâce à ses inscriptions, nous savons que, après avoir été centurion frumentaire et *Subprinceps peregrinorum*, P. Aelius Marcellus quitta le *Caелиus* pour rejoindre la VII^e légion *Gemina*, stationnée à Léon. Il fut promu au rang de *primus ordo* légionnaire, *hastatus* et *princeps*. Il obtint le primipilat avant de se voir octroyé les fonctions de préfet de légion, à deux reprises, ce qui marque la fin de sa carrière. Malgré l'avantage que lui procura sa position de notable municipal au début de sa carrière, il n'atteint jamais les procuratèles.

La plupart des sources pertinentes, pour ce sujet, sont relatives aux *Principes peregrinorum*. Souvenons-nous que, concernant ce grade, les conclusions que nous pourrions tirer des sources concerneront des personnages ayant servi au III^e siècle. Ces sources nous révèlent que les *Principes peregrinorum* étaient volontiers promus à des postes plus élevés encore, que les centurions frumentaires, qui pouvaient atteindre le rang de *primus ordo* légionnaire ou de primipile, voir au-delà parfois.³⁰⁷ Pour tous ceux souhaitant s'engager dans une carrière procuratorienne, le passage par le primipilat était obligatoire, même si les transformations, de la carrière militaire, survenues dans la seconde moitié du III^e siècle et l'effacement du primipilat ont dû provoquer des changements importants.³⁰⁸ Par contre, il ne semble pas avoir été nécessaire de passer par le rang de *Subprinceps* ou de *Princeps peregrinorum* au sein des *Castra* du *Caелиus* pour pouvoir accéder au primipilat, une fois sorti du camp.³⁰⁹ De même, un *Subprinceps* n'était pas obligé de devenir *Princeps peregrinorum* pour prétendre à des postes en dehors des casernes, comme nous l'avons vu avec l'exemple de P. Aelius Marcellus. Nous comprenons donc que la séquence, allant du centurion frumentaire au primipile, en passant successivement par le *Subprinceps* et le *Princeps peregrinorum*, ne constituait pas un *cursus* établi et imposé, ce qui met en évidence la souplesse du système d'avancement dans l'armée romaine et, plus précisément, au sein du *numerus frumentariorum*.

³⁰⁶ CIL XI, n° 5215 et CIL III, n° 1180, n° 1181 et n° 1182.

³⁰⁷ FAURE P., *op. cit.*, p. 397.

³⁰⁸ CARRIE J.-M. et ROUSSELLE A., *op. cit.*, pp. 173 – 176.

³⁰⁹ CIL VI, n° 1636 et AE 1910, n° 77.

Évidemment, nous ne pensons pas que tous les officiers des *Castra peregrina* se soient vu offrir les mêmes perspectives de promotion. Les sources de notre corpus nous permettent d'établir les trois principaux types d'avancement. Le premier type de progression consiste à avoir d'anciens *Subprincipes*, comme P. Aelius Marcellus, et d'anciens *Principes peregrinorum*, comme Quintus Geminius Sabinus³¹⁰ et Titus Hellenus Concessus³¹¹, pour accéder simplement au primipilat et/ou à la préfecture d'une légion. Ces postes constituent un premier aboutissement, bien que cette fin de carrière puisse aussi s'expliquer par la retraite, la mort ou l'absence de documentation supplémentaire. Le second type de progression concerne les anciens commandants des camps, qui poursuivirent leur carrière au-delà du primipilat. En effet, certains pouvaient se retrouver à diriger des troupes dans les provinces, comme Caius Titius Similis³¹², ou à devenir tribun urbain, comme l'auteur ([– – –]us Militaris ?) de l'inscription CIL II, n° 1167³¹³. Toujours dans ce type de progression, nous retrouvons aussi d'anciens commandants des camps du *Caelius*, dans des procuratèles administratives ou financières de rangs divers³¹⁴ ou encore au gouvernement d'une province, comme Marcus Aurelius Decimus³¹⁵. Ses inscriptions nous apprennent qu'il gouverna la province de Numidie en tant que « *praeses provinciae Numidiae* » ou « *praeses Numidiae* », sous les règnes de Carin (283 – 285) et de Numérien (283 – 284). Dans ses inscriptions, il mentionne également avoir été à la tête des *Castra* du *Caelius* par la formule « *ex principe peregrinorum* »³¹⁶. La fréquence de cette mention semble traduire une certaine fierté, surtout qu'il semble avoir été le dernier, dans l'état actuel de la documentation, à porter ce titre. Le troisième et dernier type d'avancement est illustré par les carrières de M. Oclatinus Adventus, Ulpius Iulianus et Iulianus Nestor, trois hommes qui parvinrent au sommet de l'État.

En effet, ces trois anciens *Principes peregrinorum* devinrent Préfets du Prétoire sous les règnes de l'empereur Caracalla (211 – 217) et de l'empereur Macrin (217 – 218). À l'époque sévérienne, nous constatons que l'empereur choisit des militaires, hommes de confiance, pour occuper les postes de Préfets du Prétoire. Ce fut le cas pour les deux préfets

³¹⁰ AE 1923, n° 28.

³¹¹ FAURE P., *op. cit.*, p. 405.

³¹² CIL II, n° 484 et AE 1995, n° 1323.

³¹³ « [– – –] Ma]gnio Donato, / [procurat]ori Aug(usti) n(o)stri / [agenti uice] praesidis / [in prouincia B]aetica, uiro / [egregio?, – – –]us Militaris, / [– – –] cen]t(urio) frumentar (ius), / [princeps? peregr]inorum, primip(ilus), / [– – –] trib(unus) in coh(orte)? – – –] praetoria, / [– – –] ATRO[– – –] / – – –? »

³¹⁴ C. Titius Similis : CIL II, n° 484 ; M. Aquilius Felix : CIL X, n° 6617 (cf. VIRLOUVET C., *op. cit.*, p. 739) ; Ulpius Iulianus : Dion Cassius, 78, 4, 1 – 4 et 78, 15, 1 ; M. Oclatinus Adventus : Dion Cassius, 78, 14, 1 – 4.

³¹⁵ CIL VIII, n° 2529, n° 2530 et n° 4578 et (AE 1919, n° 26).

³¹⁶ Sa charge de *Princeps peregrinorum* a dû prendre place sous Probus, sous Carus ou au début du règne de Carin.

du Prétoire de l'empereur Macrin, Ulpius Iulianus et Iulianus Nestor. Tandis qu'ils étaient encore stationnés dans les *Castra peregrina*, centurions frumentaires devenus *Principes peregrinorum*, J.-P. Coriat, citant Dion Cassius³¹⁷, les présente comme les espions et les exécuteurs des basses œuvres de Caracalla.³¹⁸ Bénéficiant, tous deux, d'un avancement rapide et raccourci, ils furent mis à la tête du Prétoire par l'empereur Macrin, sans passer par l'échelon des procuratèles et des préfetures secondaires, le premier pour l'avoir averti d'une prophétie concernant son destin impérial et pour lui avoir fait part des soupçons de Caracalla à son égard et le second pour n'avoir apparemment rien tenté contre lui, lorsqu'il lança sa conjuration contre Caracalla.³¹⁹ Les deux préfets étaient en Syrie, aux côtés de Macrin, pendant son année de règne, avant d'être éliminés par Elagabal lorsqu'il ravit le trône impérial. Ces deux carrières doivent être rapprochées de celle, encore plus exceptionnelle, de M. Oclatinus Adventus.

M. Oclatinus Adventus connut une longue carrière. Commençant comme *speculator*, puis garde du corps d'un Gouverneur et ensuite centurion frumentaire, il devint *Princeps peregrinorum*, dans les années 190, peut-être pendant les guerres civiles de 193 à 197. Quelques années plus tard, entre 205 et 207, nous le retrouvons comme Procurateur en Bretagne, responsabilité qui dut être militaire et financière.³²⁰ M. Oclatinus Adventus dut occuper des procuratèles diverses avant et après cette fonction, qui l'amènèrent ensuite à devenir Préfet du Prétoire sous Caracalla.³²¹ Ayant Macrin pour collègue, il accompagna l'empereur en Orient, entre 214 et 218.³²² Sa carrière trouva son aboutissement lorsqu'il accéda au clarissimat, reçut les ornements consulaires, un consulat ordinaire et la préfecture urbaine de la Ville de Rome en 218. Si Ulpius Iulianus et Iulianus Nestor connurent une fin violente, ce ne fut pas le cas d'Oclatinus Adventus, qui semble avoir été finalement mis à l'écart sans violence.³²³

Ces carrières témoignent de la faveur dont bénéficiaient les *Principes peregrinorum* et les centurions frumentaires, sous les empereurs sévériens, au détriment des prétoriens qui

³¹⁷ DION CASSIUS, 79, 15, 1.

³¹⁸ CORIAT J.-P., « Les préfets du prétoire de l'époque sévérienne : un essai de synthèse », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, vol. 18, 2007, pp. 180 – 181.

³¹⁹ DION CASSIUS, 78, 4, 3 – 4.

³²⁰ Pour approfondir cette procuratèle, cf. RANKOV N.B., « M. Oclatinus Adventus in Britain », dans *Britannia*, vol. 18, 1987, pp. 243 – 249.

³²¹ Pour comprendre les changements politiques et stratégiques au sein du Prétoire durant ces années, cf. CHRISTOL M., « La préfecture du prétoire sous le règne de Caracalla », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2012, pp. 219 – 230.

³²² CHRISTOL M., *op. cit.*, p. 225.

³²³ CORIAT J.-P., *op. cit.*, p. 181.

avaient la priorité sous les antonins.³²⁴ En effet, c'est sous cette dynastie que ces officiers furent les plus attestés et connurent les plus impressionnantes promotions. Il semble y avoir eu une réelle volonté de faire du centurionat frumentaire une voie d'accès au primipilat et ensuite à une éventuelle carrière procuratorienne.³²⁵ Cette faveur impériale est sans doute expliquée, en partie, par la qualité des services rendus par les commandants des *Castra peregrina*. Nous constatons également que les carrières les plus impressionnantes s'inscrivirent dans des périodes de guerres civiles ou d'intrigues de palais, essentiellement pendant les années 193 – 197, 211 et 217 – 218.

Du fait des missions remplies par les *frumentarii*, les *Principes peregrinorum* semblent s'être révélés comme étant très utiles dans ces moments critiques. Ceci aurait provoqué une haute estime de ce poste et son exploitation accrue, dans des stratégies de gouvernance. Cependant, leurs compétences de commandements et leur efficacité ne peuvent pas tout expliquer et nous devons relativiser ces carrières exceptionnelles parce qu'elles prennent place dans un contexte chronologique particulier et très réduit. Par exemple, Dion Cassius, qui, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, commenta largement les carrières des trois Préfets du Prétoire issus des *Castra* du *Caelius*, estime que la promotion de M. Oclatinus Adventus n'était qu'une manœuvre politique de Macrin. À en croire Dion Cassius, Macrin aurait tenté, par cette nomination, à faire passer au second plan son cas personnel et à faire oublier l'accession, considérée comme scandaleuse, d'un chevalier à la dignité impériale.³²⁶ Cet avis de Dion Cassius, qu'il soit fondé ou non, nous rappelle que de nombreux facteurs pouvaient influencer la progression d'une carrière, dont l'intervention impériale. L'exemple d'Ulpius Iulianus, qui trahit Caracalla pour Macrin, montre également les limites de l'attachement d'un *Princeps peregrinorum* à son empereur. Ces considérations nous invitent à replacer le centurionat frumentaire à sa juste place et nous rappelle que le primipilat et les procuratèles étaient sans doute les meilleurs postes, que pouvaient espérer atteindre, au IIIe siècle, les anciens officiers des *Castra peregrina*.

³²⁴ PFLAUM H.-G., « Essai sur le *cursus publicus* dans le Haut-Empire », dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Première série, Sujets divers d'érudition*, t.14, 1e partie, 1940, pp. 189 – 391.

³²⁵ PFLAUM H.-G., « Essai sur le *cursus publicus* dans le Haut-Empire », *op. cit.*, p. 261 – 262.

³²⁶ FAURE P., *op. cit.*, p. 399.

DES *FRUMENTARII* AUX *AGENTES IN REBUS*

Les pouvoirs et les abus

L'inscription ILS, n° 9473³²⁷, que nous avons déjà évoquée précédemment, évoquant un *frumentarius* de la Légion I *Italica* de Mésie inférieure chargé de superviser des travaux, par l'empereur Hadrien, alors qu'il l'accompagnait en Grèce ou qu'il lui apportait un message durant son voyage, nous prouve que des *frumentarii* accompagnaient les empereurs ou les armées en campagne. Nous avons également prouvé que le réseau du *numerus frumentariorum* tapissait tout l'Empire, au moyen d'agents dans les *Officia* provinciaux, dans des *stationes* aux frontières et au sein de *vexillationes*. Sur base de ces considérations, nous ne nous étonnons pas de retrouver des *frumentarii*, dans l'étude de M. A. Speidel, consacrée aux conséquences de la circulation de militaires dans la province d'Asie, au IIIe siècle.³²⁸ Dans ce chapitre, nous nous intéresserons, nous aussi, au cas éclairant de la province d'Asie, en étayant les conclusions de M. A. Speidel, sur base de nos recherches et approfondissements.

Dans la province d'Asie, à partir de la moitié du IIe siècle, nous voyons apparaître une nouvelle pratique épigraphique, la copie de correspondances ou de décisions officielles des autorités impériales, notamment dans le cadre de litiges, entre les populations locales et des militaires en mission. Cette pratique est toutefois bien connue par ailleurs dans l'Empire³²⁹, y compris à des époques antérieures à la seconde moitié du IIe siècle.³³⁰ Nous ne sommes donc pas en présence d'un nouvel « *epigraphic habit* », mais plutôt d'une nouvelle manifestation d'un problème, sans doute rencontré depuis longtemps, mais qui s'est aggravé sensiblement à partir de cette époque. Une nouvelle situation, jugée intolérable par les populations essentiellement rurales, s'est développée et a poussé ces communautés à se tourner vers le pouvoir impérial pour tous ces résoudre événements ponctuels locaux. Par la publication sur pierre de tels textes, donc par la présentation publique et permanente des décisions officielles, ces communautés souhaitaient probablement se prémunir et empêcher de futurs abus.³³¹ Nous voyons donc foisonner des publications de correspondances et d'édits³³², dans des

³²⁷ Cf. aussi AE 1977, n° 60 et note n° 194.

³²⁸ SPEIDEL M. A., « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au IIIe siècle ap. J.-C. », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 20, 2009, pp. 199 – 210.

³²⁹ En Grèce, par exemple, à Amphissa, cf. ILS n° 5794.

³³⁰ ECK W., *op. cit.*, pp. 359 – 381.

³³¹ Cf. par exemple AE 1994, n° 1552

³³² Citons l'édit de l'empereur Hadrien, de 129, en voyage dans la région et souhaitant répondre aux abus des utilisateurs du *cursus publicus*. Cf. HAUKEN T. et MALAY H., « A New Edict of Hadrian from the Province of

communautés rurales où la population, et leurs autorités locales parfois, se sentaient menacées, dans le but de se protéger, jusque dans la seconde moitié du III^e siècle.³³³

Si les textes antiques ne précisent que rarement l'identité des soldats coupables, ils détaillent plus volontiers les réquisitions forcées de guides, logements, vivres et moyens de transports, ce qui nous révèle un lien avec des voyages, transferts de troupes ou transports militaires. D'après l'étude de M. A. Speidel, certains textes retranscrivent les plaintes ou les jugements rendus, à la suite de prestations extraordinaires, des populations locales contraintes par des militaires. Du fait de l'état fragmentaire des sources et par la nature même de celles-ci, les faits reprochés demeurent énigmatiques. L'historien affirme néanmoins que nous retrouvons davantage des *frumentarii* et divers *stationarii* impliqués dans ce type d'affaires.³³⁴ Les textes retrouvés dans ces régions identifient également d'autres unités militaires, jugés coupables d'abus de pouvoirs : des « *officiales* », des « *tabularii* », des « *Caesariani* », des appellations assez vagues qui ne nous permettent pas de désigner clairement les auteurs de ces actes.³³⁵ Nous retrouvons également, dans des inscriptions en langue grecque, du milieu du III^e siècle, des références semblables à celles se rapportant au rôle de collecteur d'impôts des *frumentarii*.³³⁶ Dans certains cas, ce furent des magistrats locaux qui se rendirent coupables d'exactions, ce qui nous montre que les militaires n'étaient pas les seuls concernés par ces abus.

En conclusion de sa recherche, M. A. Speidel établit une mise en perspective intéressante. Les *frumentarii*, mentionnés dans ce type d'inscription dans la province d'Asie, appartenaient souvent aux légions qui envoyaient des détachements en Orient lors des grandes campagnes militaires de cette époque. Bien que nous manquions de sources pour déterminer clairement quelles étaient leurs missions³³⁷ sur place, nous pouvons supposer que ces exactions s'inscrivaient dans le cadre de ces expéditions orientales.³³⁸ Nous comprenons donc

Asia. Setting Regulations for Requisitioned Transport », dans HAENSCH R., *Selbstdarstellung und Kommunikation : die Veröffentlichung staatlicher Urkunden auf Stein und Bronze in der römischen Welt. Internationales Kolloquium an der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik in München, 1. bis 3. juli 2006*, Munich, Beck, 2009, pp. 329 – 348 (Vestigia : Beiträge zur alten Geschichte ; 61).

³³³ SPEIDEL M. A., *op. cit.*, pp. 199 – 202 et plus précisément les notes n° 2, 9, 11 et 13.

³³⁴ SPEIDEL M. A., *op. cit.*, p. 203.

³³⁵ Cf. AE 1981, n° 771, IGRR III, n° 301 et IV, n° 786.

³³⁶ Cf. *supra* notes n° 188 – 192.

³³⁷ Toutefois, deux inscriptions évoquent des *frumentarii* ayant pour mission de transporter des lettres officielles dans cette région : CIL III, n° 14191 et CIL IV, n° 598.

³³⁸ RANKOV N.B., « *Frumentarii, the Castra Peregrina and the Provincial Officia* », *op. cit.*, pp. 176 – 182 et NELIS-CLÉMENT J., *Les "Beneficiarii" : Militaires et administrateurs au service de l'Empire (I^{er} s. a.C.-VI^e s. p.C.)*, *op. cit.*, pp. 104 – 106 et 118 – 123.

que cette province d'Asie était traversée, à cette époque, par les armées appelées à participer aux campagnes militaires orientales et que la logistique qui accompagnait leur déploiement impliquait la présence de *frumentarii* dans la région. La plupart des inscriptions relevées par M. A. Speidel concerneraient donc des *frumentarii*, appelés à abuser de leurs pouvoirs pour garantir le ravitaillement et l'avancée rapide des troupes transitant par la province d'Asie.

De plus, R. M. Sheldon suggère que le rôle du *numerus frumentariorum* au IIIe siècle dans cette région ne se limitait pas à l'accompagnement de légions en campagnes. L'historienne américaine explique les abus de pouvoirs des *frumentarii*, par l'évolution notable des missions qu'on leur confiait à cette époque. Sommés de garantir le flux des impôts en nature et la sécurité de l'État romain, qui s'appauvriissait et se désagrégeait, les *frumentarii* auraient été tentés d'abuser de plus en plus de leur autorité, au point d'être détestés par les populations de l'Empire.³³⁹ Leurs missions de surveillance et de police les amenèrent à pratiquer des extorsions et des rapines, dans les cités et villages qu'ils investissaient.

Pierre Debord, qui analysa le dossier épigraphique de Lydie et Phrygie pour le IIIe siècle, nous permet de dresser des comparaisons entre ces régions, qui connurent un contexte similaire.³⁴⁰ Ses conclusions nous confirment que les communautés rurales étaient davantage exposées aux abus de pouvoirs des agents impériaux, puisqu'elles étaient plus isolées, plus petites et étroitement liées au *cursus publicus*, puisqu'elles devaient fournir le matériel, les vivres et les animaux que nécessitaient les points de relais qui étaient à leur charge. P. Debord nous invite également à relativiser les observations réalisées dans ce chapitre et donc à ne pas trop noircir le tableau d'ensemble. Selon lui, les agglomérations, de la province d'Asie, villes ou villages, ont connu des périodes d'accalmie. Tout en gardant cette réalité à l'esprit, approfondissons encore un peu plus ces sources, pour tenter d'en retirer des informations, quant à l'image des *frumentarii*, auprès de ces populations du IIIe siècle.

La perception des *frumentarii* au IIIe siècle

Ce ne fut pas avant le début du IIIe siècle que d'anciens *frumentarii*, après avoir quitté les *Castra peregrina*, obtinrent des responsabilités de rang sénatorial ou furent choisis en tant que Préfet du Prétoire. Cas unique en l'état actuel de la documentation, celui de M. Oclatinius Adventus, qui fut successivement *speculator*, *Centurio frumentarius*, *Princeps peregrinorum*,

³³⁹ SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 333.

³⁴⁰ DEBORD P., « La Lydie du Nord-Est » dans *Revue des Études Anciennes*, t. 87, n° 3 – 4, 1985, pp. 345 – 358.

Procurateur de Bretagne, Préfet du Prétoire, Préfet de la Ville et finalement conseiller consulaire de l'empereur.³⁴¹ Cette ascension d'un simple légionnaire aux plus hautes marches du pouvoir romain ne se fit pas sans un lot d'indignations. Dion Cassius fut particulièrement virulent à l'égard de M. Oclatinius Adventus et nous rapporte les rumeurs qui circulaient sur ce dernier. Dion Cassius nous rapporte que la plaisanterie, en vogue à cette époque, disait que M. Oclatinius Adventus avait été éclaireur, alors qu'il n'y voyait rien et agent de renseignement, alors qu'il ne savait pas lire. L'auteur poursuit et qualifie les activités de M. Oclatinius Adventus, alors qu'elles servaient les Sévères dans le *numerus frumentariorum*, de viles besognes d'espionnage.³⁴² À la mort de Caracalla, le Préfet du Prétoire Adventus, alors qu'il pouvait s'emparer du trône impérial, lui préféra la préfecture de Rome et le consulat ordinaire que lui proposait Macrin (217 – 218). Aux yeux de Dion Cassius, ce renoncement fut une ultime preuve de faiblesse. Dion Cassius ne fut pas plus hostile, qu'à l'encontre de M. Oclatinius Adventus, il eut aussi des propos durs à l'encontre d'Ulpius Iulianus et de Iulianus Nestor. Il attribue leur accession, sous l'empereur Caracalla, à la préfecture du Prétoire, à leurs compétences dans l'espionnage et la coercition, acquises lorsqu'ils étaient *principes peregrinorum*.³⁴³ Grâce à ces deux exemples, nous comprenons que Dion Cassius n'entretenait pas une rancune particulière envers ces trois personnages en particulier, mais plutôt envers ce qu'ils représentaient, à savoir des citoyens plébéiens parvenus au sommet de l'État, au point de côtoyer la classe sénatoriale et la famille impériale.

Néanmoins, tout ceci ne constitue qu'un témoignage en particulier. Reprenons notre corpus de sources épigraphiques et demandons-nous comment étaient perçus les *frumentarii* en général. Lorsque nous étudions précédemment le profil des *frumentarii*, nous avons constaté que les inscriptions les décrivaient régulièrement comme des frères d'armes, des amis loyaux, des maris, pères et fils dévoués, mais c'est là le propre du panégyrique des épitaphes antiques. Les sources de la province d'Asie nous semblent davantage révélatrices de l'opinion des populations à l'égard de ces agents impériaux. Selon R. M. Sheldon, même durant les périodes de relative tranquillité, les agents impériaux pouvaient être arbitraires, autoritaires ou corrompus, surtout lorsqu'ils étaient concernés par les résultats des collectes d'impôts ou chargés de repérer la subversion. Cependant, ces sources également sont complexes à utiliser car, selon R. M. Sheldon toujours, même s'ils avaient été exempts de tous reproches, les *frumentarii* auraient été méprisés, car la population, surtout dans les régions les

³⁴¹ Cf. *supra* notes n° 320 – 323.

³⁴² DION CASSIUS, 79, 14, 1 – 4.

³⁴³ DION CASSIUS, 79, 15, 1.

plus éloignées, reportaient facilement sur les représentants de l'empereur leur insatisfaction, à l'égard du régime.³⁴⁴ Toutefois, le nombre de témoignages littéraires et épigraphiques, abondant dans ce sens, nous prouve qu'il existait, dès l'époque de Septime Sévère³⁴⁵, une méfiance envers les agents, représentant l'empereur dans les provinces et une révolte, face aux exactions commises par ceux-ci.

Malgré ce climat de tension, nous devons constater que ces populations conservaient une certaine confiance, pour leurs autorités, puisqu'elles les appelaient à prendre des décisions qu'elles inscrivaient ensuite sur des inscriptions publiques et pérennes. Ainsi, nous trouvons, en Phrygie, la cité d'Anosa, qui demanda à l'empereur, en 213, le stationnement d'un *stationarius* sur leur territoire, pour qu'il puisse y garantir le respect des lois et la sécurité des citoyens.³⁴⁶ À cette époque, certaines communautés érigèrent même des statues honorifiques à des *stationarii* et des *frumentarii*, qui n'étaient donc pas tous détestés. À ce sujet, une inscription unique, de langue grecque, fut retrouvée dans la province d'Asie. Le texte rend hommage à un *Centurio frumentarius*, qui s'est abstenu d'opprimer la population de la province, alors qu'il en avait l'occasion.³⁴⁷ Ce texte est révélateur du climat qui devait régner dans cette province entre population et agents impériaux.

Selon l'historien Aurelius Victor, dans le dernier quart du IIIe siècle, les *frumentarii* étaient considérés comme un véritable fléau, par une large part de la population de l'Empire. L'historien écrivit d'ailleurs qu'« ils avaient été mis sur pied pour enquêter et pour rédiger des rapports, sur toutes sortes d'émeutes potentielles dans les provinces, et que par leur insidieux mélange d'accusations et de menaces répandues partout, particulièrement dans les secteurs les plus reculés, ils causaient les troubles les plus terribles ».³⁴⁸ À la fin du IIIe siècle, les nombreux services qu'ils rendaient au régime impérial ne suffisaient plus par rapport à la grogne qui parvenait de partout aux oreilles de l'Empereur et Dioclétien finit par trancher.

³⁴⁴ SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 331.

³⁴⁵ Cf. ce qui était écrit sous le règne de Septime Sévère, par un pseudo Aelius Aristide : « Toutes les provinces étaient en proie à la lâcheté et la crainte était leur maître puisque de nombreux espions circulaient dans les cités, à l'écoute de ce que disait la population. Il était impossible de ne rien penser ou écrire librement quand toute liberté d'expression, même s'agissant d'avis modérés et légitimes, avait disparu et que chacun avait peur de son ombre. » (*En l'honneur de l'Empereur*, 21 ; propos rapportés dans SHELDON R. M., *op. cit.*, p. 332.

³⁴⁶ SPEIDEL M. A., *op. cit.*, p. 203.

³⁴⁷ Transcription du texte dans AE 1907, n° 35.

³⁴⁸ AURELIUS VICTOR, *op. cit.*, 39, 44.

Dioclétien et l'abolition du *numerus frumentariorum*

Tout au long des II^e et III^e siècles, les *frumentarii* ont reçu de nombreuses nouvelles fonctions, faisant de ces soldats des policiers, des gardes de *stationes*, des collecteurs de taxes et impôts, des logisticiens des armées en campagne et des agents chargés du renseignement. La nature de leurs fonctions et le contexte politique du régime impérial du III^e siècle les poussèrent à de multiples abus de pouvoirs, les rendant hostiles envers les populations. Pourtant, au III^e siècle, le pouvoir impérial continua de les employer, car ce corps d'armée était devenu essentiel à la gouvernance de l'empire. Malgré les décisions officielles prises pour rassurer les populations locales et anticiper les abus, les autorités ne parvinrent pas à éviter la mauvaise réputation des hommes du *numerus frumentariorum*. L'empereur Dioclétien (293 – 312), grand réformateur du régime impérial, s'attarda, entre autres, sur le sort du *numerus* romain et décida de le dissoudre.³⁴⁹

Jusqu'à ses derniers instants, le *numerus frumentariorum* fonctionna normalement et ses commandants continuèrent à obtenir des promotions élevées, signes de la reconnaissance de leur expérience et de leurs compétences. Ainsi, un des derniers, si pas le dernier, *Principes peregrinorum*, Marcus Aurelius Decimus³⁵⁰, gravit la hiérarchie, jusqu'à gouverner la province de Numidie, en tant que « *praeses provinciae Numidiae* » ou « *praeses Numidiae* », sous les règnes de Carin (283 – 285) et de Numérien (283 – 284). Dans ses inscriptions d'Afrique, il mit régulièrement en avant son passage à la tête des *Castra peregrina*, aux alentours de l'année 280, par la formule « *ex principes peregrinorum* », ce qui, comme nous l'avons suggéré plus haut, traduit une certaine fierté. Si l'établissement du *numerus frumentariorum* fut progressif, sa dissolution semble avoir été nette et rapide.

Néanmoins, quels qu'aient été leurs crimes et l'aversion des populations à leur égard, aucun empereur ne se serait coupé du mécanisme, au cœur de la circulation des informations officielles et des renseignements officieux. C'est pourquoi, lorsque Dioclétien supprima le *numerus frumentariorum* d'une main, il créa une alternative de l'autre. Les historiens ont rapidement compris, grâce aux nombreux témoignages antiques, que ce furent les *agentes in rebus* qui se substituèrent aux *frumentarii*, mais nous devons admettre qu'un autre corps prit lui aussi la relève, pour une partie des attributions de l'ancien *numerus frumentariorum*, les *principales*. Ainsi, les *agentes in rebus* furent chargés des missions de courriers militaires, de

³⁴⁹ SINNIGEN W. G., « Roman Secret Service », *op. cit.*, p. 70.

³⁵⁰ CIL VIII, n° 2529, n° 2530 et n° 4578 et (AE 1919, n° 26).

police, de surveillance et de renseignement³⁵¹, tandis que les *principales* furent chargés de la perception de l'annone militaire et de la gestion du ravitaillement des armées³⁵².

Si les *principales* sont encore mal connus, nous disposons de nombreuses informations concernant les *agentes in rebus*, notamment grâce à Tertullien (160 – 220) qui rédigea ses textes au moment où cette unité remplaça celle des *frumentarii*. Comme nous l'avons vu, cet auteur consacra une partie de son œuvre à restituer les persécutions, que subirent les chrétiens en Afrique du nord et surtout à Carthage. S'il évoque régulièrement des *curiosi*, nous devons y voir les *agentes in rebus*, appelés ainsi par les provinciaux. En tant que membre du puissant corps des messagers impériaux, ils furent officiellement chargés, dès leur mise en place, de la surveillance et de la police.³⁵³ Selon Tertullien, il suffit de quelques années, pour que les *agentes in rebus* se rendirent coupables des mêmes extorsions violentes, surveillances abusives et arrestations arbitraires que les *frumentarii*, avant leur disparition. Nous comprenons que ce ne fut pas Carthage, seule, à être visée par les propos de l'auteur antique, mais toutes les régions de l'Empire, que quadrillait ce nouveau réseau d'agents impériaux.

La stratigraphie du site de l'église San Stefano Rotondo étant impossible, nous ne savons pas avec exactitude ce qu'il advint des *Castra peregrina*, après la dissolution du corps qu'elles abritaient. L'historien Aurelius Victor, dans les mêmes extraits que nous avons déjà parcourus, nous affirme que les casernes du *Caelius* demeurèrent en activité, mais sans davantage d'informations. Ce que nous savons, c'est que le sanctuaire de Mithra continua à accueillir des soldats et des habitants pour honorer cette divinité, jusqu'en 377 – 380. Nous ne savons pas ce que devint le lieu jusqu'au pontificat du pape Simplicius (468 – 483) qui scella le sanctuaire, qui ne sera découvert que par les archéologues du XXe siècle.³⁵⁴

³⁵¹ DE LAET S. J., *op. cit.*, p. 536.

³⁵² CAGNAT R., *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1912, pp. 388 et suivantes.

³⁵³ LOPUSZANSKI G., *op. cit.*, pp. 8 – 9.

³⁵⁴ LAVAGNE H., *op. cit.*, p. 82.

CONCLUSION

Au terme de ce parcours, au cœur du dispositif de gouvernance impériale des II^e et III^e siècles, il convient que nous rappelions les découvertes apportées, en réponse à nos questionnements initiaux. Dans un premier temps, nous avons posé les bases pour comprendre notre sujet, en nous demandant comment étaient apparus les *frumentarii*, ce que signifiaient leur nom et de quelles origines socio-culturelles ils venaient. Nous avons compris que la nécessité, pour l'empereur, de posséder un système efficace de circulation de l'information, entre lui et les gouverneurs de province, était née de changement de paradigme lors du passage au régime impérial, plus concurrentiel que le régime républicain. C'est ainsi que nous expliquons la création du *cursus publicus*, sous Auguste, et son développement tout au long du I^{er} siècle du principat. Si, sous Trajan, ils furent créés et constitués en corps de courriers militaires, les premières occurrences remontent au I^{er} siècle, avant notre ère, en tant que ravitailleurs des armées. Sous Trajan, leur chef étant appelé « *Princeps peregrinorum* », nous nous sommes interrogés sur cette appellation « d'étrangers ». Après avoir exclu qu'il puisse s'agir d'une référence, à leurs origines sociales, ou une appellation issue de la population de Rome, nous avons compris que ce qualificatif provenait des prétoriens, avec qui ils cohabitèrent un temps dans les *Castra Praetoria*. Nous inscrivant dans la continuité du raisonnement de N. B. Rankov, nous avons suggéré que leur nom provenait de leur privilège du blé gratuit, les mettant sur un pied d'égalité, avec les prétoriens, le recevant déjà depuis Néron, et non pas de leurs activités de ravitailleurs sous la République. Poursuivant notre étude des problématiques terminologiques, nous nous sommes opposés à la catégorisation des soldats se disant « *frumentarius augusti* » ou « *frumentarius* de Rome », en estimant qu'ils appartenaient à part entière au *numerus frumentariorum*, sans distinction par rapport aux autres *frumentarii*. À la fin de ce premier chapitre, pour appréhender leur profil, nous avons séparé les simples soldats des commandants. En étudiant les épitaphes des premiers, nous avons compris, grâce à l'onomastique, entre autres, qu'ils étaient recrutés partout dans l'Empire, et non pas uniquement dans les provinces danubiennes, comme ce fut longtemps pensé. Les épitaphes ont montré que ces soldats possédaient une forte identité provinciale, bien plus que légionnaire. En effet, leurs héritiers sont souvent des soldats de légions différentes, mais d'une même armée provinciale, avec qui ils ont pu créer des liens d'amitié, avant leur incorporation dans les *Castra peregrina*. Comme S. Panciera, nous n'avons pas trouvé de trace d'un culte, qu'ils auraient rendu à leur centurie ou légion d'origine, mais de nombreux témoignages du culte des *Castra peregrina*, vecteur fédérateur pour leur identité et

esprit de corps. Pour ce qui est des commandants, mieux connus, nous avons vu qu'ils avaient une cinquantaine d'années, au moment de prendre la tête des camps. Ces hommes étaient d'origines variées, classe moyenne ou élite municipale, comme dans les autres corps d'armée. Enfin, nous avons constaté que, malgré la longue durée de leur affectation à Rome, leurs inscriptions ne mentionnaient que rarement des femmes ou des enfants, sauf après avoir quitté leur service.

Dans notre second chapitre, nous avons pu nous rendre-compte que, dès les origines, l'empereur souhaita se doter d'un outil qu'il puisse employer pour l'aider dans le gouvernement de l'Empire. Trajan, conscient de l'influence grandissante des prétoriens, décida de les décharger de leur rôle dans la transmission des informations entre le pouvoir central et les provinces et de le confier à un corps nouvellement créé. Les inscriptions de Q. Geminius Sabinus, que nous qualifions de premier *Princeps peregrinorum*, nous ont fait comprendre ce contexte politique délicat dans lequel furent fondés le *numerus frumentariorum* et les *Castra peregrina*. Grâce à des papyrus retrouvés à Karanis et à une inscription découverte près de Delphes, nous avons pu en déduire que le réseau des frumentaires s'élargit vite aux différentes régions de l'Empire. Les deux chantiers de fouilles sur le site de l'église San Stefano Rotondo, sur le *Caelius*, à Rome, ont montré que les effectifs, que la caserne pouvait accueillir, confirment la capacité du *numerus frumentariorum* à quadriller l'Empire. En effet, nous estimons sa capacité d'accueil entre 300 et 500 *frumentarii*, soit 12 ou 13 par légion, chiffre qu'il faut probablement doubler pour connaître les effectifs totaux du corps, les autres membres étant soit en transit, soit en stationnement dans les *officia* des gouverneurs provinciaux. Rapidement dotés d'une structure et d'une caserne, les *frumentarii*, initialement réunis pour servir de courriers, reçurent des missions de supervision de travaux ou de police dans des provinces dépourvues d'armée.

Ces considérations nous ont fait nous intéresser à l'ensemble des missions, qui leur furent confiées durant les deux siècles d'existence du *numerus* romain. Pour cela, nous avons décidé de les subdiviser en trois ensembles : les missions courantes, ponctuelles et exceptionnelles. Nous avons commencé par leur première mission historique, le ravitaillement des armées, même si les *frumentarii* impériaux n'avaient probablement rien à voir avec ceux rencontrés dans le *Commentaire de la guerre des Gaules*. Leur implication, dans l'intendance militaire, se fit à partir du règne d'Alexandre Sévère, qui étendit le blé gratuit à tous les légionnaires. Naturellement, le Prétoire fut chargé de cette distribution, car il s'en occupait déjà pour les prétoriens depuis Néron, l'empereur déléguait régulièrement ses tâches à leurs

préfets et il supervisait les *Castra peregrina*. À la fin du II^e siècle, plusieurs inscriptions, à Rome et à Ostie, nous ont montré leur lien concret avec l'annone militaire. Si la supervision des *frumentarii* a été un argument de poids, pour l'attribution de la gestion de l'intendance aux préfets du Prétoire, c'est parce que ces soldats quadrillaient tout l'empire, dans le cadre de leur mission de courriers militaires. Au II^e siècle, la transmission des lettres entre le pouvoir central et les provinces était probablement leur mission la plus connue. Une épitaphe de Dalmatie témoigne de l'image qu'en avaient les proches de *frumentarii* : il y est mentionné que le défunt « courut comme *frumentarius* pendant 40 ans », ce qui illustre la grande mobilité de cette unité. Les papyrus de Karanis, et plus précisément les archives d'Apollinarius et de Clemens, témoignent du quotidien de ces soldats. Ils y échangent le récit de leurs voyages jusqu'à Rome, se conseillant mutuellement des itinéraires à emprunter. Les sources de notre corpus nous invitent à sortir d'une perception dualiste des échanges de courriers. En effet, les *frumentarii* ne circulaient pas uniquement entre l'empereur et les gouverneurs : en tant que membres des *officia*, ils diffusaient les messages, entre les différentes administrations provinciales, les armées et les populations.

Dans le registre des missions ponctuelles, nous avons traité du renseignement et de la police civile et militaire. La répartition des *frumentarii*, dans toutes les provinces de l'Empire et les nombreux voyages qu'ils entreprenaient entre Rome et ces régions faisaient de ces soldats des agents de renseignement parfaits. Nous ne savons pas avec exactitude quand ces missions furent régulièrement confiées au *numerus frumentariorum*, mais nous avons retrouvé des témoignages qui mentionnent ces missions dès le règne d'Hadrien, successeur de Trajan. L'empereur est d'ailleurs réputé pour avoir espionné tant ses adversaires, que ses amis, pour se prémunir des complots et trahisons. Sur base de nos observations réalisées dans le premier chapitre, nous avons rejeté la théorie de G. Doublet qui voulait faire des *frumentarii augusti* des « agents secrets », non seulement parce qu'il n'aurait pas été discret de se donner une appellation officielle, mais surtout parce qu'il n'existait pas de distinction au sein du *numerus frumentariorum*. Dans ce même sens, nous nous sommes opposés à la théorie de R. M. Sheldon qui voyait dans ce corps une institution similaire, à nos agences de renseignement contemporaines. Nous avons plusieurs fois rappelé la difficulté de traiter d'une telle thématique, sachant que les antiques, comme les contemporains, possédaient un imaginaire trompeur, au sujet de ce que devaient être les missions de renseignement. De plus, les seules sources traitant de ce sujet sont des textes littéraires, souvent ultérieurs et concernant des empereurs qui laissèrent une mauvaise réputation à la postérité. La compréhension des

missions de police civile et militaire, que nous ne distinguons pas, puisque les romains ne le faisaient pas eux-mêmes, se heurte aux mêmes difficultés. En effet, leurs participations lors de persécutions de chrétiens furent rapportées dans les écrits de Cyprien et d'Eusèbe de Césarée. Cela nous permet néanmoins d'en apprendre plus sur leurs modes opératoires : utilisation du *cursus publicus*, missions ciblées à la poursuite d'un individu en particulier, clandestinité, etc. Grâce à notre corpus d'inscriptions, nous sommes parvenus à trier des informations objectives, notamment sur leur organisation. Ainsi, nous avons découvert qu'ils étaient responsables de postes de gardes à Rome, avec des Vigiles, mais aussi le long de la *via Appia*, à Ostie, à Portus et à Pouzzoles. Dans les provinces, nous les avons retrouvés, en tant que chef de détachements de police, directeurs de prison ou de camp de prisonnier, surveillants de carrières ou de mines ayant demandé un appui de l'armée. Aux frontières ou dans des régions difficiles à quadriller, une *statio* pouvait être installée et placée sous le commandement de légionnaires ou de frumentaires. Leur rôle pouvait autant être de surveiller les frontières et de repousser les ennemis extérieurs, que de faire respecter la paix publique. La principale difficulté que nous avons rencontrée est de discerner où se trouvaient les *frumentarii* car les antiques utilisèrent plusieurs appellations vagues pour désigner les occupants de ces *stationes*. Une étude consacrée aux problèmes terminologiques devra être menée pour que nous puissions comprendre toutes les implications du *numerus frumentariorum* aux frontières.

Les missions que nous avons qualifiées d'exceptionnelles ne l'ont pas été pour les mêmes raisons : les missions d'assassinats le sont parce que très peu fréquentes, tandis que celles de collecte d'impôts et taxes et de supervision de construction le sont du fait de la rareté des sources. Plusieurs empereurs eurent recours à des *frumentarii* pour assassiner un rival, comme nous l'ont montré les sources évoquant les règnes de Commode, de Julianus ou encore de Septime Sévère. Il ne tenait qu'à l'empereur d'user ou d'abuser des *frumentarii* dans ce sens. Néanmoins, les sources, comme l'*Histoire Auguste*, nous ont également transmis le récit d'empereurs, comme Alexandre Sévère (222 – 235), qui décidèrent de ne s'entourer que d'hommes honnêtes, ce qui nous permet de relativiser et d'éviter les généralisations. Ensuite, en abordant leur rôle dans la collecte d'impôts et de taxes, nous avons suggéré que ce dernier découlait de l'opportunité que leur procuraient leurs autres missions. En effet, en tant que policier, ils tenaient des registres reprenant le nom des chrétiens. Les chrétiens étant soumis à la taxe sur les professions dégradantes, les *frumentarii* étaient tout désignés pour la collecter. Ce fut pareil pour les taxes douanières, qu'ils percevaient en surveillant les frontières ou les ports, ou encore l'impôt en blé créé par Septime Sévère, pour l'annone militaire, qu'ils

collectaient dans le cadre de leur implication dans l'intendance militaire. Nous n'observons pas le même schéma en ce qui concerne la supervision de travaux. De fait, tous les légionnaires, et donc les *frumentarii*, étaient appelés à participer à des travaux, comme des constructions de bâtiments publics, de remparts ou d'aménagement.

Face à ces missions, devant se réaliser dans des contextes divers, nous nous sommes demandés de qui dépendaient vraiment les *frumentarii*, au-delà de leurs commandants dans les *Castra peregrina*. Ainsi, nous avons réuni, dans un premier temps, les arguments en faveur d'une obéissance aux gouverneurs des provinces où ils étaient affectés : à savoir, les nombreuses mentions de *frumentarii* dans les capitales provinciales, leur rattachement permanent à leur légion d'origine, leur forte identité provinciale, leur rôle comme courriers entre les administrations provinciales et l'épithaphe de Victorius Sabinus, présentant une lance d'*officialis*. Dans un second temps, nous nous sommes penchés sur les arguments en faveur de leur subordination directe à l'empereur, ou indirecte en passant par le Prétoire : à savoir, leur participation au service central de l'annone militaire, leur rôle primordial, dans la circulation de l'information, entre les provinces et Rome, leur utilisation pour surveiller la Cour impériale et les *officia* des gouverneurs, leur emploi en tant que collecteur de certaines taxes et impôts et, plus rarement, leur recours pour l'assassinat d'adversaires politiques. Les missions, qui se faisaient apparemment au service de l'empereur et celles au service des gouverneurs étaient si différentes que nous nous sommes demandés si le *numerus frumentariorum* n'était pas divisé en deux : les soldats obéissant à l'un d'une part et ceux obéissant aux autres d'autre part. Nous avons trouvé la solution dans les inscriptions des centurions frumentaires, qui nous prouvent que leur mobilité était telle qu'ils passaient régulièrement d'un stationnement, dans une province, à un hébergement dans les *Castra peregrina*. À l'instar d'Austin et de Rankov, nous nous sommes posés la question de la double loyauté de ces militaires, ce qui signifierait qu'ils auraient été entièrement au service de l'empereur à Rome et entière à celui des gouverneurs en province. À cette théorie, nous avons préféré une alternative. Ne prenant pas, pour postulat, une concurrence entre gouverneurs et empereur pour la supervision des *frumentarii*, nous suggérons qu'ils étaient loyaux envers l'État. Leurs implications, dans les différents niveaux de pouvoir, étaient complémentaires pour quadriller l'Empire et réaliser au mieux leurs nombreuses missions. Du fait de leur grande mobilité, ils pouvaient tantôt servir l'empereur, tantôt les gouverneurs, l'un n'excluant pas l'autre au moment de changer d'affectation.

Dans le cinquième chapitre, nous sommes parvenus, grâce à nos analyses de sources épigraphiques, à restituer la hiérarchie militaire des *Castra peregrina*, qui permettait de coordonner les troupes et les missions du *numerus frumentariorum*. À sa tête, nous trouvions le *Princeps peregrinorum*, dont le renouvellement devait être assez rapide puisque C. Titius Similis, M. Oclatinius Adventus et L. Ceius Privatus s’y succédèrent entre 190 et 205. Il dirigeait les camps et était l’officier le plus étroitement en lien avec le Prétoire et l’empereur. Pour l’appuyer, le *Subprinceps peregrinorum*, est connu comme l’administrateur et le coordinateur des *Castra* du *Caelius*. Nous trouvions ensuite les *centuriones frumentariorum*, qui pouvaient être de deux types : le *Centurio frumentarius uices agens principis*, charge temporaire de remplacement du *Princeps peregrinorum*, et le *Centurio frumentarius a peregrinis*, charge impliquant la supervision des travaux de rénovation ou de construction des installations, dépendant des *Castra peregrina*. Au niveau des rangs inférieurs au centurionat, nous avons l’*Optio peregrinorum*, directement subordonné aux *Princeps* et *Subprinceps peregrinorum* et probablement chargé de l’entraînement des troupes, et le *Custos armorum*, chargé de la création, de l’entretien et de la répartition des équipements. Une unique inscription évoque un *Exercitator frumentariorum*, nous rappelant que les *frumentarii* étaient bien une unité montée. Nous avons suggéré qu’il devait exister d’autres postes, temporaires et éphémères, que les sources n’ont pas conservé la trace : comme nous le fait penser l’inscription évoquant un *Canalicularius*, probablement responsable des archives et de l’intendance. Enfin, à la base du *numerus*, nous trouvons les *frumentarii* qui stationnaient à Rome pour de plus courtes durées, que ces officiers qui les encadraient. En nous basant sur l’inscription de l’*Optio peregrinorum* M. Orbius, mort 51 jours avant d’accéder au centurionat, nous avons pu nous poser une série de questions relatives à l’avancement au sein des *Castra peregrina* et en dehors. Nous avons suggéré qu’il devait exister des jours fixes dans l’année de promotions collectives, comme c’était le cas dans d’autres corps de l’armée. Le délai, avant la promotion, servant soit à s’équiper et à rejoindre le lieu de son affectation, soit à suivre une ultime formation au centurionat. Plus largement, nous avons trouvé d’anciens *frumentarii* ou *speculatores* devenir *Princeps peregrinorum*, comme M. Oclatinius Adventus et T. Flavius Domitianus ; un ancien *frumentarius* devenir *Optio peregrinorum*, à savoir Aelius Valentinus ; un ancien *Optio* devenir centurion, en la personne de M. Orbius M[---] ; d’anciens centurions frumentaires devenir *Subprinceps*, comme P. Aelius Marcellus, ou *Princeps peregrinorum*, comme C. Titius Similis et [– – –]us Militaris ; un ancien *Subprinceps* devint *Princeps*, L. Ceius Privatus. S’il était donc possible de faire carrière au

sein des *Castra peregrina*, selon un mode de filiation interne permettant de s'assurer des compétences de chacun, les *centuriones*, *subprincipes* et *principes* pouvaient aussi être amenés à servir l'empire, dans d'autres responsabilités. Nous avons démontré qu'il n'y avait pas de schéma systématiquement d'avancement, allant du centurionat frumentaire au primipilat légionnaire, comme ce fut souvent défendu auparavant, notamment par la présentation d'un cas inédit d'un ancien frumentaire, ayant fait ensuite carrière dans la marine. L'avancement jusqu'au primipilat ou à la préfecture de légion, n'était qu'un des trois types de carrières ultérieures que nous avons établis. Le second type consistait à des promotions allant jusqu'à des procuratèles administratives ou financières ou au gouvernement d'une province, comme nous l'a montré le cas particulier de M. Aurelius Decimus en Numidie. Enfin, nous avons trouvé d'anciens *principes* devenir préfets du Prétoire ou, plus prestigieux encore, conseiller consulaire de l'empereur et préfet de Rome, dans le cas de M. Oclatinus Adventus. Nous avons remarqué que leurs plus belles promotions s'inscrivirent souvent dans des contextes d'instabilité politique (193 – 197, 211 et 217 – 218), ce qui montre que leur expérience et leurs compétences étaient appréciées.

En étudiant les sources de la province d'Asie, nous avons vu apparaître, à la fin du II^e siècle, d'une nouvelle pratique épigraphique, l'inscription sur pierre, et donc la présentation publique et permanente, de décisions d'autorités impériales dans le cadre de litiges entre des populations locales, surtout rurales, et des militaires. Lorsque des *frumentarii* sont concernés, c'est souvent pour des affaires d'extorsion, de réquisitions forcées et d'arrestations arbitraires, alors qu'ils accompagnaient des armées en transit et qu'ils devaient organiser leur logistique. R. M. Sheldon explique ces exactions par la diversification progressive des missions accordées au *numerus frumentariorum*. En effet, au III^e siècle, responsables du flux fiscal d'un État en faillite et qui se désagrège, les *frumentarii* furent poussés à abuser de leurs pouvoirs, ce qui s'observe aussi ailleurs, lorsque les agents de l'empire étaient intéressés par les recettes des impôts. Cette interprétation est également confirmée par les sources d'Asie, qui mentionnent les synonymes grecs des *frumentarii*, dans le cadre de leurs missions de collecteurs. Considérant tout ceci, nous nous sommes intéressés à la perception qu'avait les populations locales de ces soldats en mission pour l'Empire. À Rome, les épitaphes des soldats frumentaires mentionnent des « frères d'armes, des amis loyaux, des pères et maris dévoués, mais c'est le propre du panégyrique et il est donc difficile d'utiliser ces sources. Les historiens antiques, comme Dion Cassius, ont gardé un souvenir amer des importantes progressions des frumentaires, comme les cas des *Principes* devenus préfets du Prétoire. Ce

qui dérangea Dion Cassius, après analyse de ces extraits, relevait surtout d'une indignation de classe. Dans les provinces, les sources nous rapportent surtout les mauvais traitements subis par les populations. Néanmoins, une inscription d'Asie, particulièrement intéressante, rendit hommage à un *centurio frumentarius* « qui n'opprima pas la population alors qu'il en avait l'occasion ». Cette formulation en dit long sur l'image qu'avait ces soldats auprès des communautés locales. Selon les spécialistes, même si les *frumentarii* ne s'étaient rendus coupables d'aucun crime, leur réputation n'aurait pas été bonne, car les populations reportaient souvent sur les agents impériaux leur insatisfaction du régime. Cependant, notons que ces populations conservèrent longtemps une certaine confiance dans le régime puisqu'elles se tournaient vers ses autorités pour émettre des jugements et les prémunir contre tout abus. À la fin du III^e siècle, face à la gronde, Dioclétien intégra le *numerus frumentariorum*, parmi ses grandes réformes du système impérial et dissolut le corps. Si nous ne savons pas exactement quand le corps cessa d'exister et comment se passa la transition, nous pouvons affirmer qu'Aurelius Decimus, devenu légat en Numidie, fut un des derniers, si pas le dernier, *principes peregrinorum*. Aucun empereur ne pouvant se priver d'un tel outil de gouvernance, Dioclétien créa deux corps pour reprendre les fonctions des *frumentarii* : les *principales*, pour le ravitaillement et la collecte de l'annone militaire, et les *agentes in rebus*, pour la transmission des informations, le renseignement et la police. Comme nous l'avons vu, les critiques des historiens du début du IV^e siècle envers les *agentes in rebus* étaient fort semblables, à celles à l'encontre des *frumentarii*. Dans des futures études, il serait intéressant d'approfondir les transformations qui eurent lieu durant les deux derniers siècles de l'empire et les conséquences qu'eut la disparition du *numerus frumentariorum*, dans la circulation de l'information, entre le pouvoir central et les provinces.

S'il demeure, comme nous l'avons présenté tout au long de cette étude, quelques zones d'ombres qui mériteront des approfondissements ultérieurs, nous avons réuni en une synthèse l'ensemble des thématiques qui concernent les *frumentarii*, en tenant compte de l'état actuel de la documentation. Nous sommes parvenus à les articuler les unes avec les autres, pour démontrer que le *numerus frumentariorum* formait un corps cohérent, même s'il se déployait dans de nombreux divers domaines et qu'il connut une évolution quasi constante, durant ses deux siècles d'existence. Nous pourrions dire que le *numerus frumentariorum* fut un des ciments, qui lia les différentes entités complémentaires que constituait le système impérial : populations, armées, administrations provinciales et gouvernement central. En ça, le

numerus frumentariorum romain fut bien un outil de la gouvernance impériale des IIe et IIIe siècles.

BIBLIOGRAPHIE

Sources éditées

Année épigraphique

AE 1910, n° 77, p 20 ;
AE 1917, n° 18 et 57, pp 5 et 13 ;
AE 1919, n° 126 ;
AE 1923, n° 28, p 9 ;
AE 1927, n° 84, p 22 ;
AE 1936, n° 61, p 19 ;
AE 1945, n° 80, p 25 ;
AE 1955, n° 175 p56 ;
AE 1977, n° 60, 171 et 211, pp 22 et 44 et 59 ;
AE 1980, n° 48 p17 ;
AE 1988, n° 29, p 14 ;
AE 1991, n° 267 et 269 pp 78 et 79 ;
AE 1994, n° 1443 et 1446 pp 429 et 430 ;
AE 1999, n° 295 et 297 p 92 et 93.

Corpus Inscriptionum Latinarum

CIL II, n° 484, 4145, 4150, 4154, 4170, 4179 et 6088 ;
CIL III, n° 25, 433, 484, 980, 1650, 1980, 2003, 2006, 2063, 2066, 3241, 3466, 3477, 3524, 3578, 4462, 4786, 4787, 47884830, 4843, 4861, 5579, 6084, 7326, 8201, 12286 et 14191 ;
CIL V, n° 941 ;
CIL VI, n° 230, 231, 232, 354, 423, 426, 428, 894, 1063, 1083, 1110, 1921, 2755, 3052, 3321, 3324, 3328, 3329, 3331, 3334, 3336, 3339, 3340, 3341, 3358, 3320, 3614, 41110, 5053 et 10294 ;
CIL VIII, n° 1322, 1923 et 2825 ;
CIL X, n° 1771, 6657 et 6667 ;
CIL XI, n° 1132, 1322 et 1332 ;
CIL XII, n° 2602 ;

CIL XIII, n° 1771, 1772, 1810, 1869, 1905, 1909, 7998 et 11810 ;

CIL XIV, n° 7 et 125 ;

CIL XVI, n° 133.

Itinera Electronica

AMMIEN MARCELLIN, *Histoire de Rome*, 16, 12, 66 ;

AURELIUS VICTOR, *Liber de Caesaribus*, 13, 6 et 9 ; 30, 44 ;

CÉSAR, *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, 8, 35, 4 ;

CICÉRON, *Lettres à Atticus*, 12, 12 ;

DION CASSIUS, *Histoire romaine*, 57, 19, 6 ; 68, 5, 4 ; 74, 2, 4 ; 76, 10, 3 ; 78, 14 et 39 ; 79, 15 et 39, 2 – 3 ; 52, 24 ;

PHILOSTRATE, *La vie d'Apollonios de Tyane*, 7, 18 ;

PLINE LE JEUNE, *Le Panégyrique de Trajan*, 18, 1 ;

SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, 27 ; 49, 5 ; *Vie de Tibère*, 37, 2 ; *Vie de Caligula*, 44, 2 ; *Vie de Néron*, 10 ; *Vie de Vespasien*, 8, 5 ;

TACITE, *Annales*, 1, 85 ; 4, 2 ; 4, 5 ; 15, 24 – 25 et 72 ; *Histoires*, 2, 73 ; 4, 35 ;

TITE-LIVE, *Ab Urbe Condita*, 31, 24, 4 ;

Autres

EPICTÈTE., *Dissert.* 4, 13 ;

JEAN LE LYDIEN, *Liber de mensibus*, 1, 26 et 30 ;

HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc Aurèle à Gordien III*, 3, 5 ; 5, 4 et 7 – 8.

Monographie

AUSTIN, N. J. E., RANKOV N. B., *Exploratio. Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*, Londres, Routledge, 1995.

BÉRENGER A., *Le métier de gouverneur dans l'empire romain : de César à Dioclétien*, Paris, le Bocard, 2014 (De l'archéologie à l'Histoire ; 62).

BREEZE D. J. et DOBSON B., *Roman Officers and Frontiers*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1993.

BRISSON J.-P. (dir.), *Problèmes de la guerre à Rome*, Paris, Mouton, 1969 (Civilisations et sociétés ; 12).

BRIZZI G., *Le guerrier de l'Antiquité classique. De l'hoplite au légionnaire*, Paris, Éditions du Rocher, 2004 (L'art de la guerre) : traduction française par Y. LE BOHEC, de *Il guerriero, l'oplita, il legionario. Gli eserciti nel mondo classico*, paru en 2002.

CAGNAT R., *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1912.

CAMPBELL J.B., *The Emperor and the Roman Army (31 B.C.-A.D. 235)*, Oxford, Clarendon, 1984.

CAMPBELL Br., *War and Society in Imperial Rome 31 BC-AD 284*, Londres, Routledge, 2002 (Warfare and History).

CARRIÉ J.-M. et ROUSSELLE A., *Nouvelle histoire de l'antiquité. 10 : L'empire romain en mutation : des Sévères à Constantin (192 – 337)*, Paris, Seuil, 1999 (Points. Histoire ; 221).

CHASTAGNOL A., *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'assemblée et le statut de ses membres*, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (Histoire ; 19).

CIZEK E., *Mentalités et institutions politiques romaines*, Paris, Hachette, 1996 (Pluriel ; 8800).

CLAUSS M., *Untersuchungen zu den principales des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian. Cornicularii, speculatores, frumentarii*, Bochum, Ruhr-Universität, 1973.

DABROWA E., *The governors of Roman Syria from Augustus to Septimius Severus*, Bonn, Habelt, 1998 (Antiquitas. Abhandlungen zur alten Geschichte ; 45).

DAVIES R. W., *Service in the Roman Army*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 1988.

DURRY M., *Les cohortes prétoriennes*, Paris, De Boccard, 1938 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome ; 146).

DVORNIK F., *The Origins of Intelligence Services*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1974.

ECK W., *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1.-3. Jahrhundert*, Cologne, Rheinland-Verlag, 1985 (Epigraphische Studien ; 14).

ECK W., *Die Verwaltung des Römischen Reiches in der Hohen Kaiserzeit. Ausgewählte Beiträge*, Bâle, Reinhardt, 1995 (Arbeiten zur römischen Epigraphik und Altertumskunde ; 1).

ELLUL J., *Histoire des institutions. L'antiquité*, 5e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1999 (Quadrige ; 274).

ERDKAMP P., *Hunger and the Sword. Warfare and Food Supply in Roman Republican Wars (264-30 B.C.)*, Amsterdam, J.C. Gieben, 1998 (Dutch Monographs on Ancient History and Archaeology ; 20).

ERDKAMP P. (éd.), *The Roman Army and the Economy*, Amsterdam, J.C. Gieben, 2002.

FREIS H., *Die Cohortes Urbanae*, Cologne, Böhlau, 1967 (Epigraphische Studien. Beihefte der Bonner Jahrbücher ; 21).

FAGAN G.G. et TRUNDEL M., *New Perspectives on Ancient Warfare*, Leyde-Boston, Brill, 2010.

GILBERT F., *Le soldat romain à la fin de la République et sous le Haut-Empire*, Paris, Errance, 2004.

GOLDSWORTHY A., *The Roman Army at War 100 BC - AD 200*, Oxford, Oxford University Press, 1996 (Oxford Classical Monographs).

LE BOHEC Y., *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3^e édition, Paris, Picard, 2005 (Antiquité – Synthèses, 1) ; trad. anglaise *The Imperial Roman Army*, Londres, 1994.

LE BOHEC Y., *L'armée sous le Bas-Empire*, Paris, Picard, 2006 (Antiquité – Synthèses, 11) : trad. allemande : *Das römische Heer in der Späten Kaiserzeit*, Stuttgart, Steiner ; 2010.

LINTOTT A.W., *Imperium Romanum. Politics and Administration*, Londres, Routledge, 1993.

MACMULLEN R., *Soldier and Civilian in the Later Roman Empire*, Cambridge, Maas, 1963 (Harvard Historical Monographies ; 52).

MATTERN S. P., *Rome and the Enemy. Imperial Strategy in the Principate*, Berkeley, University of California Press, 1999.

MAXFIELD V. A., *The military decorations of the Roman army*, Londres, Batsford, 1981.

MEIGGS R., *Roman Ostia*, Oxford, Clarendon, 1960,

MILLAR F., *The Emperor in the Roman World (31 B.C.-A.D. 337)*, Londres, Duckworth, 1977.

NELIS-CLÉMENT J., *Les "Beneficarii" : Militaires et administrateurs au service de l'Empire (Ier s. a.C.-VIe s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2000 (Études ; 5).

PAVIS D'ESCURAC H., *La préfecture de l'annone, service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome, Ecole française de Rome, 1976 (Bibliothèque de l'école française d'Athènes et de Rome ; 226).

PFLAUM H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, 3 vol., Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 1960 – 1961 (Institut français d'archéologie du Proche-Orient. Bibliothèque archéologique et historique ; 57).

PHANG S.E., *Roman military service : ideologies of discipline in the late Republic and early Principate*, Cambridge U. P., 2008.

RICHARDOT Ph., *La fin de l'armée romaine (284-476)*, Paris, Commission française d'histoire militaire, 1998.

ROTH J. P., *The Logistics of the Roman Army at War (264 BC - AD 235)*, Leyde, Brill, 1998 (Columbia Studies in the Classical Tradition ; 23).

SABLAYROLLES R., *Libertinus Miles. Les cohortes de vigiles*, Rome, Ecole française de Rome, 1996 (Collection de l'école française de Rome ; 224).

SASEL KOS M., *The Roman Inscriptions in the National Museum of Slovenia*, Ljubljana, Narodni muzej Slovenije, 1997.

SHELDON R. M., *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, traduit de l'anglais par HASMAOUI A., Paris, Les Belles Lettres, 2009 (Collection Histoire).

SHERWIN-WHITE A. N., *The letters of Pliny : a historical and social commentary*, Clarendon, Oxford, 1966.

SORACI C., *Sicilia frumentaria : il grano Siciliano e l'annona di Roma (V a.C. – V d.C.)*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2011 (Saggi di storia antica ; 32).

SOUTHERN P., *The Roman Army : A Social and Institutional History*, Oxford, Oxford U. P., 2007.

VIRLOUVET C., *Tessera frumentaria. Les procédures de distribution du blé public à Rome à la fin de la République et au début de l'Empire*, Rome, Ecole française de Rome, 1995 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome ; 286).

VON DOMASZEWSKI A., *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Cologne, Böhlau, 1967.

Wheller E.L., *Stratagem and the Vocabulary of Military Trickery*, Leyde, Brill, 1988, (Mnemosyne. Suppl. ; 108).

Articles

ARNAUD P., « Les mensores des légions : mensores agrarii ou mensores frumentarii ? », dans LE BOHEC Y., *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du congrès de Lyon (15 – 18 septembre 1994)*, Paris, de Boccard, 1995, pp. 251 – 256 (De l'archéologie à l'histoire).

BAILLIE REYNOLDS P. K., « Troops quartered in the *castra peregrinorum* », dans *Journal of Roman Studies*, t. 13, 1923, pp. 168 – 189.

BALDACCI P., « *Negociatores e mercatores frumentarii* nel periodo imperial », dans *Rendiconti dell'Istituto Lombardo. Classe di lettere, scienze morali e storiche*, t. 101, 1967, pp. 273 – 291.

BÉRARD Fr., « La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l'armée impériale en campagne », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, t. 96, n°1, 1984, pp. 259 – 324.

BÉRARD Fr., « Quelques *officiales*, entre Lyon et Rome », dans *Les Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 15, 2004, pp. 357 – 369.

BIVILLE Fr., « Lettres de soldats romains », dans POUILLOUX J., *La lettre gréco-latine, un genre littéraire ?*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2014, pp. 81 – 100 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique ; 52).

BREEZE D.J., « A Note on the Use of the Titles 'Optio' and 'Magister' below the Centurionate during the Principate », dans *Britannia*, vol. 7, 1976, pp. 127 – 133.

CÉBEILLAC-GERVASONI M., « P. R. C. Weaver, *Familia Caesaris. A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves* (Cambridge, University Press, 1972) », dans *L'antiquité classique*, t. 42, fasc. 2, 1973, pp. 694 – 695.

CÉBEILLAC-GERVASONI M., « Ostie et le blé au II^e siècle ap. J.-C. », dans s.n., *Le Ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire. Actes du colloque international de Naples, 14 – 16 Février 1991*, Naples, Centre Jean Bérard, 1994, pp. 47 – 59 (Collection du Centre Jean Bérard ; 11).

CHRISTOL M., « La préfecture du prétoire sous le règne de Caracalla », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2012, pp. 219 – 230.

CLAUSS M., « *Frumentarius Augusti* » dans *Epigraphica*, t. 42, 1980, pp. 131 – 134.

CORIAT J.-P., « Les préfets du prétoire de l'époque sévérienne : un essai de synthèse », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, vol. 18, 2007, pp. 179 – 198.

COSME P., « La remise du cep de vigne au centurion, signe d'appartenance à une élite militaire », dans CÉBEILLAC-GERVASONI M. et LAMOINE L. (éd.), *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome, Ecole française de Rome, 2003, p. 339 – 348 (Collection de l'École française de Rome ; 309).

COSME P. et FAURE P., « Identité militaire et avancement au centurionat dans les *castra peregrina* », dans *Les Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 15, 2004, pp. 343 – 356.

CROGIEZ-PETREQUIN S., « Les correspondances : des documents pour l'histoire du *cursus publicus* ? », dans DELMAIRE R., DESMULLIEZ J. et GATIER P.-L., *Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2009, pp. 143 – 166 (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique ; 40)

DEBORD P., « La Lydie du Nord-Est » dans *Revue des Études Anciennes*, t. 87, n° 3 – 4, 1985, pp. 345 – 358.

DE LAET S.J., « Les pouvoirs militaires des Préfets du Prétoire et leur développement progressif », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 25, fasc. 3, 1946, pp. 509 – 554.

DEMOUGAIN S., « Considérations sur l'avancement dans les carrières procuratoriennes équestres », dans DE BLOIS L. (dir.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire. Proceedings of the first workshop of the international network Impact of Empire (Roman Empire, 27 BC – AD 406)*, Amsterdam, Gieben, 2001, p. 24 – 34.

DE RICCI S., « Bulletin papyrologique », dans *Revue des Études Grecques*, t. 14, fasc. 57, 1901, pp. 163 – 205.

DESJARDINS E., « Note sur les inscriptions graffites du corps de garde de la septième cohorte des vigiles (Rome) », dans *Mémoires de l'Institut national de France*, t. 28, 2^e partie, 1876, pp. 264 – 285.

DOBSON B., « The *primipilares* in Army and Society », dans ALFÖLDY G., DOBSON B. et ECK W., *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für Eric Birley*,

Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2000, pp. 139 - 152 (Heidelberger Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien ; 31).

DOUBLET G., « Inscriptions de Paphlagonie », dans *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 13, 1889, pp. 293 – 319.

FAURE P., « Les centurions frumentaires et le commandement des *castra peregrina* », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Antiquité*, t. 115, 2003, pp. 377 – 427.

FAURE P., « Avec ou sans les proches : la IIe légion Parthique et l'entourage des soldats durant les expéditions de la première moitié du IIIe siècle », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 24, 2013, pp. 241 – 266.

FLOBERT P., « Philologie latine », dans *Ecole pratique des hautes études. 4e section : sciences historiques et philologiques. Livret 6 : Rapports sur les conférences de l'année 1989-1990*, 1996. pp. 49 – 50.

GICHON M., « Military Intelligence in the Roman Army », dans HERZIG H. E. et FREI-STOLBA R. (dir.), *Labor Omnibus Unus, Guerold Walser zum 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern*, Stuttgart, Steiner, 1989, pp. 154 - 170 (Historia : Zeitschrift für alte Geschichte. Einzelschriften ; 60).

HAUKEN T. et MALAY H., « A New Edict of Hadrian from the Province of Asia. Setting Regulations for Requisitioned Transport », dans HAENSCH R., *Selbstdarstellung und Kommunikation : die Veröffentlichung staatlicher Urkunden auf Stein und Bronze in der römischen Welt. Internationales Kolloquium an der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik in München, 1. bis 3. juli 2006*, Munich, Beck, 2009, pp. 329 – 348 (Vestigia : Beiträge zur alten Geschichte ; 61).

HENZEN G., « *Sui militi peregrini e frumentarii* », dans *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1851, pp. 113 – 121.

HENZEN G., « *Le castra peregrinorum ed i frumentarii* », dans *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1884, pp. 21 – 29.

KESSLER D., TEMIN P., « The organization of the grain trade in the early Roman Empire », dans *Economic Historic Review*, t. 60, 2007, pp. 313 – 332.

LAVAGNE H., « Elisa Lissa-Caronna. Il mitreo dei Castra peregrinorum (S. Stefano Rotondo) », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 206, n°1, 1989, pp. 80 – 82.

LE BOHEC Y. et WOLFF C. (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon (17-19 septembre 1998)*, 2 vol., Paris, de Bocard, 2000 (Collection du Centre d'Études Romaines et Gallo-Romaines ; 20).

LEE A. D., « Naval intelligence in late antiquity », dans ANDREAU J. et VIRLOUVET C., *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, Ecole française de Rome, 2002, pp. 93 – 112 (Collection de l'Ecole française de Rome ; 297).

LE ROUX P., « *L'exercitus hispanus* et les guerres daciques de Trajan », dans *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 21, 1985, pp. 77 – 97.

LE ROUX P., « L'armée romaine sous les Sévères », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 94, 1992, pp. 261 – 268.

LO CASCIO E., « *Canon frumentarius, suarius, vinarius*: stato e private nell'approvvigionamento dell'*Vrbs* », dans HARRIS W.V., *The transformations of Vrbs Roma in late antiquity. The proceedings of a conference held at the University of Rome La Sapienza and at the American Academy in Rome*, Portsmouth, Journal of roman archeology, 1999, pp. 163 – 182. (Journal of Journal archeology. Supplemntary series ; 33).

LOPUSZANSKI G., « La Police romaine et les Chrétiens », dans *L'antiquité classique*, t. 20, fasc. 1, 1951, pp. 5 – 46.

MANN J.-C., « The Organization of *Frumentarii* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 74, 1988, pp. 148 – 150.

MELAERTS H., « Silvia Strassi. L'archivio di Claudius Tiberianus da Karanis. Berlin-New York, W. de Gruyter, 2008 », dans *L'antiquité classique*, t. 81, 2012, pp. 436 – 437.

MENÉNDEZ ARGÜIN A. R., « Adminstracion de la logistica military romana durante el Principado (ss. I – III d.C.) », dans *Florentia Iliberritana*, t. 17, 2006, pp. 153 – 167.

NACO DEL HOYO T., « Roman and Pontic intelligence strategies : politics and war in the time of Mithradates VI », dans *War in History*, t. 21, 2014, pp. 401 – 421.

NAUDET J., « Sur la signification du mot *frumentarius*, à propos de la communication de M.-E. Desjardins », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1875, pp. 144 – 151.

PANCIERA S., « *Genio castrorum peregrinorum* », dans *Acta Arch Ac Sc Hung*, 41, 1989, pp. 365 – 382.

PANCIERA S., « *Signis legionum* : insigne, immagini imperiali e *centuriones frumentarii a peregrinis* », dans LE BOHEC Y., *L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles, Latomus, 1994, pp. 91 – 94 (Latomus ; 226).

PARIBENI R., « Dei milites frumentarii e del'approvvigionamento della corte imperial », dans *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Römische Abteilung*, t. 20, 1905, pp. 310 – 320.

PASCHOUD F., « *frumentarii, agentes in rebus, magistriani, curiosi, veredarii* : problèmes de terminologie », dans *Bonner Historia – Augsuta – Colloquium 1979 – 1981*, Bonn, Habelt, 1983, pp. 215 – 243.

PFLAUM H.-G., « Essai sur le *cursus publicus* dans le Haut-Empire », dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Première série, Sujets divers d'érudition*, t.14, 1e partie, 1940, pp. 189 – 391.

POINSSOT L. et LANTIER R. « Q. Geminius Sabinus, *Princeps peregrinorum* », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 67^e année, n° 3, 1923, pp. 197 – 201.

RANKOV N. B., « M. Oclatinius Adventus in Britain », dans *Britannia*, vol. 18. 1987, pp. 243 – 249.

RANKOV N. B., « *Frumentarii*, the *Castra Peregrina* and the Provincial *Officia* », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 80, 1990, pp. 176 – 182.

RANKOV N. B., « Les *Frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces », dans CAPDETREY L. et NELIS-CLÉMENT J., *La circulation de l'information dans les états antiques. Actes de la table ronde « La circulation de l'information dans les structures de pouvoir antiques »*, Institut Ausonius, Pessac, 19 – 20 janvier 2002, Bordeaux, Ausonius, 2006, pp. 129 – 140 (Etudes Ausonius ; 14).

REUTER M., « Die *frumentarii* : neugeschaffene “Geheimpolizei” Traians », dans SCHALLMAYER E., *Traian in Germanien, Traian im Reich*, Bad Hombourg, Saalburgmuseum, 1999, pp. 77 – 81 (Saalburg-Schriften ; 5).

ROUGIER H., « L'identité professionnelle et l'expression du métier dans l'épigraphie portuaire occidentale : différents niveaux de codification », dans *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 42, n°2, 2016, pp. 103 – 121.

SHELDON R.M., « *Servizi segreti in Roma Antica : informazioni e sicurezza dagli initia Urbis all'Impero universale*, A.M. Liberati et E. Silverio », dans *Journal of Roman Studies*, t. 102, 2012, pp. 360 – 361.

SINNIGEN W.G., « Two Branches of the Late Roman Secret Service », dans *American Journal of Philology*, t. 80, 1959, pp. 238 – 254.

SINNIGEN W. G., « The Roman Secret Service », dans *Classical Journal*, t. 57, 1961, pp. 62 – 72.

SINNIGEN W.G., « The Origins of the *Frumentarii* », dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, t. 27, 1962, pp. 211 – 224.

SINNIGEN W.G., « Chiefs of Staff of the Roman Secret Service », dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. 57, 1964, pp. 78 – 105.

SPEIDEL M. P., « The Tribune's choice in the promotion of Centurions », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 100, 1994, pp. 469 – 470.

SPEIDEL M. A., « Les longues marches des armées romaines. Reflets épigraphiques de la circulation des militaires dans la province d'Asie au IIIe siècle ap. J.-C. », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 20, 2009, pp. 199 – 210.

SPEIDEL M. A., « *Pro patria mori...* La doctrine du patriotisme romain dans l'armée impériale », dans *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 21, 2010, pp. 139 – 154.

VÉRAN A., « Inscription d'Arles en l'honneur de M. Aurelius Priscus », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 54^e année, n°2, 1910, pp. 106 – 107.

VIRLOUVET C., « La tribu des soldats originaires de Rome », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, t. 113, n°2, 2001, pp. 735 – 752.

WILFORD H., « *In Spies We Trust : The Story of Western Intelligence*, Rhodri Jeffreys-Jones », dans *The historian*, t.78, 2016, pp. 179 – 180.

Ouvrages de référence

CAGNAT R., « Frumentarius », dans DAREMBERG Ch, SAGLIO Edm. (dir.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*, Paris, vol. 2, Hachette, 1889, p. 1348.

LE BOHEC Y., « Frumentarius », dans LE BOHEC Y. (éd.), *The encyclopedia of the roman army*, vol. 2, Hoboken, Wiley, 2013, p. 412.

Rankov N. B., « Agentes in rebus », dans BAGNALL R. S., *The encyclopedia of ancient history*, Malden, Wiley-Blackwell, 2013.

SYVÄNNE I., « Agens, agentes in rebus », dans LE BOHEC Y. (éd.), *The encyclopedia of the roman army*, vol. 1, Hoboken, Wiley, 2013

VAGLIERI D., « Frumentarii », dans DE RUGGIERO E., *Dizionario epigrafico de antichita romane*, vol. 3, Rome, Istituto italiano per la storia antica Roma, 1962, pp. 221 – 225.

WIERSCHOWSKI L., « Frumentarii » dans CANKIK H. et SCHNEIDER H. *Brill's New Pauly. Encyclopaedia of the Ancient world : Antiquity*, vol. 5, Leiden, Brill, 2004, p. 567.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial